

Gérard Singy

**Balade généalogique familiale,
entre coutumes locales
et grande Histoire**



G rard Singy

**Balade g n alogique familiale,
entre coutumes locales et
grande Histoire**

A Xavier, Patrick et tous mes proches.

Avant-propos

JE ME SUIS découvert une passion tardive pour la généalogie lorsque j'ai entrepris en 2014 la rédaction d'un album souvenir sur ma mère Louise Singy née Paccard.

J'ignorais alors tout de mes racines familiales. Je n'avais jamais connu mes grands-parents et ne me souvenais juste ici et là que de quelques anecdotes entendues par accident sur des ancêtres depuis longtemps disparus. Mon père avait perdu ses parents très jeune et rapidement quitté son Fribourg natal avec ses frères et sœurs. Ma mère n'avait jamais connu sa parenté paternelle car mon grand-père avait rompu depuis longtemps tout lien avec sa famille.

Avec application j'ai pu identifier les noms d'un grand nombre d'ancêtres et remonter jusque dans les années 1700 côté Singy, et aller bien plus loin pour la branche Paccard. Dans la généalogie de mon épouse Michelle c'est mon beau-frère Francis Schmid qui a retrouvé des aïeux jusque dans les années 1600.

A la fin de ces recherches, j'avais devant moi un arbre généalogique ressemblant à un végétal mal taillé, avec des rameaux quelquefois très fournis et soudain des branches prometteuses coupées net, ou au contraire alignant jusqu'au ciel des noms que je n'avais jamais entendus : après six générations, soit environ deux siècles, vous vous retrouvez déjà avec 32 ascendants potentiels ! Le généalogiste ressemble à un orpailleur : pendant une grande partie de son temps il travaille sans résultat dans une mauvaise direction, et tout soudain découvre le filon plein de pépites magnifiques.

Balade généalogique familiale

Dans chaque branche de la famille je trouvais des faits intéressants, liés aux événements ou aux coutumes du temps, ce qui m'a incité à regarder ces informations généalogiques sous un autre angle, non plus de bas en haut, mais avec un éclairage social et historique global et horizontal.

Coppet, avril 2024

Rappel de généalogie familiale

RAPPEL succinct de la généalogie familiale¹ :

Mon père Charles Singy était le dernier rejeton d'une très modeste famille d'ouvriers agricoles du canton de Fribourg.

Ma mère, née à Founex dans le canton de Vaud, était originaire de Chêne-Bourg (Genève), mais j'ai découvert rapidement que son ascendance était surtout savoyarde.

Le 2 août 1969 j'ai épousé Michelle Schmid, née à Versailles. Son père André Schmid était d'origine haut-valaisanne et sa mère Andrée Chartogne venait d'une vieille famille productrice de champagne des environs de Reims.

Nous avons eu deux enfants, Xavier en 1970 et Patrick en 1972. Quelques années après leurs études, ils se sont mariés, Xavier en 1997 avec Stéphanie Canetta de Genève et Patrick aux Etats-Unis en 2005 avec Stacie Raucci, de famille italo-américaine.

¹ [Gérard André SINGY : généalogie par Gérard SINGY \(singyg\) - Geneanet](#)

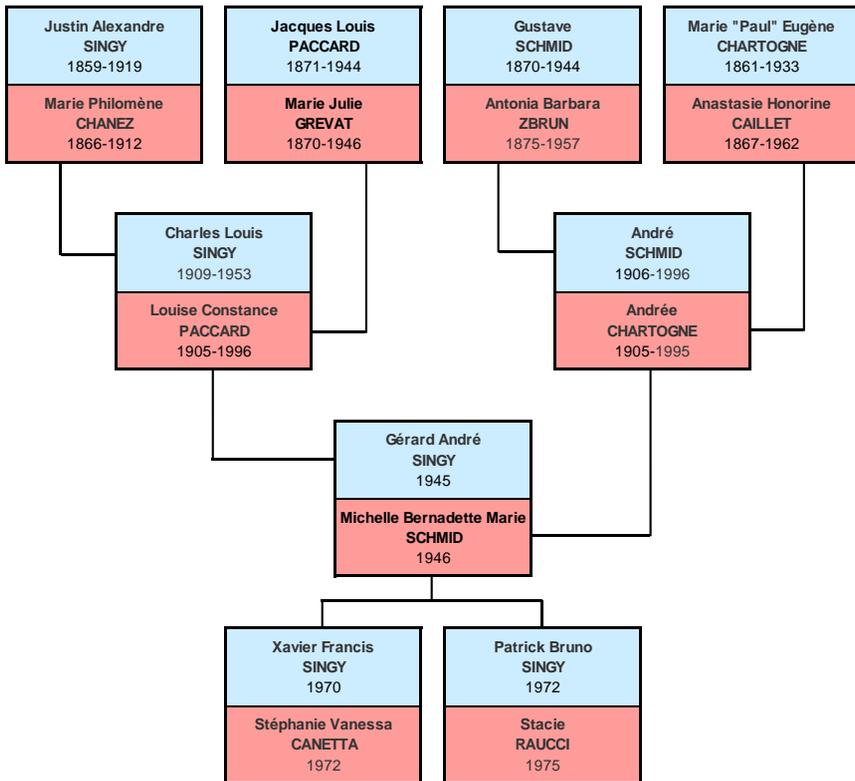
Balade généalogique familiale

Branche SINGY

Branche PACCARD

Branche SCHMID

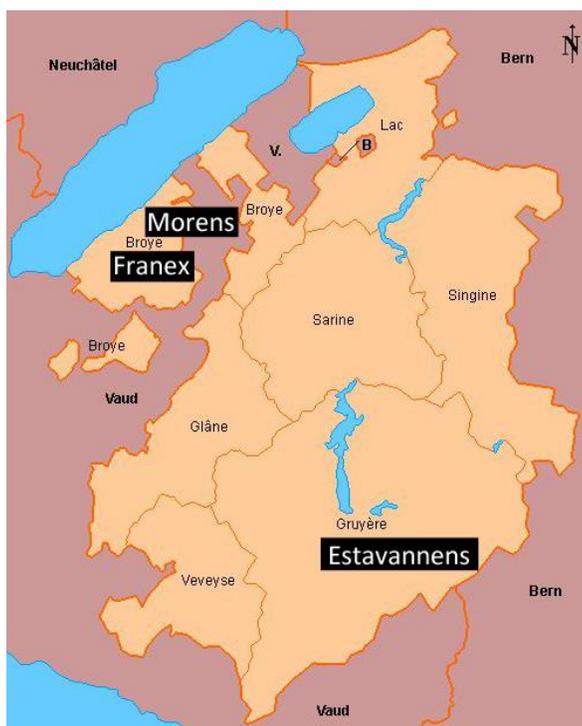
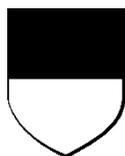
Branche CHARTOGNE



Extrait de la généalogie SINGY-SCHMID

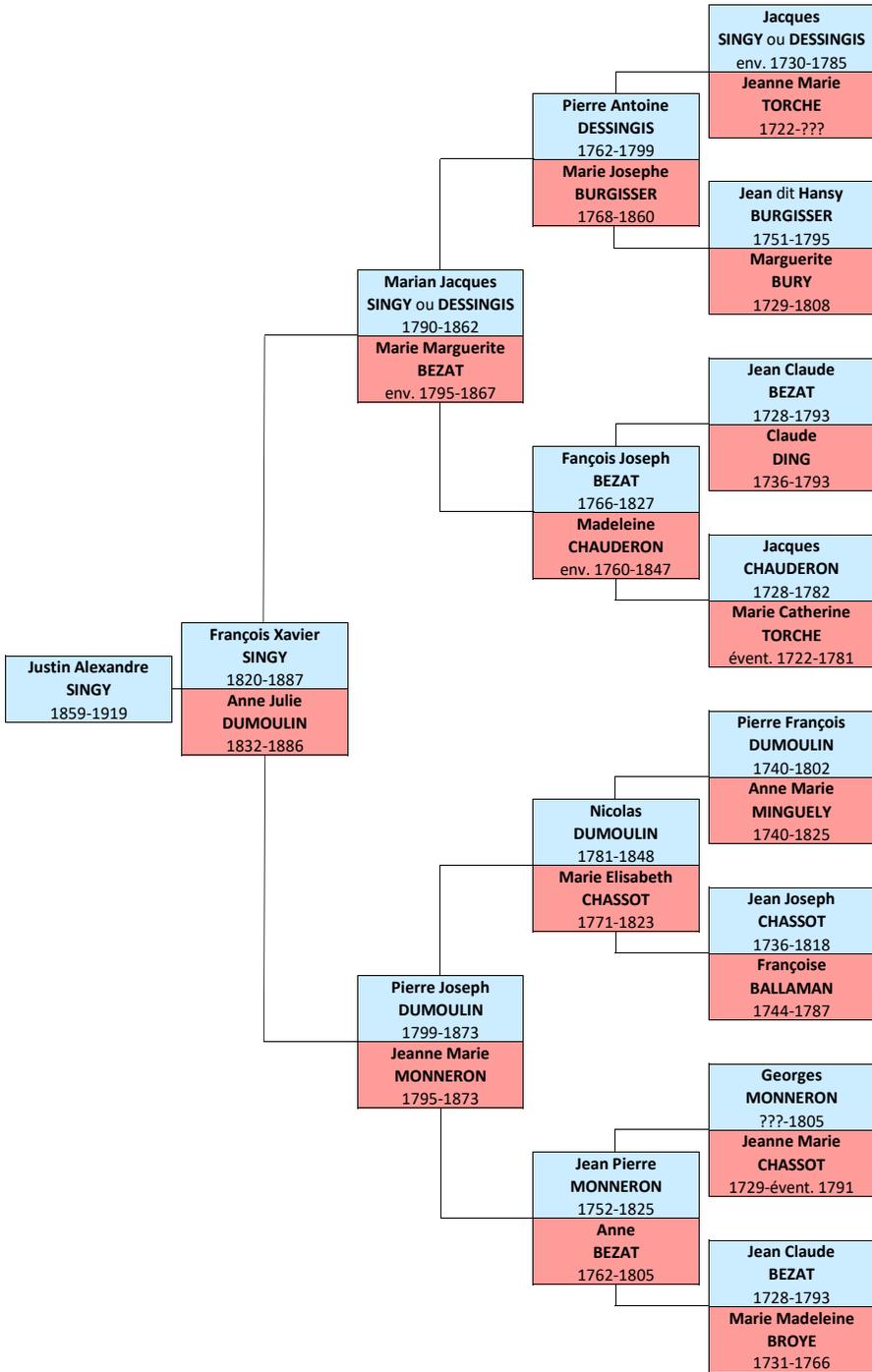
Origines de nos familles et histoire européenne

Les SINGY



Canton de Fribourg

Balade généalogique familiale

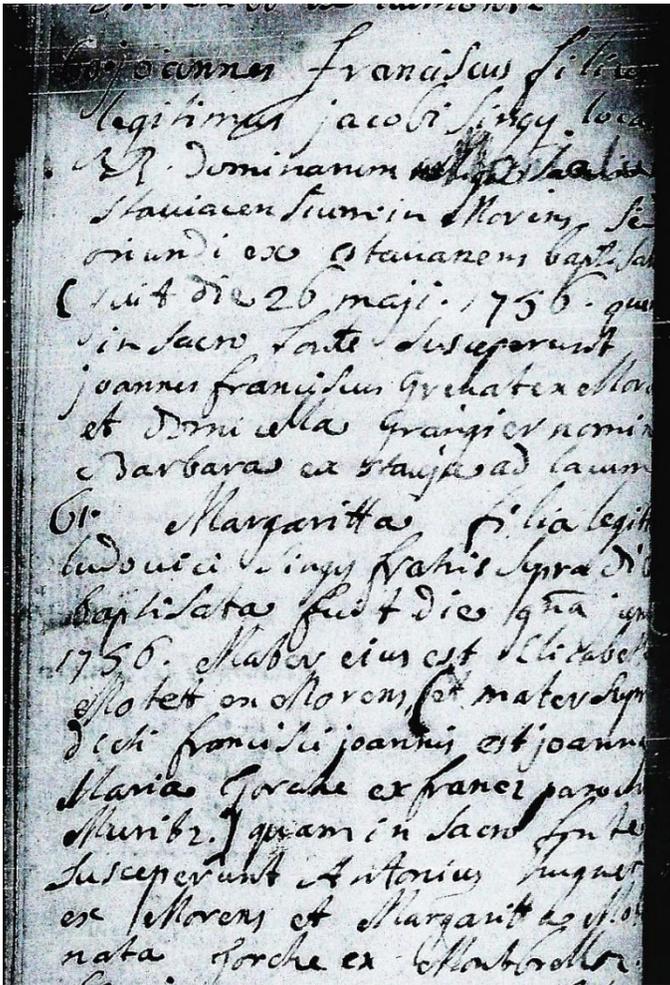


Ascendance Justin SINGY 1859–1728

LES PREMIERES mentions d'ancêtres Singy de notre lignée apparaissent dans la région d'Estavayer en 1756 dans les archives de la paroisse Saint-Ferréol de Bussy, avec les baptêmes des enfants de deux frères Singy, respectivement :

- Jean François Singy, fils de Jacques Singy « habitant Morens mais venant d'Estavannens » et de Jeanne Marie TORCHE « de Franex »,

- Marguerite Singy, fille de Louis Singy « frère de Jacques » et d'Elisabeth Mottet « de Morens ».



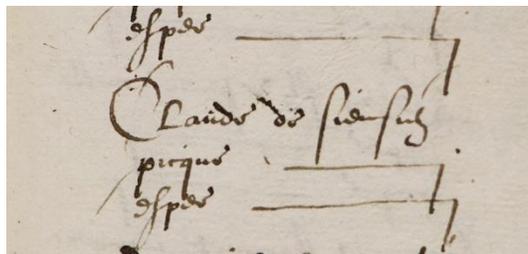
Baptêmes de Jean François et Marguerite SINGY - Bussy 1756

Balade généalogique familiale

Cette référence à Estavannens, petit village de la Gruyère fribourgeoise fusionné en 2004 avec ses voisins Enney et Villars-sous-Mont en formant la grande commune de Bas-Intyamont, m'a permis de faire le lien avec la première origine de la famille.

En effet, le Site Généalogique et Héraldique du Canton de Fribourg indique que le nom « Singy » tire peut-être son origine de « Siensie », nom d'un ancien lieu-dit d'Estavannens à la fin du 15ème siècle. Dans tous les cas, l'on trouve déjà de nombreuses références à des de Siensiez ou Desinsiez dans les listes des hommes pouvant servir, établies par les baillis de Gruyère pour Messieurs de Fribourg entre 1561 et 1595².

Conséquence de la mauvaise tenue de ses troupes aux côtés du roi François 1^{er} lors de la bataille de Cérizols contre Charles-Quint en 1544, le comte Michel de Gruyère ne put pas se faire rembourser ses frais de guerre. Le comté tomba en faillite et devint un simple baillage fribourgeois en 1555. Régulièrement le bailli devait faire parvenir aux Seigneurs de Fribourg un « Rôle des Hommes », détaillant pour les différentes communes les noms des hommes aptes à porter des armes et la spécification de ces dernières.



*Estavannens - Claude DE SIENSIEZ
Contrôle des hommes 1561*

Des recherches détaillées faites dans les archives et l'histoire d'Estavannens confirment que les Desinsy ou Sinsy étaient relativement nombreux dans ce village dans les années 1600 à 1750, mais que peu à peu ils avaient tous quitté leur Gruyère natale³.

² <http://www.diesbach.com/sghcf/s/singy.html>

³ https://www.pharisa.ch/familles_d-estavannens.html

Cet exode était l'une des conséquences lointaines de la Paix Perpétuelle de Fribourg imposée en 1516 par François 1^{er} qui soldait les comptes avec les Confédérés après la bataille de Marignan. Les patriciens au pouvoir à Fribourg négocièrent plus particulièrement l'échange de mercenaires au service du roi de France contre des indemnités substantielles et surtout la livraison de sel pour la fabrication du gruyère. Dans cette période de grandes explorations maritimes le fromage était une denrée précieuse, se conservant très bien et fournissant un apport protéinique indispensable aux équipages. Cette politique favorisait l'élevage du bétail pour produire du fromage, aux dépens de la culture agricole. La population grandissante ne trouvait plus d'emploi et sombrait peu à peu dans la misère.

En plus s'y ajoutaient régulièrement de très mauvaises récoltes liées à un refroidissement climatique sévissant depuis le début du 16^{ème} siècle, baptisé *Petit âge glaciaire* par les climatologues, avec en particulier une terrible famine qui frappa la France en 1709 et 1710.

Au début du 18^{ème} siècle ces conditions difficiles ont poussé beaucoup d'anciens *armaillis* comme les Singy à trouver de l'emploi ailleurs, d'abord dans le canton, puis dans les cantons voisins, voire outre-Jura en Franche-Comté.

Dès 1800 pratiquement aucune naissance avec le patronyme Singy ou proche n'a été enregistré à Estavannens, qui d'ailleurs n'est pas répertorié comme l'une des communes d'origine pour les Singy⁴.

Je n'ai pas trouvé de Jacques et de Louis Singy ou Dessingy qui seraient nés dans une même famille à Estavannens autour des années 1710 à 1730. En l'absence d'archives des mariages antérieures à 1760 pour la région de Bussy et Murist, je n'ai pas pu vérifier leur ascendance à travers l'union du premier avec Jeanne Marie Torche de Franex ou du deuxième avec Elisabeth Mottet de Morens. C'est probablement leur père, un Jean Singy *d'Estavannens*, qui aurait quitté la Gruyère au début du 18^{ème} siècle⁵.

⁴ <https://hls-dhs-dss.ch/famn/index.php?lg=f>

⁵ Note de M. M. LOSEY, « Généalogie des Singy originaires de Franex », 01.11.22.

Balade généalogique familiale

Jacques Dessingis *d'Estavannens mais habitant Morens* et son épouse Jeanne Marie Torche *de Franex* semblent être restés à Morens jusque vers la fin des années 1760–1770, puis se seraient déplacés sur Franex. On trouve encore dans les archives paroissiales de Bussy/Morens la naissance d'une fille Marie Anne en 1759 et d'un fils Pierre Antoine en 1762. Cependant en 1773 un Jean Syngy *de Franex* est cité comme parrain de Jean Ferreol Singy *de Morens*, fils de Louis Singy *habitant Morens mais d'Estavannens*.

D'après les registres régionaux, Jacques et Louis ont été reçu dans la petite bourgeoisie du « mandement » d'Estavayer (grande commune dont 13 villages faisaient partie) pour le prix de 40 écus le 18 avril et le 27 juin 1766 respectivement. La descendance de Jacques nous a apporté l'origine de Franex et celle de Louis a conservé celle de Morens.

Selon le Site Généalogique et Héraldique du Canton de Fribourg, des Singy sont également originaires de Corsalettes et de Misery (FR), et des Dessingy de Vuissens (FR). Mais je n'ai pas trouvé sur ce site d'éléments les reliant à Estavannens ou à notre famille originaire de Franex.



Les armoiries officielles de la famille sont d'azur à une broie d'argent posée en bande. Probablement que des Singy ont été actifs à une certaine période dans la culture du lin dans la Broye fribourgeoise.

Fribourg resta un canton principalement agricole jusqu'au début du 20^{ème} siècle et en cultiva largement l'image⁶ et la nostalgie⁷ à travers un folklore très riche. Encore aujourd'hui les fêtes campagnardes ne peuvent se tenir qu'en portant pour les hommes le vêtement typique de l'armailli ou *bredzon* et en chantant à un moment ou l'autre le fameux *Ranz des Vaches*⁸, qu'il était interdit d'entonner auprès des Gardes Suisses pour ne pas les démoraliser :



*Lè j'armayi di Kolonbètè
Dè bon matin chè chon lèvâ.*

*Lyôba, lyôba, por aryâ.
Lyôba, lyôba, por aryâ.
Vinyidè totè, byantsè, nère,
Rodzè, mothêlè, dzouvenè, ôtrè,
Dèjo chti tsâno, yô vo j'âryo,
Dèjo chti trinbyo, yô i trintso,
Lyôba, lyôba, por aryâ.
Lyôba, lyôba, por aryâ.*

Les temps changèrent avec les débuts de l'industrialisation et la page fut définitivement tournée vers la modernité grâce aux liens autoroutiers créés avec le reste de la Suisse entre 1971 et 2001.

⁶ « Paysan, que ton chant s'élève » - La Chanson de Fribourg, Pierre Kaelin et Charles Jauquier - [Bing video](#)

[L'armailli des Grands Monts - Bing video](#)

⁷ « Adu mon bi payi » - La Chanson de Fribourg, Pierre Kaelin et Charles Jauquier - [YouTube](#)

⁸ [Bernard Romanens – Ranz des vaches \(1977\) - YouTube](#)

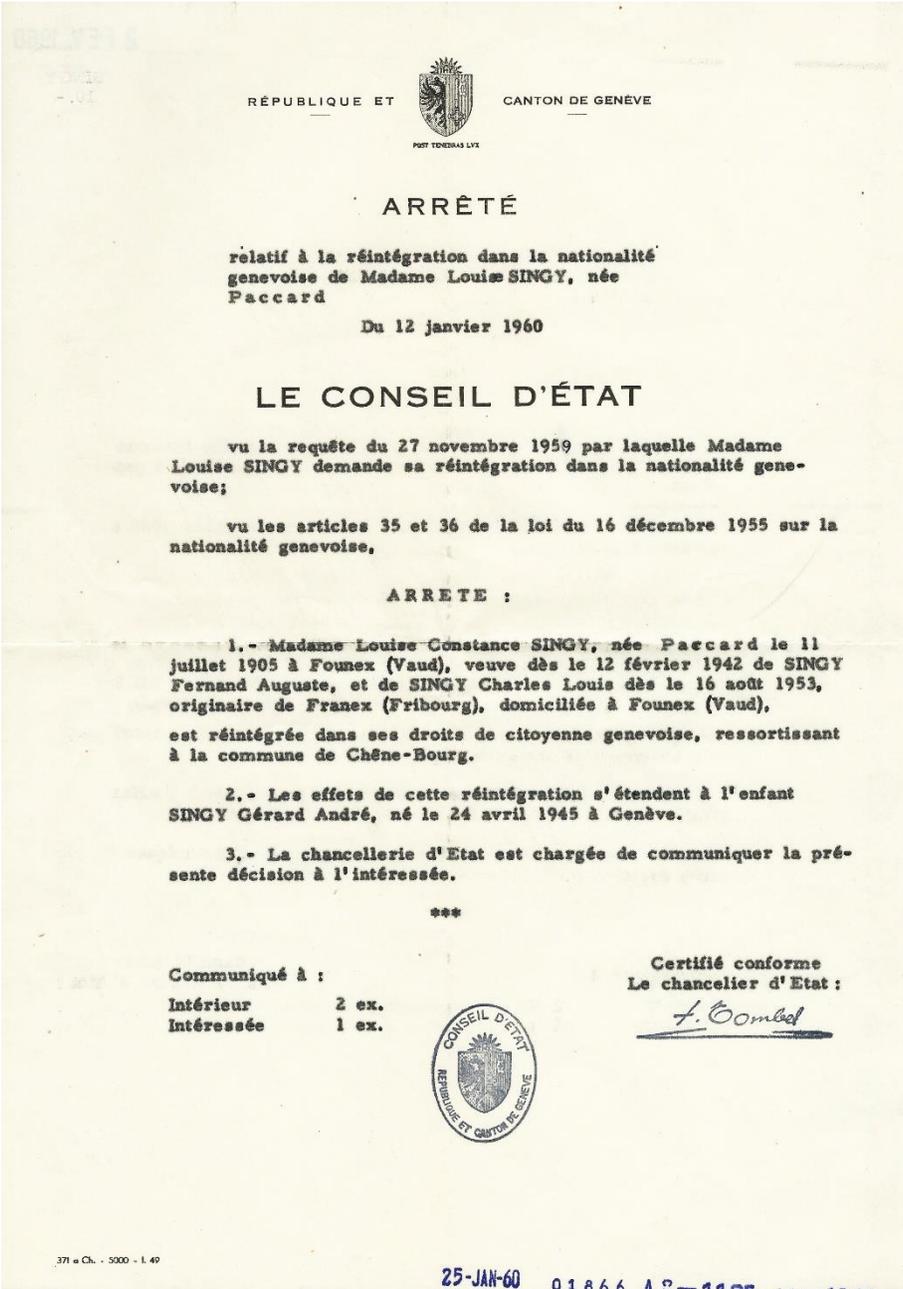
Les PACCARD



Haute-Savoie

LA GENEALOGIE des Paccard a été plus compliquée à établir.

Après le décès de mon père Charles Singy en 1953 et vu que ma scolarité au Collège de Nyon confirmait mes aptitudes à faire des études secondaires voire supérieures, ma mère Louise Singy *née Paccard* décida fort opportunément de renforcer ses liens genevois et demanda à être réintégrée dans son origine de naissance, Chêne-Bourg. Le but était de m'assurer à terme le droit de continuer mes études à Genève au tarif préférentiel de l'école genevoise pour les habitants du canton et pour ceux qui en étaient citoyens. Comme enfant encore mineur je bénéficiai du changement et c'est ainsi que le 12 janvier 1960 je fus *admis dans le droit de cité de Chêne-Bourg*.



RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

ARRÊTÉ

relatif à la réintégration dans la nationalité
genevoise de Madame Louise SINGY, née
Paccard

Du 12 janvier 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête du 27 novembre 1959 par laquelle Madame
Louise SINGY demande sa réintégration dans la nationalité gene-
voise;

vu les articles 35 et 36 de la loi du 16 décembre 1955 sur la
nationalité genevoise,

ARRÊTE :

1.- Madame Louise Constance SINGY, née Paccard le 11
juillet 1905 à Founex (Vaud), veuve dès le 12 février 1942 de SINGY
Fernand Auguste, et de SINGY Charles Louis dès le 16 août 1953,
originaire de Franex (Fribourg), domiciliée à Founex (Vaud),
est réintégrée dans ses droits de citoyenne genevoise, ressortissant
à la commune de Chêne-Bourg.

2.- Les effets de cette réintégration s'étendent à l'enfant
SINGY Gérard André, né le 24 avril 1945 à Genève.

3.- La chancellerie d'Etat est chargée de communiquer la pré-
sente décision à l'intéressée.

Communiqué à :

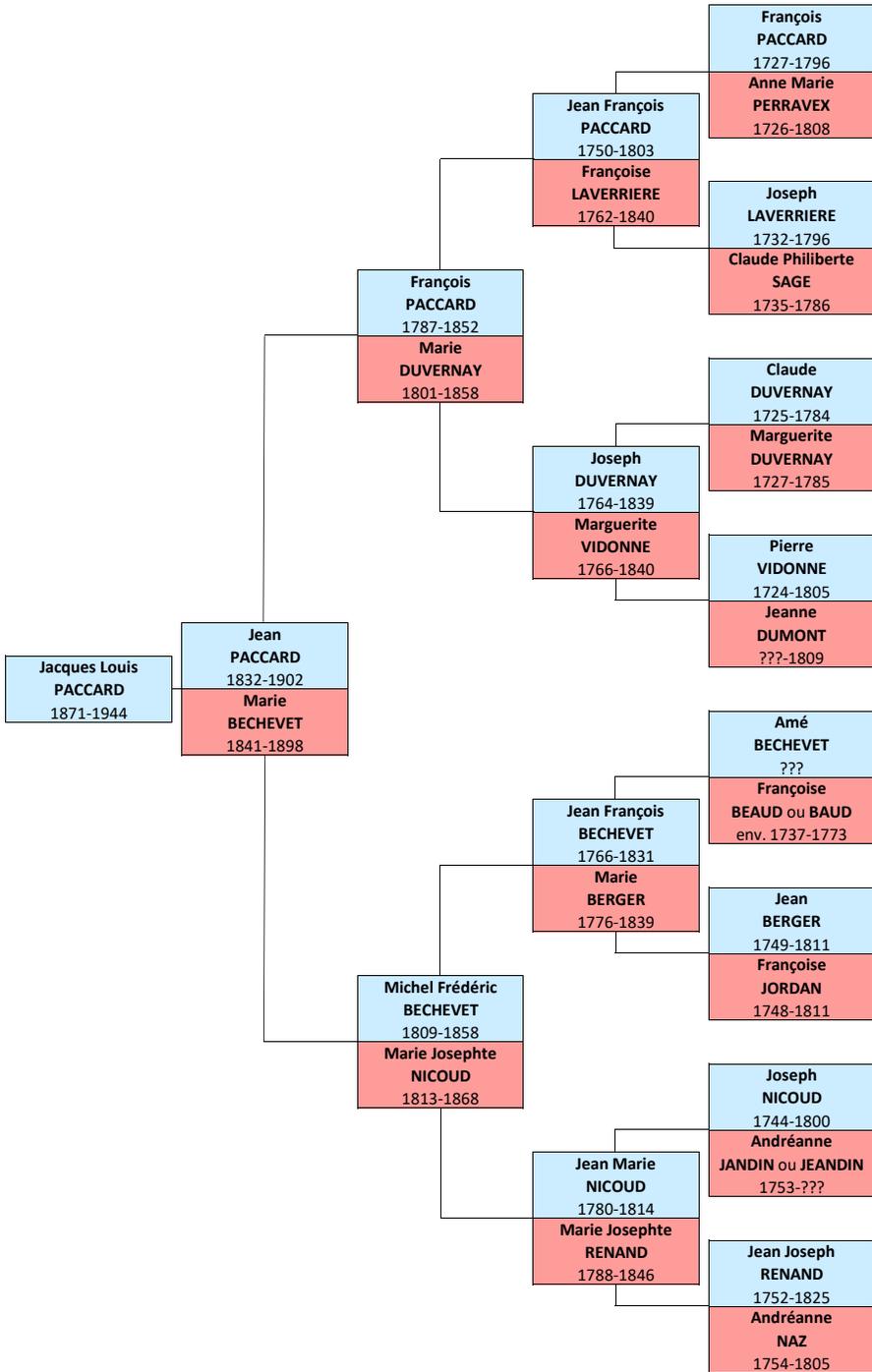
Intérieur 2 ex.
Intéressée 1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combel



Balade généalogique familiale



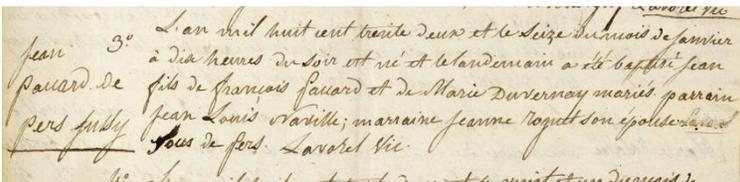
Ascendance Jacques PACCARD 1871–1726

Comme dit plus haut, je n'avais au départ de mes recherches généalogiques aucune idée de mes ancêtres Paccard. Mais à l'état civil de Chêne-Bourg je découvris que mon arrière-grand-père s'appelait Jean Paccard, qu'il était né en 1832 à Arbusigny en Haute-Savoie et était décédé en 1902 à Founex.

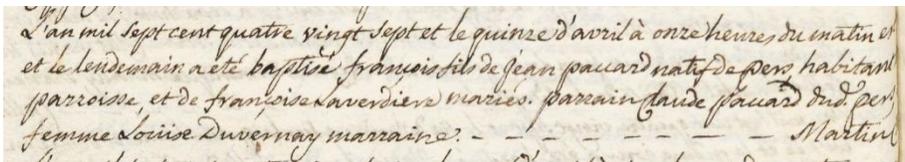
C'est en essayant de reconstituer l'histoire de la construction de la ferme des Rannaux et de l'arrivée des Paccard à Founex que des éléments inédits sont apparus, reliés aux événements européens qui avaient touché la Savoie et Genève entre la Révolution française et la création de la Suisse actuelle par les traités de Vienne en 1815 et de Turin en 1816.

Aux Archives Cantonales Vaudoises, je découvris d'abord que Jean Paccard était arrivé en Suisse à Coppet le 8 février 1870 comme agriculteur, au bénéfice d'un permis de séjour (pour étranger, avec confirmation de sa naissance savoyarde). Il prit rapidement racine en se portant acquéreur cette même année de divers terrains au lieu-dit *Aux Rannauds*, à Founex. Le 26 janvier 1872 il était mis au bénéfice d'un permis d'établissement comme citoyen suisse, par suite de la validation de sa citoyenneté de Chêne-Bourg par le Conseil d'Etat de Genève le 28 novembre 1871.

Le Conseil d'Etat avait en fait appliqué la Loi du 14 novembre 1816 relative à l'organisation des *Communes Réunies*. Jean Paccard avait pu apporter la preuve que si lui-même était né à Arbusigny, son père François Paccard était bien né à Chêne-Thônex le 15 avril 1787. Le *droit du sol* était alors en vigueur et attribuait la nationalité en raison de la naissance sur un territoire donné.



Jean PACCARD - Naissance Arbusigny 16.01.1832



François PACCARD - Naissance Chêne-Thônex 15.04.1787

Balade généalogique familiale

Le 28 Novembre 1871.

des cabarets, établis dans le Rôle principal proposé par
le Dép.^t des Contributions publiques.

Reconnaissance 16
de Citoyens. Le Conseil d'Etat,

Carrat. Sur la proposition du Dép.^t de l'Intérieur;
Vu l'art. 18 § 1^{er} de la Constitution de 1847;
Vu l'art. 3 § 1^{er} de la Loi du 14 J^uin 1816;
Arrête
de reconnaître, aux droits de son père décédé, la
qualité de Citoyen genevois ressortissant à la Com-
mune de Presinge, à
Carrat Louis, né à Jussy le 4 Mai 1803, fils
de Carrat Claude & de Dimier (Antoinette), sa
femme.

idem. 17
Paccard. Vu l'art. 18 § 1^{er} de la Constitution
de 1847;
Vu l'art. 3 § 1^{er} de la Loi du 14 J^uin 1816;
Arrête
de reconnaître, aux droits de son père décédé, la
qualité de Citoyen genevois ressortissant à la
Commune de Chêne-Pourug, à
Paccard Jean, né à Arbusigny le 16 Janvier
1832, fils de Paccard François & de Duver-
nay Marie, sa femme.

Chouat. 18
Vu la lettre en date du 23 J^uin

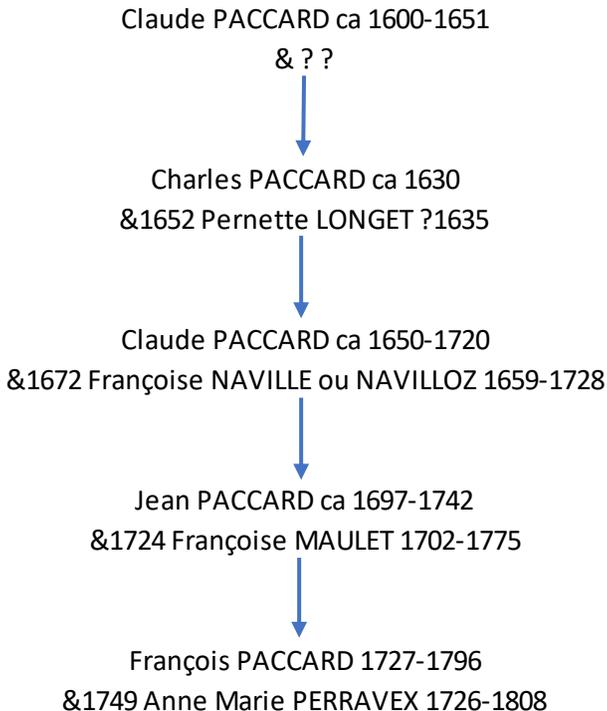
28.11.1871 - Conseil d'Etat de Genève - Reconnaissance de la citoyenneté genevoise
de Jean PACCARD

Au fil des révisions des Constitutions Fédérales de 1848 et 1874, le *droit de cité* est devenu prépondérant : il faut être reconnu bourgeois d'une commune suisse pour revendiquer la nationalité suisse. Dans l'autre sens, la loi imposait à la commune d'origine de prendre à sa charge les prestations sociales des citoyens qui tombaient dans l'indigence, ceux-ci pouvant être renvoyés dans un endroit où ils n'avaient jamais mis les pieds et ne parlaient pas la langue. Cette obligation désuète n'a été supprimée officiellement par le parlement suisse qu'en 2012.

Jean Paccard devint ainsi un bénéficiaire collatéral des changements politiques européens et des réarrangements territoriaux qui impactèrent la Savoie et Genève au cours des siècles, en particulier en conséquence de l'occupation napoléonienne puis de la chute de l'Empereur. C'est parce que mon arrière-arrière-grand-père François Paccard était né à Chêne-Thônex, alors bourgade savoyarde où sa mère était cabaretière, que la descendance des Singy de Coppet se considère aujourd'hui plus genevoise que fribourgeoise.

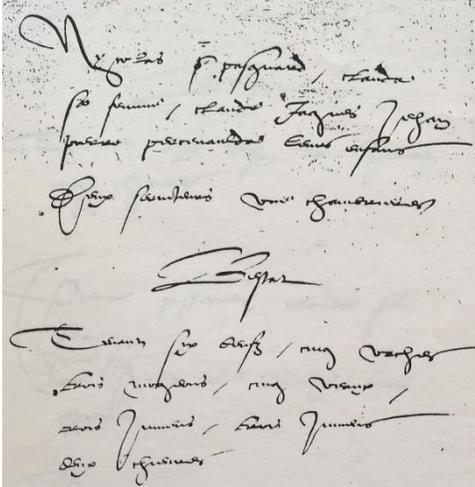
Notre premier ancêtre « genevois » était donc né à Chêne-Thônex en 1787, mais tous ses aïeux côté Paccard venaient de Pers-Jussy, petit village situé derrière le Salève, à six kilomètres de La Roche-sur-Foron en Haute-Savoie.

J'ai pu remonter jusqu'à un Claude Paccard qui y est décédé en 1651.



Balade généalogique familiale

Claude Paccard était probablement un descendant direct de Nycolas Pasquard, figurant sur le plus ancien recensement complet de la population savoyarde de 1561, lancé en vue de l'instauration d'un nouvel impôt, la gabelle du sel⁹.



Nycolas Pasquard, Clauda
sa femme, Claude, Jaques, Jean
Pierre, Percevalda leurs enfants

Deux serviteurs, une chambrière

Bestal

Tenant six boeufz, cinq vaches
trois mogeons¹⁰, cinq veaux,
trois jumens
deux chèvres

Sans être possesseurs d'une grande fortune, nos ancêtres ne devaient pas être les plus pauvres de Pers, avec trois employés, dix-neuf têtes de bétail, trois juments et deux chèvres. Selon les données à disposition le cheptel moyen pour les 238 familles de Pers (849 habitants au moment du recensement) était de l'ordre de cinq bovins, une jument et une chèvre⁹.

⁹ [LE DÉNOMBREMENT NOMINATIF DE 1561 POUR LA GABELLE DU SEL À PERS ET JUSSY | Les Amis de Pers-Jussy \(wordpress.com\)](#)

¹⁰ Petit veau (équivalent du mot *modzon* utilisé en Suisse Romande).

Comme mentionné à propos des accords de 1516 entre François 1^{er} et Fribourg, le sel était rare et difficile à produire. Sa consommation était beaucoup plus élevée qu'actuellement, surtout comme agent conservateur des viandes et poissons et la préparation du fromage, qui en nécessitaient des quantités très importantes. Prenant exemple sur le monopole d'état imposé en France par le roi en 1342, le Duc de Savoie décida d'une imposition globale par famille, selon le nombre d'adultes et de têtes de bétail. La première étape en fut ce *dénombrement* de 1561¹¹.

En France cet impôt, la gabelle, le même pour riches et miséreux, était détesté. Comme il différait énormément d'une province à l'autre, il s'instaura très vite une contrebande importante, qui nécessita peu à peu la mise en place d'un lourd système administratif, avec d'une part des surveillants multiples, les *gabelous*, surnom encore donné de nos jours aux douaniers, et d'autre part la *Ferme* et les *fermiers généraux* pour la gestion des recettes. Ces derniers en payèrent le prix à la Révolution française, comme le grand chimiste Antoine Lavoisier, guillotiné en 1794¹². Pour l'anecdote, à noter que le mot *salaire* vient du latin *salarium*, ration de sel versée aux légionnaires romains comme partie de leur solde, quand l'argent liquide venait à manquer.

¹¹ [Le dénombrement général de la gabelle du sel \(1561-1576\) en Savoie - Persée \(persee.fr\)](http://persee.fr)

¹² [La gabelle, l'impôt sur le sel le plus injuste de l'Ancien Régime \(futurasciences.com\)](http://futurasciences.com)

Nous n'avons certainement pas de sang commun avec les Paccard de Genève¹³. Ils semblent s'y être établis au milieu du 16^{ème} siècle, en la personne d'un Pierre Paccard, probablement converti au calvinisme et reçu Bourgeois de Genève autour de 1550. Au fil des générations les descendants se sont tournés vers l'artisanat horloger, avec à la fin du 18^{ème} siècle un David Paccard, maître-graveur. Deux générations plus tard la situation familiale a évolué formidablement, puisque deux de ses petits-enfants, David-Marc et Barthélémy, vont créer avec des associés la Banque Barthélémy Paccard et Cie, qui deviendra par la suite Banque Mirabaud et Cie. Ils vont marier leurs filles aux grandes familles fortunées genevoises et seront ainsi proches des Ador, Mirabaud, Bartholoni, Chenevière... Au fil du temps, faute d'héritier mâle et les parts des héritiers devenant minoritaires, le nom Paccard disparaîtra des raisons sociales des grandes banques privées genevoises.

Le patronyme Paccard est assez répandu en Haute-Savoie. Il ne m'a pas été possible de trouver non plus de lien de parenté avec le botaniste et médecin Michel Paccard, qui avait été le premier à atteindre le sommet du Mont-Blanc avec Jacques Balmat le 8 août 1786, ni avec Antoine Paccard, fondateur de la réputée fonderie de cloches d'Annecy en 1796.

Les Packard des Etats-Unis viennent probablement d'Ecosse. Ils sont surtout connus aujourd'hui pour la société d'électronique Hewlett-Packard, fondée à Palo Alto en Californie en 1939 par deux amis ingénieurs de l'université de Stanford, William Hewlett et David Packard.

¹³ Louis Dufour-Vernes, *Généalogie de la famille Paccard de Genève* (1901).

La Maison de Savoie, fief du Saint-Empire Romain Germanique, dominait au 15^{ème} siècle Genève et une bonne partie du Pays de Vaud et du Valais romand. Au fil du temps son pouvoir s'amoindrit. Les Bernois envahirent le Pays de Vaud en 1535. Sous autorité savoyarde depuis le début du 13^{ème} siècle, Genève réussit peu à peu à s'en distancer. Au début du 16^{ème} siècle les idées de la Réforme protestante se répandirent et un traité d'assistance mutuelle fut conclu avec les cantons suisses, marquant de fait l'indépendance de la cité, qui deviendra officiellement la Seigneurie (République) de Genève en 1541.

L'évêque de Genève en fut expulsé en 1533 et la Réforme définitivement adoptée en 1536. En 1541 Jean Calvin rejoignit la ville où il exerça une poigne de fer et une influence emblématique jusqu'à son décès en 1564.

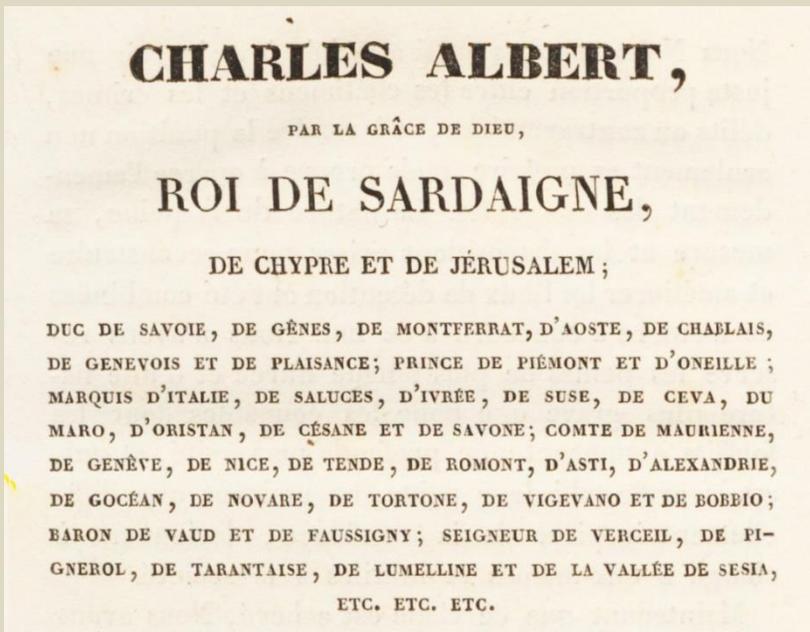
Les ducs de Savoie n'avaient pas perdu l'espoir de récupérer les territoires perdus. Le point culminant en fut la tentative du duc de Savoie de s'emparer par surprise de la ville dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602. La victoire genevoise de *l'Escalade* est toujours célébrée autour de ces dates, avec défilé costumé et au moins la première des 68 strophes du célèbre chant *Cé qué Laino*¹⁴, en patois de l'époque :

*Cé qu'è lainô, le Maitre dé bataille,
Que se moqué et se ri dé canaille,
À bin fai vi, pè on desande nai
Qu'il étivé patron dé Genevouai.
I son vegnu le doze de dessanbro,
Pè onna nai asse naire que d'ancro;
Y étivé l' an mil si san et dou,
Qu' i veniron par là ou pou trè tou.
Petis et grans, ossis an sevegnance,
Pè on matin d' onna bella demanze,
Et pè on zeur qu' y fassive bin frai,
Sans le bon Di, nos étivon to prai !
Dedian sa man il y tin la victoire,
À lui solet en démure la gloire.
À to zamai son Sain Non sai begni!
Amen, amen, ainsi, ainsi soit-y !*

¹⁴ [ESCALADE 2018 , Cé qu'è lainô , Hymne des genevois ,Grand chœur de l'Escalade - Bing video](#)

Genève fut rattachée à la France comme préfecture du Département du Léman pendant l'occupation napoléonienne de 1798 à 1813. Après Waterloo le Traité de Paris de 1815 officialisa l'union avec la Suisse comme « République et canton de Genève ». Le lien géographique avec la Confédération se fit grâce à la cession par la France de Versoix et d'une partie du Pays de Gex. Le Traité de Turin de 1816 acheva d'arrondir les limites du canton avec Chêne-Thônex et une vingtaine d'autres communes savoyardes. Ces adjonctions formèrent les *Communes Réunies* majoritairement catholiques. Le reste de l'ancien Duché de Savoie devint partie intégrante du royaume de Savoie-Sardaigne avec Victor-Emmanuel 1^{er} comme souverain, qui régna de 1802 à 1821.

Apparemment les ducs de Savoie n'avaient jamais renoncé totalement à Genève et au Pays de Vaud. Le roi Charles Albert de Sardaigne est encore nommé *Comte de Genève* et *Baron de Vaud* dans une longue liste de ses titres en en-tête du Code Pénal de Savoie de 1839 :



En échange de son soutien pour l'unification de l'Italie, la France obtint en 1860 le rattachement de la Savoie et de la Haute-Savoie à l'Empire de Napoléon III. Ces territoires auraient pu arrondir la surface du canton de Genève, mais la crainte des calvinistes de perdre la majorité de religion protestante leur fit défendre très mollement le projet.

Les SCHMID



Canton du Valais

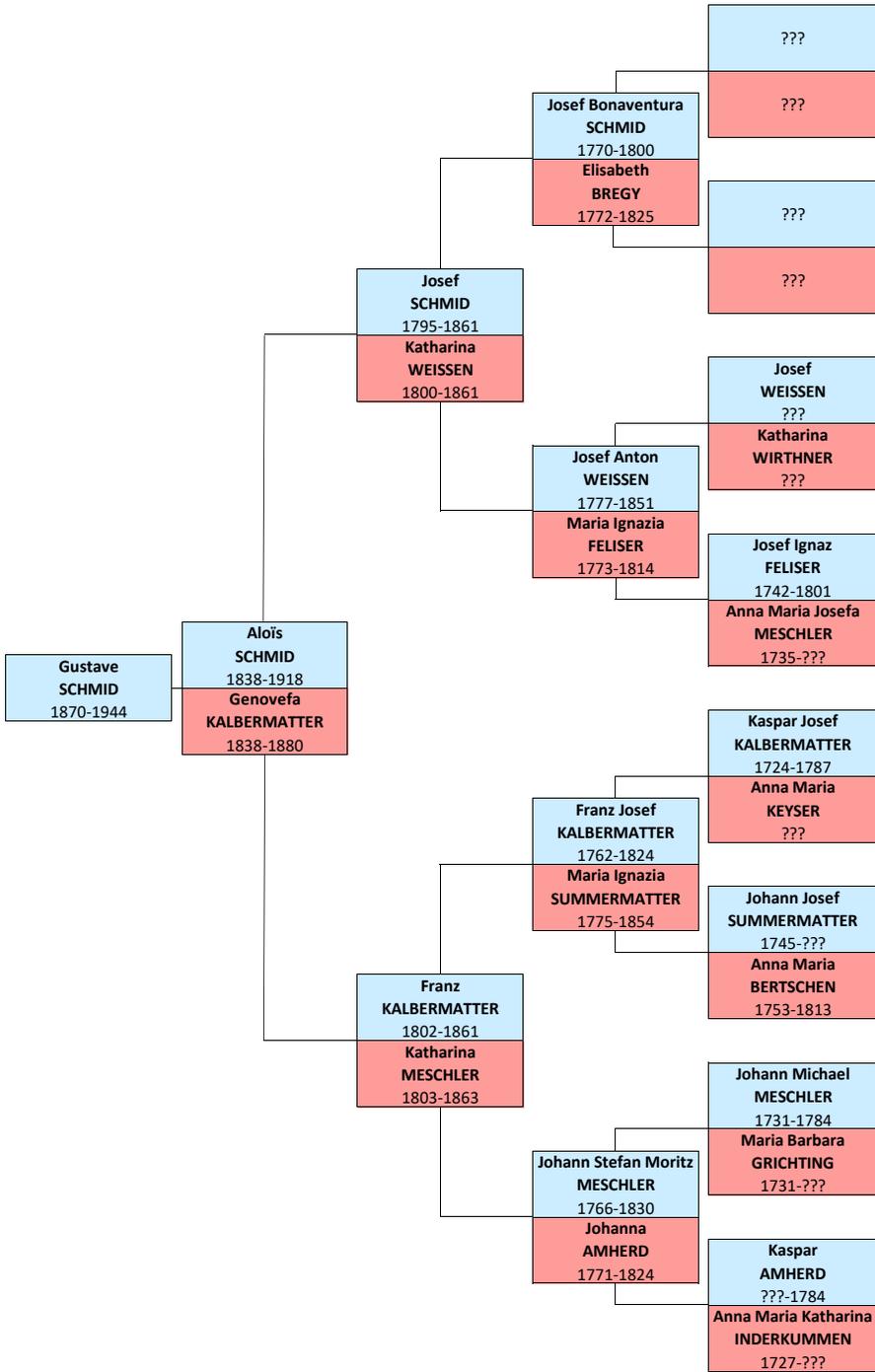
SELON LES RECHERCHES généalogiques menées par Francis Schmid le premier ancêtre Schmid identifié est Josef Bonaventura, né vers 1770 du côté d'Unterems, proche de Tourtemagne dans le Haut-Valais. Il épousa Elisabeth Bregy en 1792 et l'on retrouve leur fils Josef et sa famille sur le recensement cantonal de 1829 à Ergisch¹⁵.

16	Schmid	Joseph	1794	Schubert	geb	idem
17	Vesper sein weib	Josephina	1800	idem	idem	idem
18	Schmid sein kind	Josef Joseph	1826			idem
19	Schmid sein kind	Josephina	1828			idem

Ergisch – Recensement cantonal 1829

¹⁵ [André SCHMID : généalogie par Francis SCHMID \(schmidfr\) - Geneanet](#)

Balade généalogique familiale



Ascendance Gustave SCHMID 1870–1724

Connue sous le nom de Wihsenhüs ou Weissenhaus, la maison natale des Schmid à Tourtemagne, 15 Route Cantonale, existe encore aujourd'hui. Elle fut construite en 1819 par Josef Anton Weissen. Ce bâtiment passa dans la famille Schmid en 1825, lors du mariage de sa fille unique Katharina Weissen avec Josef Schmid. Ce dernier devint bourgeois de Tourtemagne le 6 mai 1852 pour le prix de 100 louis d'or.

Comme il sera détaillé plus loin, Gustave Schmid, petit-fils de Josef et grand-père de mon épouse Michelle, émigra à Versailles en 1886. Avec sa femme valaisanne Antonia Zbrun ils eurent quatre enfants, dont mon beau-père André en 1904.

En 1926 André Schmid aurait pu bénéficier du *droit du sol différé* s'appliquant aux enfants nés en France de parents étrangers nés à l'étranger. Mais il déclina « la qualité de Français que lui conférait l'article 8 §4 du Code Civil ». Cette décision surprenante semble résulter d'une réaction négative vis-à-vis du maire de la commune de Chenay – près de Reims où il habitait – qui le pressait lourdement d'accepter la nationalité française.

Cependant ma future épouse Michelle profita du *double droit du sol* qui s'applique aux enfants nés en France d'un parent étranger lui-même né en France : elle n'avait pas fait de démarches administratives particulières lors notre mariage en 1969, mais au vu des incertitudes concernant les relations entre la Suisse et l'Europe elle réactiva sa nationalité française en 1989, en en faisant directement bénéficiaire notre deuxième fils Patrick, qui n'avait pas encore 18 ans. Cependant notre aîné Xavier, déjà majeur à cette date, dut faire une demande personnelle. Il devint également citoyen français en 1990, et moi-même je rejoignis le reste de la famille en 1999.

Le droit du sol est automatique aux Etats-Unis : Jérémy et Michael, les deux enfants aînés et jumeaux de Xavier sont nés dans le New Jersey en 2001 et sont par conséquent actuellement au bénéfice des trois nationalités suisse, française et américaine.

CS 33127



L'An mil neufcent vingt six, le Mardi Dix-huit Mai

à Troyes, au prétoire de la Justice de paix

Et procédant Nous, Antoine Joseph Montbure, Juge de Paix du canton de Troyes, Arrondissement de Troyes, Département de la Marne.

Il est présent Monsieur André Schmid, né le premier décembre mil neufcent quatre, à Tordailles (Seine et Oise) Secoursine demeurant à Chéroy, canton de Troyes,

Lequel nous a déclaré qu'il est né en France de Schmid Gustave, né le onze mars mil huit cent soixante dix à

Berlesdorf (Suisse) domestique, demeurant à Tordailles, rue de la Sainte Eglise n. 2, et de Brun Antonina,

son épouse, née le vingt Octobre mil huit cent soixante quinze, à Berlesdorf (Suisse), et y étant domicilié,

il voulait déclarer la qualité de Français que lui conférait l'article 8 § 4 du Code Civil, et réclamer la nationalité Suisse.

À l'appui de sa déclaration, le sieur André Schmid nous a remis :

1: Son acte de naissance;

2: L'acte de mariage de ses père et mère, accompagné de sa traduction en langue française.

3: Une attestation en deux feuillets de la Légation de la Confédération suisse en France, constatant qu'il est citoyen suisse.

4: Un certificat de la même Légation, constatant qu'il a répondu à l'appel sous les drapeaux conformément à la loi suisse.

Trois qui seront annexés à la déclaration qui doit

Déclaration
en vue de déclarer
la qualité de
Français
faite par
Schmid
André

6833127

être adressé au ministère de la Justice pour y être enregistré, cette formalité étant prescrite par la loi, à peine de nullité.

Étaient présents:

1. M. Alexis Fleuri Hiquerdelle âgé de 64 ans, retraité demeurant à Fismes

2. M. Fernand Burger, âgé de 40 ans, commerçant demeurant à Fismes

Lesquels nous ont attesté l'individualité du contractant, et ont déclaré que ce qui précède est à leur connaissance personnelle.

Avant de clore, nous avons fait observer au déclarant que, dans le cas où il solliciterait ultérieurement la naturalisation, cette faveur lui serait refusée.

Après lecture faite, le déclarant a signé avec les témoins et nous, juge de Paix.

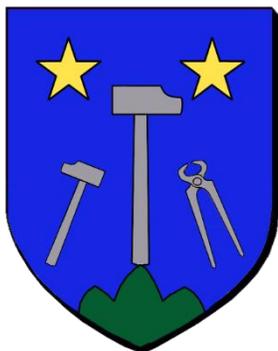
J. Hiquerdelle
M. Burger



19 JUIN 1926
6511-23

(curator)

18.05.1926 - Renoncation à la nationalité française par André SCHMID (2)



Avec une référence directe au métier de forgeron — Schmied en allemand — le blason de la famille native de Tourtemagne est *d'azur au mont de trois coupeaux de sinople sommé d'un marteau d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or, flanqué en dextre d'un marteau d'argent posé en barre et en senestre d'une tenaille d'argent mise en bande.*

Au Moyen-Âge et après des siècles de turbulences politiques, le Haut-Valais germanophone dépendait du prince-évêque de Sion et le Bas-Valais francophone restait en grande partie sous autorité du Duc de Savoie. Le Haut-Valais devint allié de la Confédération des XIII Cantons Suisses en 1416.

Le pouvoir savoyard s'affaiblissait peu à peu et dans la foulée des Bernois qui avaient envahi le Pays de Vaud en 1535, la Savoie perdit le Chablais valaisan l'année suivante au profit des Patriotes du Haut-Valais.

La situation se décanta avec l'occupation napoléonienne de 1798. A la suite de l'invasion française de la Suisse, le Valais fut incorporé à la nouvelle République Helvétique. Mais en 1802 il retrouva une indépendance toute théorique en étant de fait transformé en protectorat français sous le nom de République Rhodanienne, pour être finalement intégré en 1810 au Premier Empire comme Département du Simplon. Après la chute de Napoléon, le Valais devint le vingtième canton de la Confédération Suisse le 4 août 1815.

Très rural mais offrant un passage privilégié pour rejoindre l'Italie, le Valais profita dès le milieu du 19^{ème} siècle de la construction des lignes de chemin de fer, de l'endiguement du Rhône, de l'aménagement des cols et du développement du tourisme. L'industrie compléta l'arrivée dans l'ère moderne avec l'établissement de la chimie à Monthey en 1904 et de la métallurgie à Chippis en 1908, sans oublier l'hydroélectricité avec les nombreux barrages construits en première moitié du 20^{ème} siècle.

Les CHARTOGNE



Marne

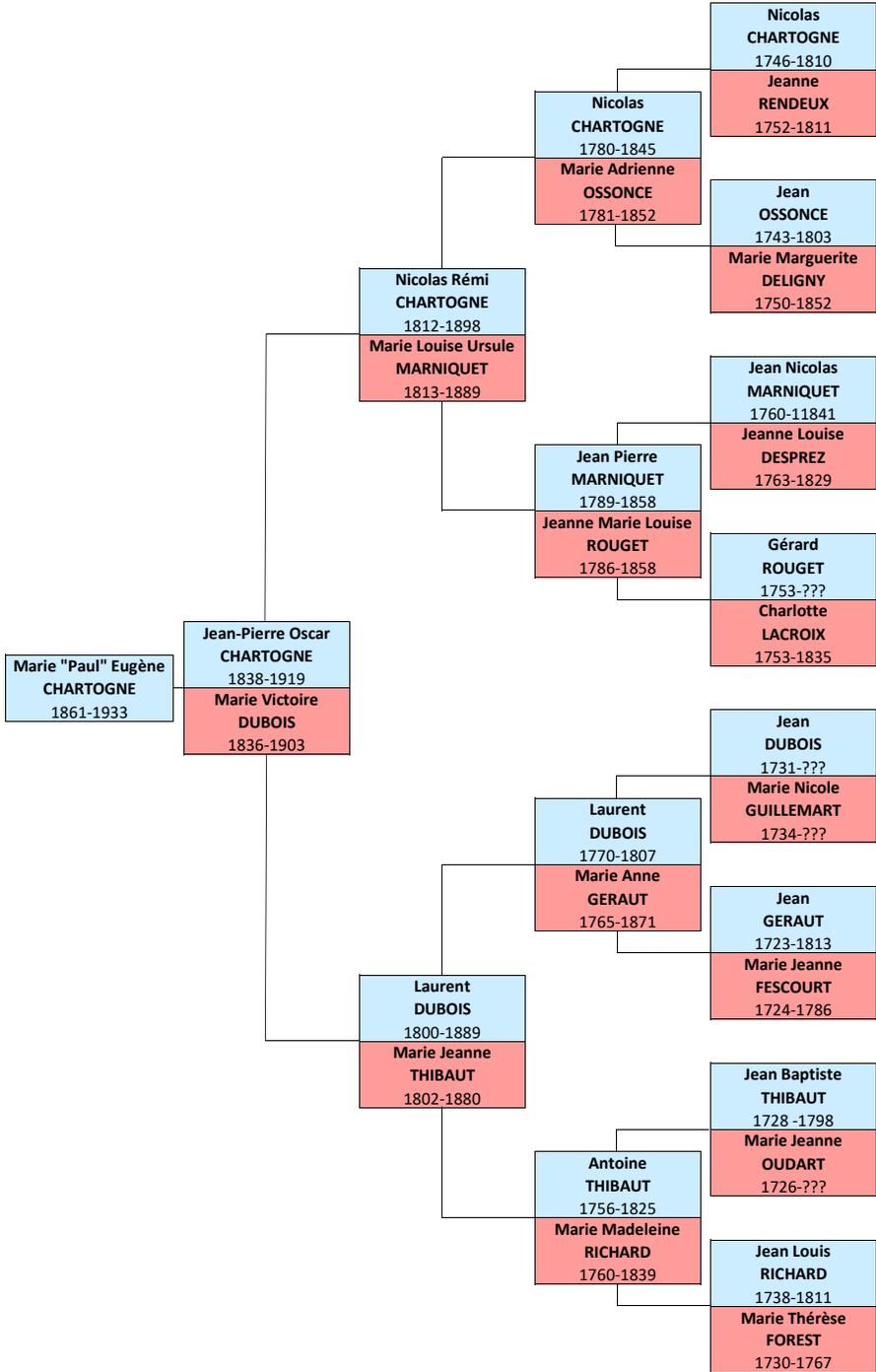
ANDREE CHARTOGNE, la mère de mon épouse Michelle Schmid, était née à Merfy, petit village à une douzaine de kilomètres au nord-ouest de Reims, dans le département de la Marne.

Ma belle-mère appartenait à une large famille de cultivateurs et vigneron.

Son grand-père Jean-Pierre « Oscar » Chartogne était né dans le petit village de Witry-lès-Reims à l'est de Reims et avait épousé en 1860 Marie Victorine Dubois, de Merfy dans le massif de Saint-Thierry. Ils eurent quatre enfants. L'un de ses fils, Rémi Louis « Alfred » Chartogne, fut maire de Merfy de 1908 à 1912. Marie Louise Victorine, l'une des filles de ce dernier, épousa en 1921 Louis Etienne Marie Taillet, d'une famille vigneronne établie depuis très longtemps dans le village. Un Nicolas Taillet y est mentionné dans les annales familiales en 1490 déjà¹⁶.

¹⁶ [Andrée CHARTOGNE : généalogie par Francis SCHMID \(schmidfr\) - Geneanet](https://chartogne-taillet.com/fr/history)
<https://chartogne-taillet.com/fr/history>

Balade généalogique familiale



Ascendance Paul CHARTOGNE 1861–1724

C'est ainsi que s'élabora dans les années 1940–1950 la marque du très réputé champagne Chartogne-Taillet.



La tradition viticole en Champagne remonte à l'époque gallo-romaine. Dès le moyen âge, les sacres de rois de France à Reims donnèrent lieu à des fêtes magnifiques et le vin de la région fut assez vite prisé par la haute société.

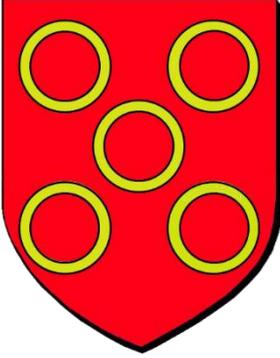
On dit que c'est le moine Dom Pérignon qui découvrit à la fin du 17^{ème} siècle la technique de base qui allait mener au vin de fête que nous connaissons, avec des bouteilles au verre plus épais et des bouchons maintenus à l'aide d'une ficelle en chanvre.

Pour équilibrer les saveurs il eut également l'idée d'assembler plusieurs cépages (chardonnay, pinot noir et pinot meunier). Le procédé s'améliora au fil du temps en ajoutant une *liqueur de tirage* pour contrôler la fermentation et en dernière phase une *liqueur d'expédition* pour déterminer la douceur du produit final (brut, sec, etc.).

La production du champagne était de l'ordre de 30 millions de bouteilles en 1950, pour passer ces dernières années à plus de 320 millions.

Balade généalogique familiale

Une famille noble de Chartogne est référencée dans différentes localités des environs de Reims et de Merfy entre le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle, mais aucun lien n'a pu être trouvé avec les Chartogne de notre généalogie.



Le blason, *de gueules à cinq anneaux d'or posés en sautoir*, est encore imprimé sur le muselet de certains des crus Chartogne-Taillet :



Située au nord-est de la France (aujourd'hui principalement départements de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes) la province de Champagne a été depuis l'époque romaine le théâtre de nombreux affrontements guerriers, avec entre autres : la Guerre de Cent Ans (entre 1347 et 1453), plusieurs batailles en 1814 à la fin de l'épopée napoléonienne, la bataille de Sedan (qui coûta son trône à Napoléon III en 1870), la guerre des tranchées du conflit mondial de 1914–1918 et plus récemment la bataille des Ardennes pendant l'hiver 1944–1945.

Grandes familles, religion et coutumes

Naissances

JUSQU'AU DEBUT du 20^{ème} siècle les familles étaient souvent très nombreuses.

<u>Ancêtres PACCARD</u>		Nombre d'enfants
PACCARD Charles	1630-???	5
PACCARD Claude	1652-1720	3
PACCARD Jean	1697-1742	9
PACCARD François	1727-1796	8
PACCARD Jean François	1750-1803	5
PACCARD François	1787-1852	12
PACCARD Jean	1832-1902	6
PACCARD Jacques Louis	1871-1944	2

Nombre d'enfants PACCARD par génération

Balade généalogique familiale

<u>Ancêtres SINGY</u>		Nombre d'enfants
SINGY Jacques	1730-1785	4
SINGY Pierre Antoine	1762-1799	6
SINGY Marian Jacques	1790-1861	12
SINGY François Xavier	1820-1887	12
SINGY Justin Alexandre	1859-1919	13

Nombre d'enfants SINGY par génération

Dans le canton de Fribourg et depuis les années 1860, des décisions administratives pouvaient placer de force les enfants de parents dans l'incapacité de les élever dans des institutions ou familles d'accueil, où ils étaient souvent maltraités et dans le meilleur des cas utilisés comme une main-d'œuvre gratuite. Le système n'a été formellement abrogé qu'en 1981.

Je me souviens que les aînés de mes oncles ne gardaient pas le meilleur souvenir de leurs années de première jeunesse où ils avaient été confiés par leurs parents « aux bons soins » de familles plus aisées pour être employés comme jeunes bergers nourris et logés, mais pas ou peu payés. Mais il semble que malgré l'état de misère où se trouvait la famille d'ouvriers agricoles de mes grands-parents paternels Justin (1859–1919) et Marie Singy (1866–1912), leurs enfants ne furent pas placés de force dans des familles d'accueil par décision judiciaire.

La relation parents-enfants était très différente de celle d'aujourd'hui. Lorsque la continuation de la lignée familiale masculine avait été assurée, une nouvelle naissance était souvent considérée comme une fatalité. Dans les familles modestes, les nouveau-nés représentaient des bouches supplémentaires à nourrir, mais par contre promettaient une contribution aux charges et tâches familiales quelques années plus tard et une assurance essentielle pour les vieux jours des parents. Le contrôle des naissances n'existait pas.

La plupart du temps les enfants naissaient à la maison, généralement sous la supervision d'une sage-femme plus ou moins expérimentée et formée. Les accouchements difficiles se terminaient souvent mal pour l'enfant ou la mère, si ce n'est pour les deux. C'est ce qu'illustre la naissance le 14 novembre 1815 de Jeanne Berchet, lointaine cousine de notre ancêtre Françoise Laverrière, suivie une semaine plus tard par le décès de sa mère Marie Berchet née Chevallier, figurant dramatiquement sur la même page du registre d'état civil d'Arbusigny.

naissance L'an dix huit cent quinze le quatorze novembre, ¹⁴ à l'heure de midi. devant nous maire, susd. Les Comparses père Jean Berchet et tant au oncle de son père et Silvestre de biols, tous deux laboureurs, domiciliés de cette Commune, qui nous déclarent que la marié Chevallier a accouché aujourd'hui, à dix heures du matin, d'une fille à laquelle il donne le prénom de Jeanne. dont acte que nous avons les comparses qui l'ont vu. Berchet qui n'aura signé en les deux témoins, mais ne l'avait signé.

J. Duvernay
Maire

de la déce Chevallier L'an dix huit cent quinze le vingt deux novembre, à dix heures du matin. devant nous maire, susd. Les Comparses les Jean François et Gabriel Grosjeu tous deux laboureurs, domiciliés de cette Commune, qui nous déclarent que la marié Chevallier femme de Jean Berchet se décide aujourd'hui, à huit heures du matin. nous nous sommes de suite transportés avec les sus nommés au domicile susd. Berchet à son avois trouvé morte. l'ont vu. marié Chevallier dans la bierre. dont acte que nous avons les comparses qui nous l'ont vu. Berchet qui n'aura signé.

J. Duvernay
Maire

naissance L'an dix huit cent quinze le vingt cinq novembre, à

Naissance Jeanne BERCHET et décès Marie CHEVALLIER - Arbusigny 14 et 22.11.1815

Sur le plan religieux, le dogme défendait une interprétation stricte de l'Évangile, le rapport sexuel ne pouvant viser qu'à donner la vie. Consciente des problèmes posés par une natalité hors contrôle, l'Église essaya de jouer un rôle régulateur en imposant des périodes de continence durant les jeûnes annuels, les jours de fête et les dimanches et n'hésita pas à s'immiscer dans la vie intime des couples. Toute pratique sexuelle ayant pour but de limiter la fertilité et la fécondité était condamnée¹⁷.

La pilule contraceptive a été découverte par Carl Djerassi et Jorge Rosenkranz en 1951 dans les laboratoires de l'entreprise Syntex SA à Mexico City¹⁸. Faisant face à l'hostilité générale des milieux conservateurs — le pape Pie XII condamna son emploi en 1958 — la « pilule » ne sera autorisée largement à des fins contraceptives que lentement, sur une période s'échelonnant entre 1960 aux États-Unis et 1999 au Japon. Elle a été dépenalisée en France en 1967. En Suisse la pilule est arrivée sur le marché en 1961 sans créer de débats houleux.

Le premier accouchement par césarienne n'eut lieu qu'en 1878. D'une façon générale, l'hygiène était très relative. La désinfection des mains des praticiens et l'asepsie ne devinrent la règle qu'au milieu du 19^{ème} siècle, en partie grâce aux travaux de Louis Pasteur¹⁹. Les antibiotiques n'avaient pas encore été découverts et la moindre épidémie ou infection tournait rapidement à la catastrophe. Il fallut attendre le 20^{ème} siècle pour la généralisation des vaccinations.

Edward Jenner découvrit le vaccin contre la variole en 1796 et Louis Pasteur acquit la célébrité en découvrant le vaccin contre la rage en 1885. Mais les autres vaccins contre des maladies très répandues ne furent mis au point que bien plus tard :

- tuberculose : 1921
- tétanos : 1938
- coqueluche : 1939
- diphtérie : 1949
- poliomyélite : 1955
- rougeole : 1963
- etc.

¹⁷ [Doctrine de l'Église catholique sur la sexualité — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)
[Contrôle des naissances \(hls-dhs-dss.ch\)](#)

¹⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Contraception_orale

¹⁹ [Asepsie — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

La mortalité infantile était effrayante : au début du 19^{ème} siècle 15 % des enfants de Pers-Jussy ne survivaient pas plus de deux jours à leur naissance et 50 % ne dépassaient pas les dix ans²⁰.

Pers-Jussy				
Age des décédés	1814		1815	
	Nombre	%	Nombre	%
Dans les 2 jours	7	25%	3	8%
Première année	3	11%	9	23%
Avant 10 ans	4	14%	7	18%
Avant 40 ans	7	25%	10	26%
Après 40 ans	7	25%	10	26%
<i>Total</i>	28	100%	39	100%

Aux premiers temps de la chrétienté le baptême était réservé aux adultes désirant suivre la voie de l'Évangile, et pratiqué par immersion. L'eau était un symbole fondamental de la purification du péché originel.

Le sacrement de baptême pour les enfants ne s'est institutionnalisé qu'au 12^{ème} siècle. Vu la très grande mortalité enfantine de l'époque à travers les maladies, les guerres et la pauvreté, les synodes ont voulu les protéger aussi du péché originel et le baptême par effusion en versant de l'eau sur le front remplaça le bain.

Un problème se posait pour les enfants mourant à la naissance. La doctrine religieuse imposait qu'il fallait absolument être baptisé pour entrer au Paradis. D'un autre côté, il était accepté qu'un petit enfant ne pouvait qu'être sans péché avant son *âge de raison* (fixé à sept ans). L'Église développa alors le concept des *Limbes*, lieu intermédiaire où les petites âmes des non-baptisés ne souffraient pas mais ne profitaient pas du grand bonheur d'être auprès du Seigneur²¹. Toutefois les paroissiens préféraient assurer le bonheur éternel à leurs nouveaux-nés : vu la très forte mortalité infantile, le baptême avait donc lieu le plus rapidement possible, généralement le lendemain de la venue au monde et était considéré comme l'événement important. Dans les anciens registres la date de la cérémonie est mentionnée, mais pas nécessairement celle de la naissance. Dans les cas extrêmes c'était la responsabilité des parents et de la sage-femme éventuelle d'*ondoyer*, soit baptiser d'urgence, les enfants mourant au moment de l'accouchement.

²⁰ Archives Départementales de la Haute-Savoie E DEPOT 211/1 E 11 - 1814-1837.

²¹ [Limbes — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Limbes)

Die vigesima tertia jullii 1769
fuit à me Petro Josepho Ghosme
Parocho ex a. Holere sub conditione
Captivitate jam ab obstetrice baptizatus
domi ob periculum mortis eodem die
natus parvulus filius abortivus ceu
ante tempus editus Francisci ac
e Mariæ abbatrice conjugum. Fra:
ner nullum ei nomen impositum an
nec ei paterius fuit eod. aliquot
post baptismum administratus domi
horis mortuus sit et Sepeli non
potuerint ad remanent in Relesia.

Baptême hors Eglise d'un enfant mourant à la naissance
Murist 1769

Inutile de préciser que dans cet environnement très strict, la sollicitude des bons paroissiens allait très loin et qu'il n'était pas envisageable de laisser un nouveau-né sans baptême, même si cela devait aller à l'encontre des convictions de ses parents. Par exemple on découvre à Murist en 1716 le baptême de jumeaux issus d'un couple non marié, dont le père « a pris la fuite », et à Arbusigny en 1790 celui de l'enfant d'une Genevoise protestante qui n'a pas voulu donner son nom ni celui du père du bâtard.

... Maria Catharina
 24
 Die 22 augusti 1716 baptizati
 fuerunt filius et filia Mariae
 ex Longria
 Lorey matris Georgi
 Balif ex Cheice. eius affinis
 dispensatione obtenta sed
 Georgius aufugit, fuerunt
 nomen impositi Joannes
 25
 pater, et susceptores autem
 fuerunt Joannes pater
 Monneron ex Illust et Maria
 Lorey de viduor. et puella fuit
 ei nomen impositum Claudia
 susceptores autem fuerunt
 pater filius Josephus Lorey

Jumeaux baptisés de force - Murist 1716

Gabriel François
 Le 11^e mille Sept cent Nonante et le vingt-cinq Aouse Anois dix
 heures du soir un né un garçon d'une Ill^e protestante habitante de
 Genève et ouvrière en soies de Montres, la quelle n'a voulu
 réveler ni son Nom ni celui de l'auteur de son fils qui le lendemain
 de sa naissance a été baptisé sous le nom de Gabriel François et
 sous le parrain a été Gabriel Grefi et la marraine François Lambert
 Signé Pallu curi

Baptême d'enfant de parents protestants - Arbusigny 1790

Dans le canton de Fribourg, les registres paroissiaux servaient de documents d'état civil et les enfants « illégitimes » étaient dûment enregistrés comme tels au moment de leur baptême. Dans les régions campagnardes ou alpestres tout le monde se connaissait et le père était généralement rapidement identifié. Le cas échéant c'est la justice qui déterminait la paternité par « adjudication », avec les suites légales liées à la paternité. On ne plaisantait pas avec la morale, comme le

prouvent ces quelques extraits des 84 articles de la *Loi du 4 décembre 1835, sur la procédure, la police et la pénalité en fait de grossesse et paternité illégitimes*, édictée par le Grand Conseil du Canton de Fribourg :

7. Si le Président reçoit d'un Conseil communal, d'un syndic ou d'une autre personne qui mérite confiance l'avis d'une grossesse illégitime, il appelle auprès de lui la personne enceinte, et la somme de faire sa déclaration.

27. L'adjudication définitive de tout enfant illégitime est communiquée d'office au Conseil de la commune de la partie à laquelle l'enfant a été adjugé, de même qu'au curé de la paroisse, ou autre officier chargé de la tenue des registres de l'état civil, afin qu'il puisse y faire l'inscription de cette adjudication.

34. Si la mère d'un enfant illégitime refuse de nommer le père de cet enfant, soit avant, soit après ses couches, et qu'elle s'obstine à ne pas vouloir satisfaire à cet égard au prescrit de la loi, elle peut être condamnée à une détention à la maison de correction, dont la durée peut être portée à une année.

Si c'est l'accusé qui refuse de répondre, son silence est envisagé comme un aveu de l'accusation contre lui.

73. Les membres des Conseils communaux dans la partie catholique du canton, et les membres des Consistoires et des Conseils communaux dans la partie réformée, outre le devoir qu'ils ont en général de veiller au maintien des bonnes mœurs, surveilleront en particulier les personnes non mariées qui seront enceintes ou soupçonnées de l'être, qui accoucheraient dans leur ressort ou qui s'absenteraient étant enceintes.

74. Les accoucheurs patentés et les sage-femmes ont le devoir de faire connaître, dans le plus bref délai, au Président du Tribunal dans la partie catholique, et au Président du Consistoire dans la partie réformée, les grossesses illégitimes, ainsi que les accouchemens de personnes non-mariées, pour lesquelles ils ont été appelés, ou auxquelles ils ont assisté.

76. Le père non-marié d'un enfant naturel sera puni, à la première faute, d'une amende pécuniaire de cinquante francs; à la seconde faute, d'une amende de cent francs.

A la troisième faute et toutes autres récidives, il sera condamné à une détention à la maison de correction, ou à la réclusion dans une prison, dont la durée ne pourra être moindre d'un an, et ne devra excéder le terme de quatre ans.

La mère sera punie, à la première faute, d'une amende pécuniaire de vingt-cinq francs; à la seconde faute, d'une amende de cinquante francs.

78. Les peines statuées aux articles précédens seront doublées pour les chefs de ménage et maîtres de maison, qui auront procréé des enfans naturels avec leurs servantes, ainsi que pour les chefs d'ateliers et manufactures, qui commettraient cette faute avec leurs ouvrières; bien entendu que telles personnes du sexe seront expulsées aussitôt de ce service sans pouvoir y rentrer.

81. Ceux qui dénoncent ou confessent volontairement leur première faute dès qu'ils sont interrogés par le juge, et ne font aucune dénégation, ne sont condamnés qu'à la moitié de la peine statuée pour cette première faute par les articles 76, 77 et 78.

82. Les parens d'enfans illégitimes qui réparent leur faute par le mariage subséquent, ont droit à la remise de la peine à laquelle ils n'ont pas encore satisfait.

1859
Affidavit
Le Président, au vu de la Déclaration Engraisse
du 8 Mai Dernier, les opérations de la procédure entamée
des parties, faisant application des art 221, et 229 du
code civil 76 de la loi du 18 Décembre 1835 a jugé pro-
noncé.
1^o L'enfant illégitime En sexe masculin que l'acte de naissance
de Pierre Bibe de Montlonget, aoris au monde le 22 Mai
1859 à 4 heures après midi, baptisé dans l'église paroissiale
de Murist le 29 même mois, sous les prénoms
de Joseph Alexandre, en comste l'extrait produit, est
ce qui est le fils de Joseph Marroy, dit Malouse,
d'habitance à Murist, et d'une femme, de laquelle les
actes légal de la paternité.
2^o L'enfant est bourgeois de la commune d'Auterive.
Signé: Delpeffer, J. Marroy, Le Président H. Gardecan
L. Balthazard, Procureur.

Adjudication en paternité - Murist 1859

Il n'était pas envisageable de vivre « dans le péché ». Ayant fauté et accouchant d'un enfant de père inconnu, les filles-mères²² étaient traitées comme des criminelles²³ et l'opprobre retombait sur toute leur famille. Pour échapper au déshonneur, elles prenaient parfois les risques d'un avortement non maîtrisé, sans parler d'abandons ou d'infanticides.

Si une jeune femme se retrouvait enceinte hors mariage la pression sociale forçait les futurs parents à régulariser rapidement la situation, comme ce fut le cas pour Marion Morel et Michel Roguet de respectivement 18 et 20 ans et lointains cousins des Paccard de Chêne-Bourg. Leur fils Joseph naquit quatre mois après le mariage de ses parents mais décéda malheureusement à sa naissance. Ils eurent par la suite neuf autres enfants en quarante-cinq années de mariage.

²² [Histoire des mères célibataires - volet 1 ~ Gomamansolo](#)
[Histoire des mères célibataires - Volet 2 ~ Gomamansolo](#)

²³ Loi fribourgeoise de 1835, art. 76.

Grandes familles, religion et coutumes

n° 3: L'An mil huit cent quatorze le vingt six du mois de juin, jour de
 Rogues
 michel
 et
 Morel
 mariés
 L'An mil huit cent quatorze le vingt six du mois de juin, jour de
 Dimanche par devant nous Jean François Dornys, Maire, Officier de
 l'état civil de la commune de Pers Canton de Reignier, arrondissement de
 Genève, Département du Léman après avoir été transporté au devant du
 principal porte d'entrée de la maison commune à l'heure de midi
 avons annoncé et publié pour la première fois qu'il y a promesse
 de Mariage entre le sieur Michel Rogues âgé de vingt ans huit
 jours de la profession d'agriculteur, Domicilié de la commune de
 Pers né le vingt neuf du mois de septembre l'an dix sept cent quatre
 vingt trois mineur assisté de ses honorables pères Joseph Rogues laboureur
 et de Nicoloise Courajesse femme de ménage tous les deux domiciliés au
 dit pers, agissant ledit Michel Rogues de son droit et consentement
 de ses seuls de son droit d'un seul. Et de la demoiselle Marie Morel âgée
 de dix huit ans, neuf mois, vingt jours de la profession d'agriculteur
 domiciliée dans la commune de Reignier, chef lieu de Canton
 arrondissement et Département de Genève le six du mois de
 la fin du mois de septembre l'an dix sept cent quatre vingt et quinze
 et son père et son père: Joseph Courajesse les deux de la commune de Pers

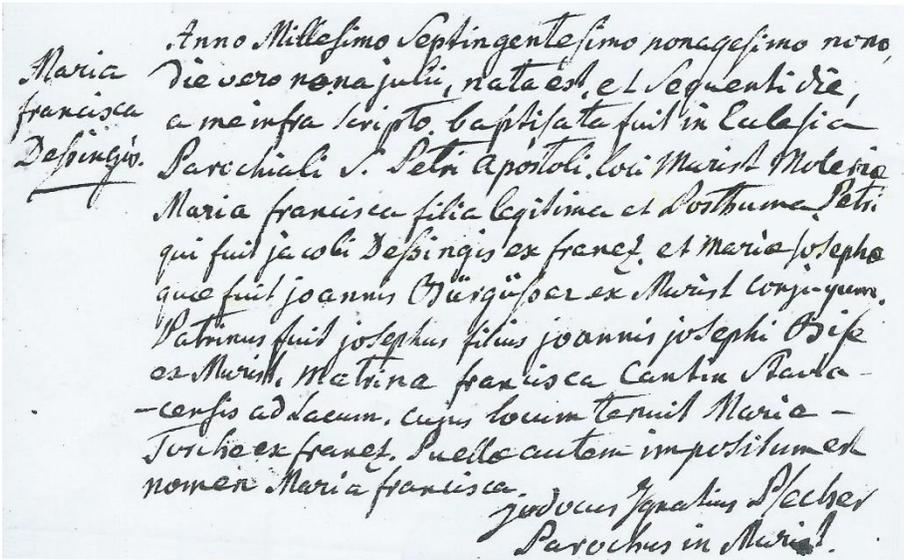
N° 3
 Joseph
 Roguet
 L'an mil huit cent quinze et le vingt deux
 janvier, est né à huit heures du soir, et le lendemain a
 été baptisé Joseph fils légitime de Michel Roguet
 et de Marianne Morel. Parrain, Pierre Joseph Roguet,
 marraine Nicoloise Courajesse. Signé: Pellarin, recteur.

N° 4
 Joseph
 Roguet
 L'an mil huit cent quinze et le vingt deux
 janvier est mort à huit heures du matin et le
 lendemain a été enterré Joseph fils de Michel Roguet
 et de Marie Morel, âgé de deux jours douze heures. Signé:
 est Signé Pellarin, recteur.

Michel ROGUET et de Marion MOREL – Mariage Pers-Jussy 12.07.1814
 Joseph ROGUET – Naissance et décès Pers-Jussy 22.01.1815

Balade généalogique familiale

Les temps étaient spécialement difficiles pour les jeunes veuves qui se retrouvaient avec des enfants à nourrir et élever. Il fallait trouver un nouveau mari qui voudrait bien prendre soin des orphelins. C'est probablement ce que ne réussit pas à réaliser complètement notre ancêtre Marie Joséphe Burgisser, veuve de Pierre Antoine Dessingis. Elle se retrouva seule à 31 ans avec cinq enfants et enceinte d'une dernière fille, Marie Françoise, qui naquit en juin 1799, quatre mois après le décès de son père en février de la même année.



Anno Millefimo Septingentesimo nonagesimo nono,
Die vero nona Julii, nata est, et sequenti die
Francisca a me infra scripto baptisata fuit in Ecclesia
Dessingis. Parochiali S. Petri apostoli. loci Murist. Molevia
Maria Francisca filia legitima et posthuma Petri
qui fuit Jacobi Dessingis ex Francisca et Maria Josepha
que fuit Joannis Murgioser ex Murist conjugum.
Patrus fuit Josephus filius Joannis Josephi Bise
ex Murist. Matris Francisca Cantua Paula-
-centis ad lacum. Cupus locum tenet Maria-
Turke ex Francisca. Puella autem impositum est
nomen Maria Francisca.
Johannes Baptista Stecher
Parochus in Murist.

Marie Françoise DESSINGIS - Naissance avec père décédé - Murist 09.06.1799

Marie Joséphe Burgisser se remaria en 1801 avec Jean Jacques Bise de Montborget, dont elle eut par la suite quatre enfants, mais apparemment en laissant à un certain moment la progéniture de son premier mariage à la charge de son ex-beau-frère Jean Singy, comme le sous-entend le recensement de Franex de 1811.

Grandes familles, religion et coutumes

ARRONDISSEMENT de <i>Haraye</i>		ÉTAT NOMINATIF de la population de la commune de <i>Franex</i>					
MAISON.	NOMS DE FAMILLE ET DE BAPTÊME.	LIEU D'ORIGINE des ÉTRANGERS.	CANTON ou PAYS.	INDICATION s'il est MARIÉ ou CÉLIBATAIRE.	ÉTAT ou PROFESSION.		
<i>Quartier de Surpierre</i>							
<i>La Maison</i>	<i>de Jean Singy</i>			<i>57</i>	<i>Célibataire</i>	<i>Laboureur</i>	
	<i>Jacque. Singy son neveu</i>			<i>21</i>	<i>Célibataire</i>	<i>Laboureur</i>	
	<i>Marie. Joseph la niece.</i>			<i>19</i>			
	<i>Mariane. niece. du dit Jean Singy</i>			<i>17</i>			
	<i>Marie. niece. Idem</i>			<i>15</i>			
	<i>Françoise. niece. Idem</i>			<i>19</i>			

Les SINGY de Franex - recensement Fribourg 1811

Le fils aîné de Pierre Antoine, Marian Jacques Dessingis, épousa en 1811 Marie Ding. Elle le laissa veuf en 1816, probablement des suites d'accouchements difficiles auxquels les nouveau-nés n'avaient survécu que trois jours pour le premier et cinq mois pour le deuxième. Il se remaria une année plus tard avec Marie Marguerite Bezat dont il eut dix enfants.

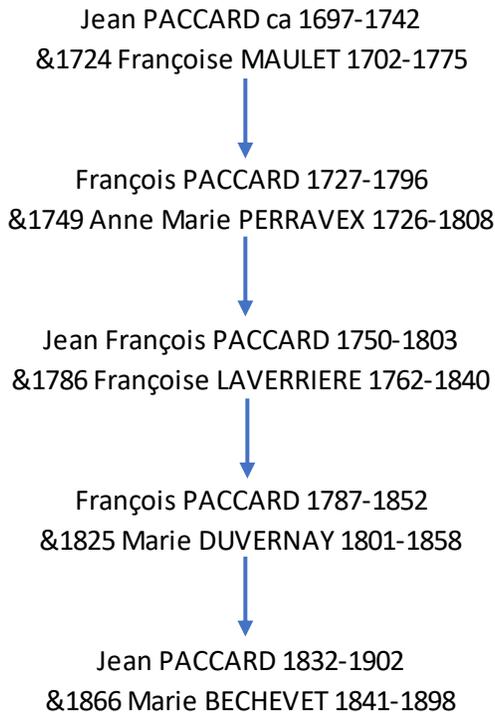
La filiation paternelle était de première importance. Au début du 18^{ème} siècle les prénom et nom de la mère étaient souvent simplement omis, comme pour la naissance de l'ancêtre Marie Catherine Torche en 1722 à Nuvilly (FR), mais il est bien précisé que le père est l'*honnête* Pierre Torche et que le parrain est l'*honorable* Nicolas Dim, indiquant ainsi une respectabilité et une notabilité certaines pour ces messieurs.

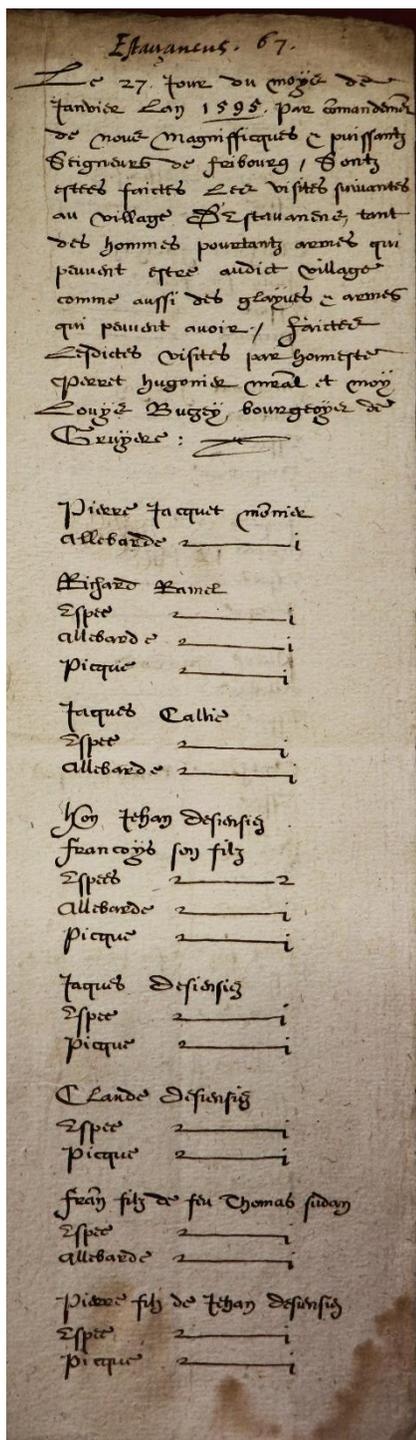
*Die. 12 mai baptisaba fuit
 filia legitima honesti patris
 Torche dit au fauce ex Franex
 fuit ei nomen impuibile
 Maria Catharina suscepit
 fuerunt ^{honestabilis} Nicolai Dim ex
 Nuvilly et Maria Catharina
 Torche ex Franex*

*Marie Catherine Torche
 Naissance Nuvilly 12.05.1722*

Balade généalogique familiale

Les prénoms de baptême ne montraient ni originalité ni fantaisie. Jusqu'aux environs de 1900 n'étaient pratiquement utilisés que les noms d'Elus de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ceux de quelques saints populaires ou leurs versions éventuellement masculinisées ou féminisées, comme Marie et Marian pour les garçons — tel que *Marie* Paul Eugène Chartogne, grand-père maternel de mon épouse Michelle — ou Josèphe ou Josephte pour les filles. D'évidence les Jean, Pierre, Jacques, Marie étaient très souvent choisis, comme en témoignent les diverses ascendances familiales présentées plus haut. S'y ajoutaient fréquemment de lourdes traditions sociales : le fils aîné héritait du prénom de son grand-père, la fille aînée celui de sa grand-mère. La règle semble avoir été très bien suivie chez les Paccard de Savoie, avec une belle alternance de François et de Jean de 1697 à 1832 :





Du côté des Desinsy d'Estavannens, cela aurait pu ouvrir une piste dans la recherche de nos ancêtres gruyériens : des Jehan/Johan Desinsiez sont mentionnés régulièrement dans les *Rôles des Hommes* de 1561 à 1595, et l'on trouve dans les générations suivantes une belle suite de Jacques, Jean, Antoine, Joseph, Marguerite et autres prénoms qui reviennent régulièrement chez les Singy de Franex²⁴. Malheureusement il n'a pas été possible d'identifier qui a émigré vers la Broye fribourgeoise, probablement au début du 18^{ème} siècle.

Les DESINSIEZ
 Contrôle des Hommes
 Estavannens 1595

²⁴ [Jean PHARISA \(généalogie\) - Geneanet](#)

Balade généalogique familiale

Ces traditions pouvaient avec le temps poser des problèmes dans de petits villages comme Châbles, où mon père Charles était né et d'où était originaire sa mère Marie Philomène Chanez. En 1811 le recensement de cette commune fribourgeoise de 161 habitants liste 68 *Chanez*, dont 6 *Jean* et 9 *Marie*. Pour différencier les uns des autres, on utilisait parfois un surnom ou sobriquet. Souvent le prénom usuel n'était pas le premier prénom de baptême et finissait par remplacer celui-ci dans les actes officiels. Cela pouvait aussi être le cas si le patronyme était un peu inhabituel, comme pour *Marian Jacques Singy*, baptisé comme tel en 1790 mais référencé comme *Jacques* dans tous les actes qui l'ont concerné de près ou de loin, de son mariage avec Marie Ding en 1811 à celui du décès de son fils François Xavier en 1887.

128 . Anno Millesimo Septingentesimo nonagesimo
Die vero septima junii natus est & a me
infra scripto Parocho eodem die baptizatus
Marianus
jacobus
Dessingis.
in Ecclesia Parochiali / Petri Apostoli, loci
Murist Morio, Filius legitimus Petri Dessingis
ex pago Franca & Mariae Josephae Burgisser
ex Murist, conjugum. Patrinus fuit Jacobus
Burgisser, frater matris ex Murist, Matrina
vero Margarita Nize nata Dessingis, Soror
Petri ex Murist Quae autem impositum
est nomen Mariani Jacobi.
Franc: Sub: Jallin
Paroch: in Murist

Marian Jacques DESSINGY - Naissance Murist 07.06.1790

N^o 2
Singy
Franciscus
Anno millesimo octingentesimo octogesimo septimo die vero sexta Februarii
hæc viriter nona matutina mortuus est sacramento munitus et die octavo
eiusdem mensis sepultus est in cimiterio loci Franca Franciscus filius legitimus
Jacobi Singy ex Franca et Margareta nata Dugat ex Villinly, viduus vero
Julia nata Rumealin ex Duffry et ætas die 2^o Octobris 1820.
Thommas J. Per.

François SINGY - Décès Murist 06.02.1887

Mariages

DANS UN ENVIRONNEMENT où les gens modestes se déplaçaient à pied et où les familles étaient nombreuses, les interactions avec le monde extérieur restaient limitées et les mariages entre cousins plus ou moins proches étaient inévitables.

Au Moyen Age, les mariages se faisaient facilement dans la simplicité, voire la clandestinité avec la bénédiction d'un moine bienveillant, ou à l'opposé par « rapt » sans consentement de la future épouse ou du père de celle-ci. L'Eglise décida d'y mettre bon ordre. Le sacrement fut institué en 1184 par le pape Lucien III et codifié lors du Concile de Latran de 1215.

Consciente des problèmes que des unions souvent consanguines posaient, l'Eglise interdit les mariages entre proches et cousins jusqu'à la quatrième génération, y compris entre beau-frère et belle-sœur.

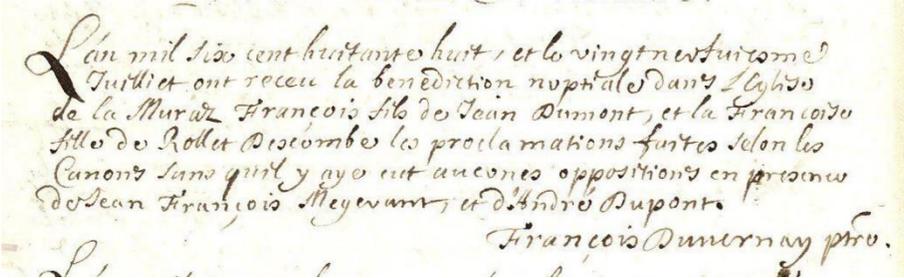
Le concile de Trente en 1563 adoucit un peu les règles et imposa la publication des bans et la présence de témoins au moment de la bénédiction. Le consentement devait être prononcé à haute voix par les deux époux et en public. Par trois dimanches consécutifs précédant la cérémonie, le curé annonçait les promesses de mariage dans la paroisse du fiancé et dans celle de la fiancée. Il fallait que les bans soient publiés et que personne n'ait une raison de s'opposer au mariage (*nihil obstat*). Une dispense (payante) des deux derniers bans pouvait être obtenue sous certaines conditions, si notamment la mariée était enceinte, si le mariage était trop proche d'une période défendue comme le Carême et l'Avent, ou s'il s'agissait d'un veuf ou d'une veuve se remarquant.

Peu à peu l'Eglise accorda des dispenses spéciales pour les mariages avec une certaine parentèle. Ceux entre oncle et nièce restaient interdits et les unions entre cousins germains rarement permis, sauf dispense papale. Une parenté du 3^{ème} ou 4^{ème} degré était considérée comme empêchement mineur et la dispense accordée par l'évêque sans difficulté, mais dans tous les cas les démarches étaient payantes.

La cohabitation hors mariage était interdite.

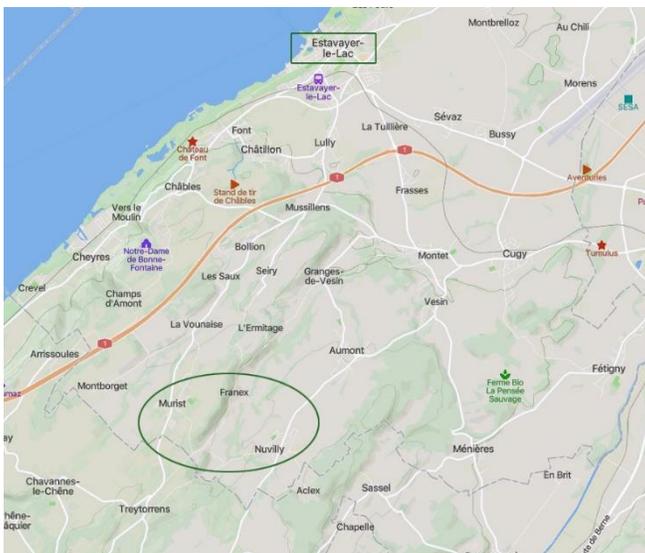
Balade généalogique familiale

Les registres de mariages donnaient des détails très complets sur la publication des bans, les dispenses éventuelles de publication et les témoins présents. A noter encore au 17^{ème} siècle un manque de considération certain vis-à-vis des femmes en Savoie : on parle dans l'exemple ci-dessous du mariage de « François fils de ... », mais sa future épouse est désignée comme « la Française fille de ... ». Tous deux étaient des ancêtres côté Paccard.



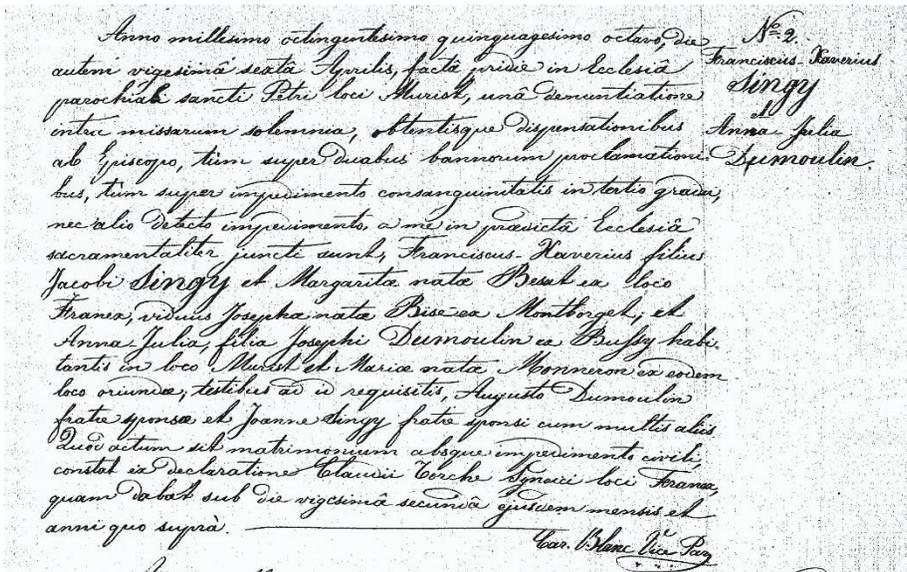
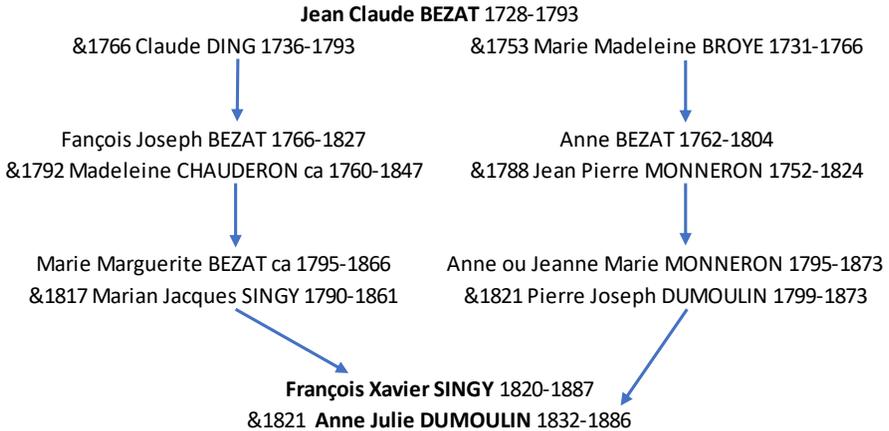
François DUMONT et Françoise DESCOMBES - Mariage La Muraz 29.07.1688

La plupart des ancêtres Singy étaient nés dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour d'Estavayer, avec prépondérance d'un cercle encore plus restreint englobant Franex, Murist et Nuilly :



Grandes familles, religion et coutumes

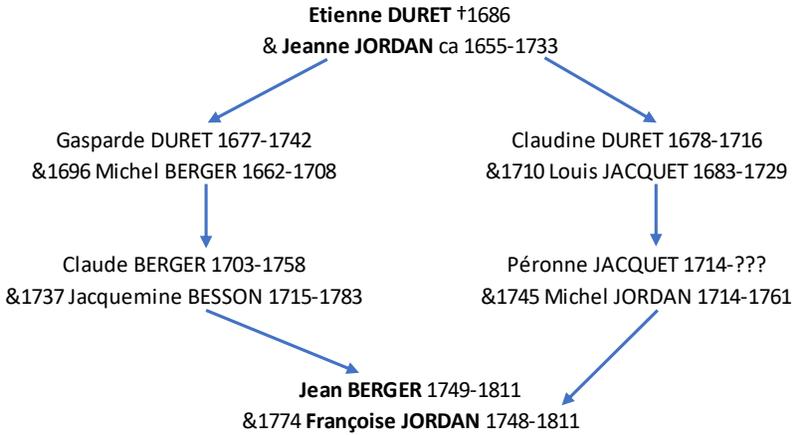
Pour pouvoir se marier en 1846, mes arrière-grands-parents François Xavier Singy et Anne Julie Dumoulin durent obtenir une dispense épiscopale, car tous deux avaient le même arrière-grand-père Jean Claude Bezat (1728–1793), et se retrouvaient donc ainsi cousins au 2^{ème} degré (cousins issus de germains), même si leurs arrière-grands-mères côté Bezat étaient de familles différentes :



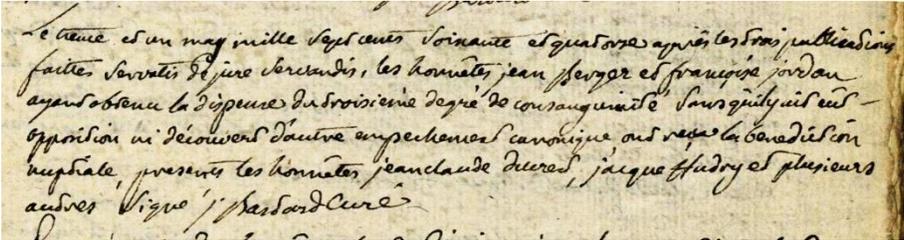
François Xavier SINGY et Anne Julie DUMOULIN
Mariage avec dispense épiscopale - Murist 26.04.1858

Balade généalogique familiale

Il en fut de même pour Jean Berger et Françoise Jordan, des ancêtres côté Béchevet/Paccard, qui avaient les mêmes arrière-grands-parents Etienne Duret (???-1686) et Jeanne Jordan (1655-1733).



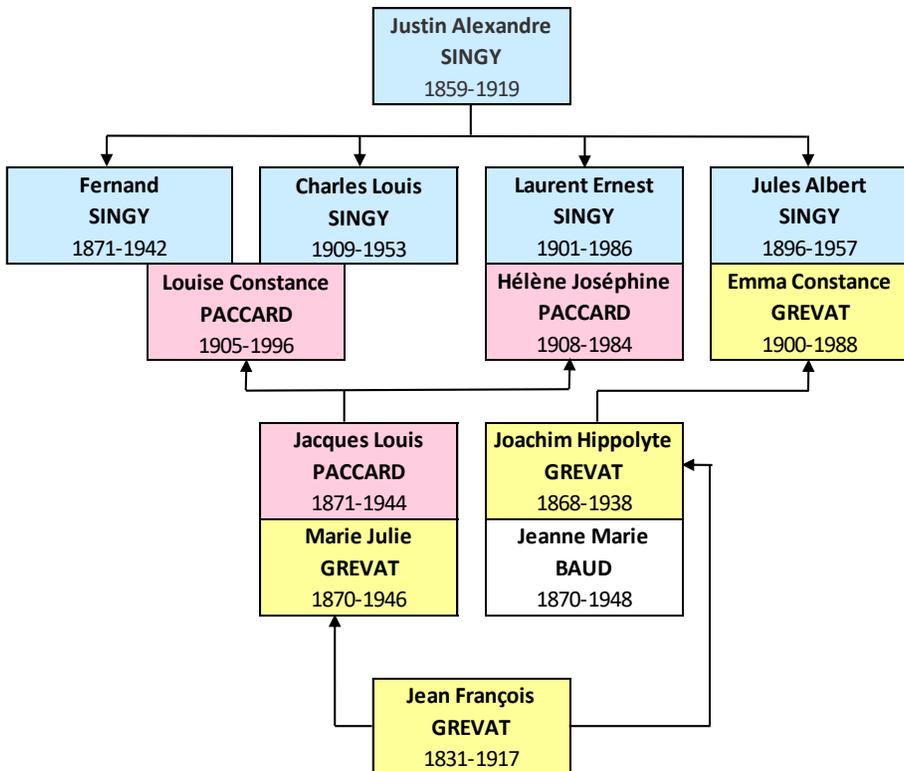
Parenté : 1.56%



Jean BERGER et Françoise JORDAN
Mariage consanguin Habère-Poche 31.05.1774

Grandes familles, religion et coutumes

Jusqu'à la popularisation des moyens de transport modernes les mariages entre proches connaissances étaient fréquents, comme pour les Singy entre 1927 et 1943, dont quatre frères réussirent à épouser les deux sœurs Louise et Hélène Paccard et l'une de leur cousine germaine, Emma Grevat. Ma mère Louise Paccard avait perdu son premier mari Fernand Singy en 1942 et elle se remaria avec Charles, frère de ce dernier et mon futur père, en 1944.



Contrats de mariage

LE MARIAGE entre Jean Berger et Françoise Jordan en 1774 illustre parfaitement la pratique du *contrat dotal*²⁵. Ce document passé devant notaire le 29 mai 1774, soit 2 jours avant le mariage des intéressés, est extrêmement détaillé, avec des informations très précises, notamment sur la nature du linge et des habits apportés par la future mariée et les modalités de paiement des sommes d'argent.

Il est difficile d'évaluer ce que les 200 livres savoyardes de dot mentionnées dans le document pouvaient représenter en 1774, mais le montant devait être relativement important, si on le compare aux quatorze livres d'estimation pour la literie, plus une génisse d'un an et une brebis avec son agneau. Les ancêtres Berger et Jordan ne devaient pas être dans la misère.

La Savoie de l'Ancien Régime (1660–1798) ignore la communauté ou la séparation des biens. Le contrat de mariage est toujours un contrat dotal, qui précise les noms et prénoms des deux époux et leurs pères, éventuellement de leurs mères, et les endroits où ils habitent. La dot est apportée par la femme à son mari. D'habitude en argent, elle est constituée par la famille de la future épouse, normalement son père, ou ses frères si le père est décédé, et constitue la part de la mariée sur l'héritage paternel, dont les filles se trouvent de fait exclues, le patrimoine immobilier étant réservé aux garçons.

La somme est rarement payée totalement au moment du contrat, seul un acompte est versé et le reste payable par annuités, éventuellement avec intérêts.

La future mariée apportera aussi son trousseau ou « trossel ». Il y sera décrit en détail chaque vêtement, en quelle matière, son degré d'usure, sans oublier un coffre pour ranger le tout. Un autre élément est le « fardel », qui regroupe les éléments de literie : draps, coussins, couvertures, etc.

²⁵ [Le contrat de mariage \(e-monsite.com\)](http://e-monsite.com)

Du 22: junio

1774



Contract dotal entre

Jean Berger, le francoise
Jordan. 2200:0:

AN mille sept cent sept ante quatre, et leving
nueuf du mois de mai, apres midi, au Villard, dans la maison
de monsieur Pierre jinget mon pere, nous vous moi Jean Baptiste
Pinguet morel Collegie du present lieu, en ma presence, et des
Temoins bas nommez, promoteur de mariage futur aians été
contracté par paroles entre Les bonnes Jean Xpus claveres
epoux futur de l'une part, et la francoise Xpus michel Jordan
de la faice que nous joiquet Xpoure de l'autre part tous
natez, et habitants d'haberes poche, les quels ont promis
de se représenter en face de Notre sire, et Eglise pour
y aller recevoir la benediction nuptiale dudit futur
mariage qu'ils desirerent accomplir ala premiere requisition
de l'Église des quattres par l'abbé à peine de dampz, en
vielle des quel mariage bon. Le Joseph Xpus michel Jordan
pere de lad. Xpoure natez, et habitants comme de sus
aquis par ici tous a son nom, que le pere Xpus Jordan son
pere comme sus, est indivis en biens, le contr. etue add.
francoise Jordan sa sœur, cette dernière auro son Xpoure
ici present, et acceptant pour lui, et ceux qui maltrons
du present mariage, la somme de deux cent livres de
laboie, quatorze livres pour un habit, un tour de lit
de toile, et trois pendants, un couffin de plumes, une
coette piquee, six draps, une genive d'un an, une
broche avec son agneaux, et un coffre bois de sapin
fermant ala clef de tout portie en partie par le testament
dudit michel Jordan son pere en date du vingt huit julle
mille sept cent soixante sept receu par ledit monsieur jinget mon
pere, et le plus donne a lad. Xpoure en augmentation
de dote espuelle de son bon travail pour l'hoirie de
son dit pere, plus lad. Xpoure contractée auro pour eux
deux habits nups, de broquet d'anglete, deux jupons de
large a moitie uscis, trois autres jupons de pishatte, trois
jupons de laine, et six, bawes, quatre corps de chemise de
rattine, six corps bas de satin, et draper, deux jupons
de rattine, deux chemises, deux la moitie neures, avec tous
les autres menus lings, et habits quotidiens, le tout pel caze
receu par ledit Xpoure, l'omme declare, ledit detail payable
dans un an de cette date, et lad. somme payable en trois
termes, s'avoir soixante livres trois ans apres la celebration
des noces, parille somme autres trois ans apres, et les
nueuf autres livres d'augmentation au pie autres trois ans
apres, comme y promet le tout ledit Joseph Jordan a peine

Jean Baptiste Pinguet morel

Entrée dans les ordres

SUR UN AUTRE PLAN la grande piété du temps encourageait les vocations religieuses pour les jeunes femmes. Dans les milieux modestes, le *mariage avec le Seigneur* d'une des filles apportait la bénédiction sur toute la famille et la communauté. La vie monastique protégeait le futur de celle qui consacrait sa vie à Dieu : le vœu de chasteté devait lui garantir une vie loin du péché et si le vœu de pauvreté ne lui assurait pas l'abondance, il lui épargnait la misère matérielle et lui apportait gîte et couvert. L'image de la « bonne sœur » officiant dans des congrégations soignantes ou enseignantes était très valorisée.

Dans les pays catholiques occidentaux le milieu du 19^{ème} siècle fut marqué par un nouvel élan religieux qui visait à conforter la foi traditionnelle face aux doutes et aux dangers apportés par le libéralisme et le rationalisme, l'accélération de l'exode rural et l'urbanisation propices au déclin des pratiques religieuses²⁶. Le conflit entre Eglise Catholique et libéralisme anticlérical ou *Kulturkampf* avait dégénéré en Suisse avec la courte guerre civile du Sonderbund en 1847, perdue par l'alliance des sept cantons catholiques²⁷.

Peu à peu la Confédération Suisse modernisa sa structure politique avec ses nouvelles constitutions de 1848 et 1874, en imposant en particulier la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais le poids des conservateurs resta très important dans les cantons catholiques, en particulier à Fribourg et en Valais jusqu'à aujourd'hui.

En Valais, Antonia Schmid (1876–1939) et Johanna Clothilde Zbrun (1868–1951), respectivement sœur et belle-sœur de Gustave Schmid, avaient pris le voile chez les Sœurs du Cénacle et avaient été déplacées à Versailles. Lors des turbulences politiques en France autour des années 1900, Johanna dut partir pour les Etats-Unis²⁸. Au

²⁶ [Le renouveau religieux du milieu du XIXe siècle - Histoire analysée en images et œuvres d'art | https://histoire-image.org/](https://histoire-image.org/)

²⁷ [Chocs et ruptures en histoire religieuse - Le cas de la Suisse catholique aux XIXe et XXe siècles - Presses universitaires de Rennes \(openedition.org\)](https://www.openedition.org/)

²⁸ [Le Cénacle pendant la dispersion \(1901-1914\) \(cenacle-gen.org\)](https://www.cenacle-gen.org/)

moment de la séparation de l'Église et de l'État en 1905, la propriété de la congrégation fut confisquée par la République. Antonia dut aussi quitter la France, d'abord pour la Belgique puis pour l'Angleterre.



*Antonia SCHMID (1876–1939)
Sœur du Cénacle*



*Johanna ZBRUN (1868–1951)
Sœur du Cénacle*

Du côté fribourgeois, c'est Blanche Singy (1905–1987), sœur de mon père Charles, qui rejoignit les Sœurs de Prémontré au milieu des années 1920. Elle fut déplacée en Belgique avant la guerre de 1939–1945 et revint en France voisine après la Libération. Elle avait donc vécu une longue période sans retrouver sa famille. Démoralisée par la rigidité de ses supérieures qui lui refusaient un congé pour qu'elle revoie les siens, elle céda aux conseils de sa belle-sœur Hélène Singy-Paccard, et s'enfuit de son couvent de façon rocambolesque : ma tante était venue la chercher de l'autre côté de la frontière, à vélo et avec des habits civils pour que Blanche puisse se changer. Elle fut par la suite relevée de ses vœux, officialisa sa formation d'infirmière et termina sa vie active dans une clinique réputée de Lausanne.



*Blanche SINGY (1905–1987)
Sœur de Prémontré*

Décès

LE TABLEAU présenté plus haut à propos des décès à Pers-Jussy en 1814–1815²⁹ est tout à fait en ligne avec une analyse poussée faite sur la France du 18^{ème} siècle, avec 50 % des enfants qui mouraient avant l'âge de 10 ans³⁰. L'âge moyen au moment du décès, donc l'espérance de vie, était de l'ordre de 25 ans. Les guerres napoléoniennes ont encore certainement aggravé la situation dans les années 1814–1815³¹.

Le sacrement de l'extrême-onction avait été officialisé dans l'Eglise Catholique lors du concile de Florence (1439–1445). D'abord employée principalement en vue de la guérison du corps, cette onction à l'huile s'est peu à peu transformée en sacrement des mourants. Elle vise à reconforter les dernières heures du futur défunt en le libérant de tous les péchés qu'il n'aurait pas pu confesser auparavant et ainsi à lui assurer son entrée dans le Royaume Eternel³².

L'image du sacrement a été modernisée lors du Concile Vatican II en 1962, en le présentant davantage comme « sacrement des malades » et comme reconfort pour traverser les épreuves de la maladie et affronter la mort.

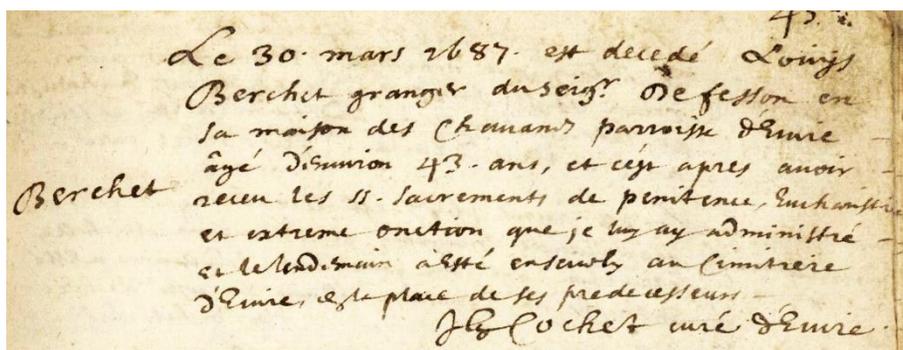
Dans une optique chrétienne très pratiquante, il était très important pour les survivants que les *derniers sacrements* aient été administrés et que les registres en fassent mention, comme dans l'acte de décès de l'ancêtre Berchet à Evires en 1687.

²⁹ Voir p. 41.

³⁰ [Espérance de vie : peut-on gagner six heures par jour indéfiniment ? \(theconversation.com\)](https://theconversation.com/espérance-de-vie-peut-on-gagner-six-heures-par-jour-indéfiniment-2018-01)

³¹ Voir tableau p. 67.

³² [Onction des malades — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Onction_des_malades)

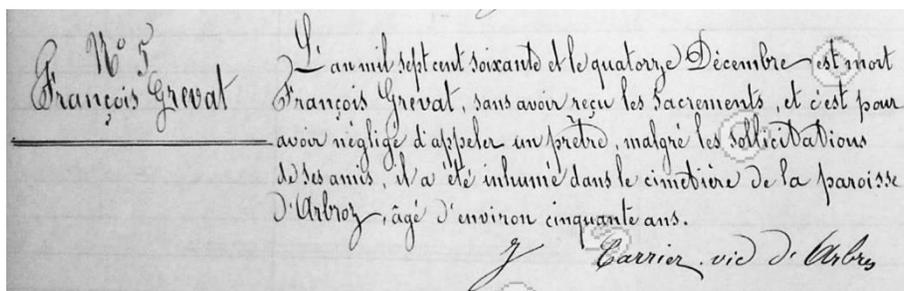


43.
Le 30. mars 1687. est decede Louis
Berchet grand' au seign^r. De fession en
sa maison des Chanans parois^se d'Evire
age d'union 43. ans, et cey apres avoir
receu les 11. sacrements de penitence, Eucharistie
et extreme onction que je luy ay administree
et le lendemain a esté ensevely au cimetiere
d'Evire, a la place de ses predecesseurs
J. Cochet curé d'Evire.

1

Louis BERCHET - Décès Evires 30.03.1687

Malgré la pression sociale, tout le monde n'était pas pratiquant, et certains même très réfractaires, ce qui était apparemment le cas d'un ancêtre Grevat en 1760. Son refus des derniers sacrements est clairement noté sur son acte de décès :



N^o 5
François Grevat
Le an mil sept cent soixante et le quatorze Decembre est mort
François Grevat, sans avoir reçu les sacrements, et c'est pour
avoir negligé d'appeler un pretre, malgré les sollicitations
de ses amis, il a été inhumé dans le cimetiere de la paroisse
d'Arbroz, age d'environ cinquante ans.
J. Carrier. vic. d'Arbroz

François GREVAT - Décès La Côte d'Arbroz 14.12.1760

Comme mentionné plus haut, les hivers du 18^{ème} siècle étaient très rudes et les épidémies fréquentes. Le registre paroissial du petit village de moins de 1000 habitants de Thollon-les-Mémises, proche d'Evian, en témoigne. Je n'ai pas pu en identifier les causes précises, mais vingt décès y furent dénombrés en 1746 et quarante-et-un en 1747, parmi lesquels figurait Jeanne Ruffin, une ancêtre de ma grand-mère Julie Grevat, et huit autres membres de sa famille, dont six en mars. Les choses semblèrent se calmer les années suivantes, avec seulement dix-huit morts en 1748 et neuf en 1749³³.

³³ [THOLLON-LES-MÉMISES : Répartition des actes de décès \(marmottesdesavoie.fr\)](http://marmottesdesavoie.fr)

Balade généalogique familiale

Le **vingt mars** mil sept cent quatre vingt sept est dodecè munie des sacrements Pierre **Ruffin** âgé de environ trente huit ans et le lendemain a été enterré a la chapelle de Thollon le curé est **Brontaine** curé

Le **six mars** au sud est dodecè munie des sacrements Pierre **Ruffin** âgé de environ soixante ans et le lendemain a été enterré a Mellerée **Brontaine** curé

Le **neuf mars** au sud est dodecè munie des sacrements la jaquima julia âgé de environ soixante ans et le lendemain a été enterré a la chapelle de Thollon **Brontaine** curé

Le **quatre mars** au sud est dodecè munie des sacrements la mari mouret âgé de environ quarante cinq ans et le lendemain a été enterré a Thollon **Brontaine** curé

Le **seize mars** au sud est dodecè munie des sacrements la francoise **Ruffin** âgée de environ vingt ans et le lendemain a été enterrée a Mellerée **Brontaine** curé

Le **dix sept mars** au sud est dodecè munie des sacrements la francoise **Burnet** âgée de environ soixante ans et le lendemain a été enterrée a la chapelle de Mellerée **Brontaine** curé

Le **vingt mars** au sud est dodecè munie des sacrements la peronne **Rosay** âgée de environ soixante ans et le lendemain a été enterrée au cimetière de Thollon **Brontaine** curé

Le **vingt un mars** au sud est dodecè munie des sacrements Pierre **Ruffin** âgé de environ soixante ans et le lendemain a été enterré a Mellerée **Brontaine** curé

Le **vingt deux mars** au sud est dodecè a **Vevey** et le lendemain a été enterré a Thollon le curé est **Brontaine** curé

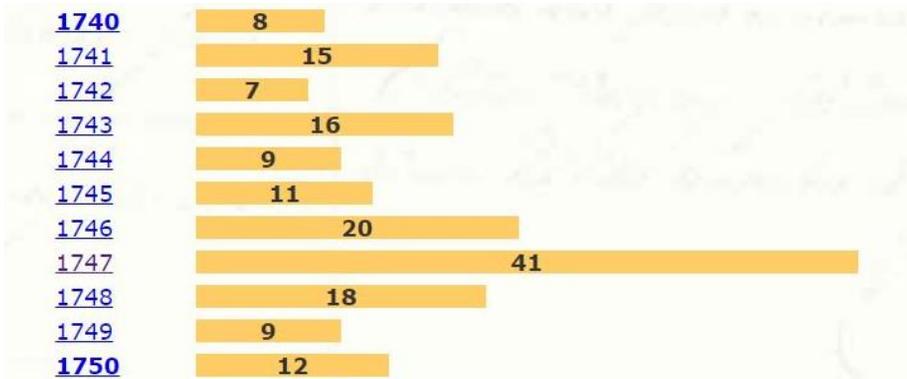
Le **vingt trois mars** au sud est dodecè munie des sacrements Pierre **Ruffin** âgé de environ trentecinq ans **Brontaine** curé

Le **vingt quatre mars** au sud est dodecè munie des sacrements Pierre **vanfmar** âgé de environ soixante ans et la **jeanna Ruffin** âgée de environ soixante ans la premier enterré a la chapelle et la deux au cimetière de Mellerée **Brontaine** curé

Le **vingt cinq mars** au sud est dodecè munie des sacrements Louis **pojon** âgé de environ soixante cinq ans et **Bernard Ruffin** âgé de environ quarante et le lendemain ont été enterrés au cimetière de Mellerée **Brontaine** curé

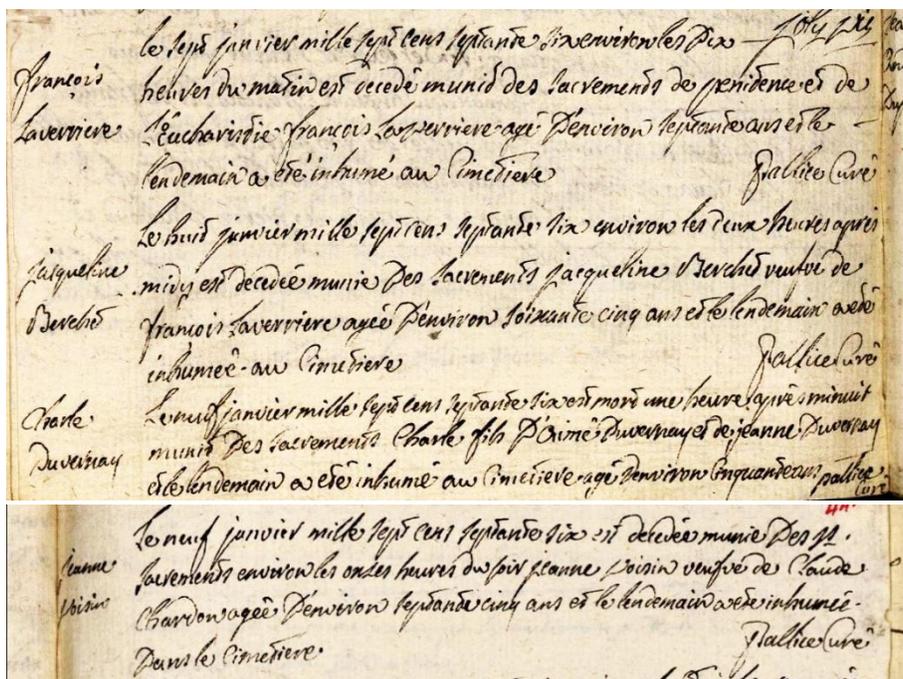
Le **vingt huit mars** au sud est dodecè munie des sacrements **Bernard Ruffin** curé

Familles RUFFIN - Décès Thollon-les-Mémises - mars 1747



Thollon-les-Mémises
Décès de 1740 à 1750

Quelques années plus tard, on relève à Arbusigny le 7 janvier 1776 le décès de l'ancêtre François Laverrière, le lendemain celui de sa femme Jacqueline Berchet, puis encore de deux autres villageois le surlendemain. Peut-être ont-ils succombé à la grippe ou quelque autre maladie virale ?



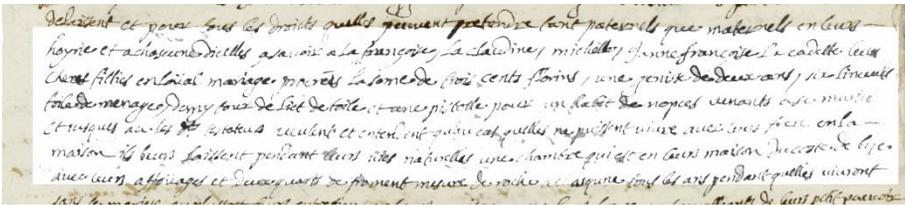
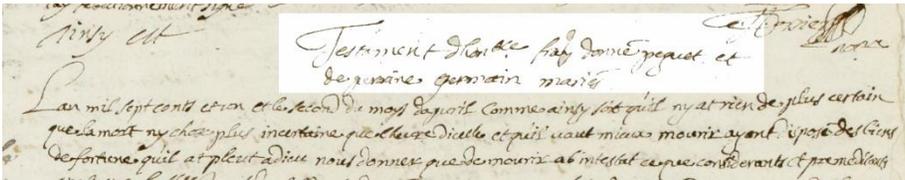
François LAVERRIERE - Décès Arbusigny 07.01.1776,
de son épouse

Jacqueline BERCHET - Décès Arbusigny 08.01.1776,
et de deux voisins le 09.01.1776

Testaments, héritages, patrimoine et argent

SI LE REGIME DOTAL³⁴ réglait de facto la situation des filles de famille mariées par rapport à la fortune éventuelle des parents, ces derniers avaient toute latitude pour rédiger devant notaire un testament pour distribuer leurs biens à leur décès. Ces quelques extraits d'un testament daté de 1701, de Jean François Péguet et Perrine Germain, ancêtres côté Paccard/Duvernay, en fournissent un bon exemple³⁵.

A remarquer la profonde piété religieuse et la précision dans les détails. Le document complet tient sur deux pages notariées en petite écriture et précise les conditions et modalités des versements. Il reste difficile d'avoir une idée de ce que pourrait représenter de nos jours les 300 florins savoyards des années 1700 et une génisse de deux ans prévus pour leurs filles apparemment pas encore mariées.

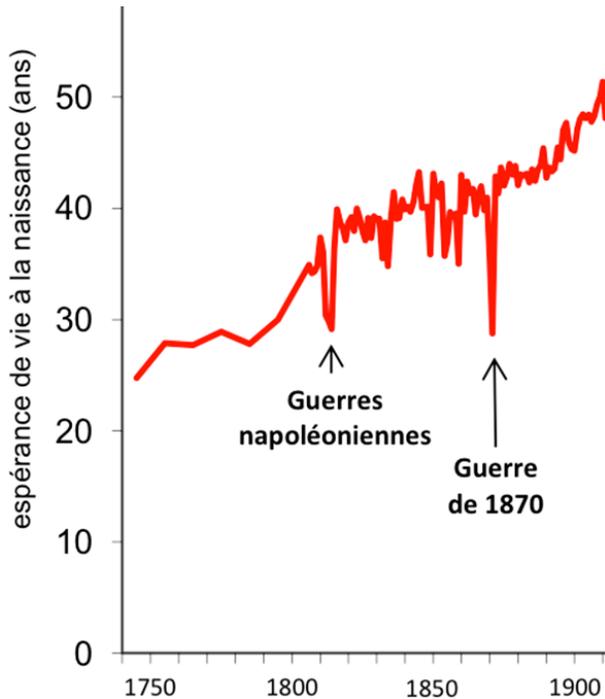


Extraits du testament de Jean-François PEGUET et Perrine GERMAIN
Pers-Jussy 02.04.1701

³⁴ Voir p. 58.

³⁵ Archives Départementales de Haute-Savoie. 6C 1761, pp. 676–677.

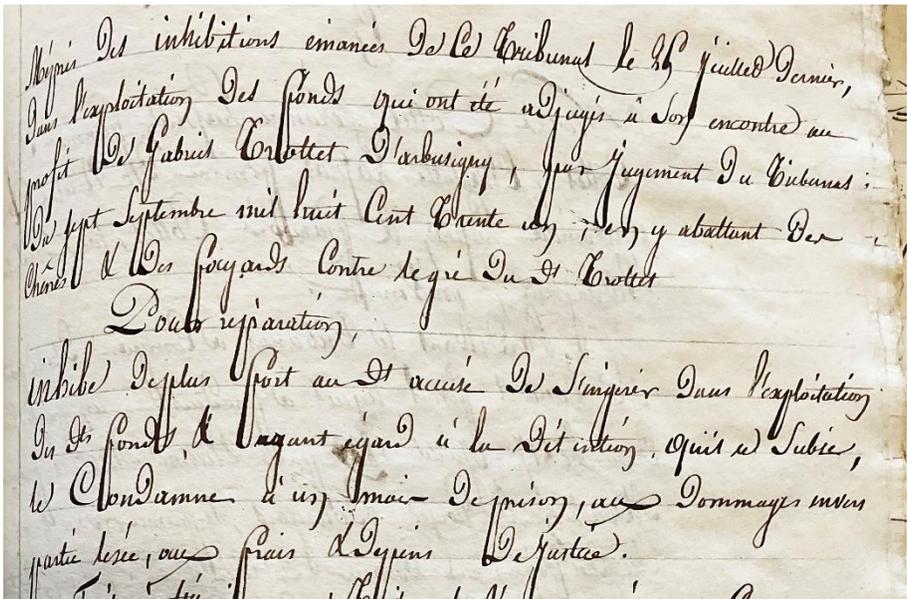
Certainement biaisés de temps à autre par des préférences ou des partis pris paternels discutables, les décisions testamentaires et les partages qui s'en suivaient pouvaient donner lieu à des conflits familiaux virulents et interminables. Le phénomène ne pouvait que s'amplifier au cours du temps, vu l'augmentation lente mais régulière de l'espérance de vie et du nombre des héritiers, avec des espoirs d'héritage qui s'amenuisaient au fil des générations.



Espérance de vie en France 1740–1910

Balade généalogique familiale

Notre ancêtre genevois François Paccard avait apparemment la rancune tenace et une volonté certaine de ne pas tenir compte des jugements de justice pris à son encontre. Il semble qu'à la suite d'un conflit avec de lointains parents, il fut mis en demeure par le tribunal de Saint-Julien en 1832 de ne plus toucher aux biens de Gabriel Trottet, petit-cousin par alliance éloignée du côté Duvernay/Perravex/Vidonne. N'ayant pas obtempéré, il fut reconnu coupable de *violation d'inhibition* et condamné à quinze jours de prison. Il persista et fut encore condamné à un mois de prison en 1833.



Malgré les inhibitions émancipées de ce Tribunal le 24 juillet dernier,
dans l'exploitation des fonds qui ont été adjugés à son encontre au
profit de Gabriel Trottet Darbusigny, par jugement du Tribunal;
du sept Septembre mil huit cent trente deux, y abattent des
choses & des foyards contre le gré du dit Trottet
Dont réparation,
inhibe de plus fort au dit accusé de s'ingérer dans l'exploitation
des dits fonds, & quant regard à la dit inhibition, qu'il se Subie,
le condamne à un mois de prison, aux dommages envers
partie lésée, aux frais & dépens de justice.

François PACCARD

Jugement condamnation Saint-Julien 13.12.1833

Malgré tout François Paccard persévéra longtemps dans la récidive, et fut condamné à six mois d'emprisonnement pour les mêmes faits en 1843, puis à nouveau en 1849, pour *exaltation d'inhibition*. Il ne dut pas bien supporter sa dernière incarcération, puisqu'il décéda à la prison de Saint-Julien le 10 juillet 1852, à l'âge de 66 ans.

La situation dut être également compliquée pour la succession du frère de notre ancêtre ci-dessus, un autre Jean Paccard (1795–1850), avec en 1851 la vente par *subhastation* (vente aux enchères au plus offrant, par autorité de justice) de biens sur la commune de Saint-Cergues :

Le sept janvier mil huit cent cinquante-deux, à neuf heures du matin, à l'audience du tribunal de première instance de St-Julien, première enchère pour la vente par subhastation d'immeubles situés sur la commune de St-Cergues, dépendant de l'hoirie de Jean Paccard, décédé à Chênes-Thonex, canton de Genève, poursuivie par François et Annette Paccard, celle-ci épouse autorisée de François Verdand-Vanier, héritiers bénéficiaires dudit défunt Jean Paccard, demeurant à Chênes-Thonex.

Les immeubles à subhaster seront exposés aux enchères en trois lots plus amplement décrits au manifeste dressé pour la vente : le premier et le troisième sur la mise à prix de trente livres neuves, et le deuxième sur celle de vingt livres neuves.

St-Julien, 25 novembre 1851.

VERNEY,

Pour M^e DUBOIS, procureur.

*Décision de vente aux enchères
de la succession de Jean PACCARD
Saint-Julien 25.11.1851*

Balade généalogique familiale

Lorsque l'un ou l'autre membre d'une famille avait des besoins financiers, on se soutenait si les économies familiales pouvaient être mises à contribution. Généralement les modalités du prêt étaient officialisées par écrit, avec taux d'intérêt défini, échelle et échéance du remboursement de la dette.

Ce processus ne semble pas avoir été appliqué à la lettre lorsque Jules Grevat (1878–1952), frère de ma grand-mère maternelle Julie, se porta acquéreur de la propriété La Gabiule au bord du lac Léman à Collonge-Bellerive en 1912. En manque de liquidités, il obtint le soutien financier de son autre sœur, Philomène Gex née Grevat (1876–1967). Jules Grevat développa un restaurant familial bien situé et de bonne réputation.



*Restaurant La Gabiule
Collonge-Bellerive 1911*

Grandes familles, religion et coutumes

Selon les photos retrouvées dans les archives, les relations familiales restèrent des plus solides pendant de nombreuses années, mais apparemment se gâtèrent autour du décès du grand-oncle en 1952 : peut-être avait-il perdu la mémoire et ne se souvenait pas qu'on lui avait prêté de l'argent cinquante ans auparavant, mais dans tous les cas la dette ne fut pas reconnue par les héritiers et d'évidence son remboursement jamais effectué. En témoignage de la brouille qui s'en suivit j'ai retrouvé une ancienne photo de la famille Grevat de 1906 environ et manuellement censurée ultérieurement ! Jules Grevat avait été symboliquement supprimé de la famille Gex. Jusqu'à sa fin leur fille Germaine Gex (1911–2007) refusa de parler à son cousin Marcel (1914–1995), le fils de Jules, qui entretenait par ailleurs les contacts les plus cordiaux avec ma mère sa cousine Louise.



Env. 1906

1er rang :

Jules (censuré), Alfred, Robert, François et Julie GREVAT, avec Louise PACCARD

2ème rang :

Joseph GEX, Marie BAUD, Joachim GREVAT, Jacques PACCARD et

Marie-Louise BAUDIMENT

Située à Collonge-Bellerive au bord du Lac Léman à la limite de Corsier, La Gabiule acquit une célébrité internationale lorsque le pilote Armand Dufaux y atterrit le 28 août 1910, après avoir réalisé en 56 min l'exploit du survol du Léman dans toute sa longueur (80 km), de Noville vers Villeneuve jusqu'à Collonge-Bellerive, une année après la traversée des 40 km de la Manche par Louis Blériot le 25 juillet 1909.



La Gabiule devint propriété de Jules Grevat en 1912, après que le grand-oncle eut été semble-t-il associé pendant plusieurs années à François Troillet, propriétaire. Sa situation magnifique, le restaurant et sa cuisine familiale traditionnelle étaient très prisés par les Genevois. L'exploitation fut poursuivie par Marcel Grevat après le décès de son père. Le domaine d'environ deux hectares fut vendu et morcelé en résidences de luxe vers 1980.

ADN et secrets de famille

EN 2017 PATRICK nous suggéra de faire une analyse ADN en transmettant un peu de notre salive à la société américaine AncestryDNA. Patrick et son épouse Stacie voulaient vérifier la fiabilité des tests qu'ils avaient demandés. L'analyse génétique promettait d'identifier des parents de famille proche et de déterminer de quelle région la personne testée était originaire.

L'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours fut fondée par Joseph Smith aux Etats-Unis en 1830 et est basée à Salt Lake City, capitale de l'Utah. Ses membres, communément appelés Mormons, considèrent que les liens familiaux sont éternels et que par conséquent ils doivent identifier leurs ancêtres pour que ces derniers puissent bénéficier par procuration du baptême dans la vraie foi de leurs descendants.

Les Mormons se sont fixés de remonter jusqu'aux origines de l'humanité et sont donc à la base de la popularisation des recherches généalogiques. Ils sont les inventeurs de la norme *Gedcom*, utilisée par les généalogistes du monde entier, et ont créé l'application *FamilySearch*. Ils ont constitué à Salt Lake City la *Bibliothèque d'histoire familiale*, qui contient plus d'un milliard de références, et sont aussi à la base de la société *Ancestry* et de sa succursale *AncestryDNA*. *Ancestry* a racheté *Geneanet* en 2021³⁶.

AncestryDNA dit avoir réalisé 18 millions d'analyses ADN en 2020. Des mises à jour sont réalisées périodiquement. Grâce aux progrès des techniques scientifiques, l'analyse se veut plus fine au fil du temps, complétant les données par des mesures de liaison génétique en centimorgan (cM) et des calculs de parenté estimée.

³⁶ [Les mormons et la généalogie — Geneawiki](#)

Balade généalogique familiale

Parents	Coefficient de parenté	CentiMorgan	Moyenne CentiMorgan
Parent / enfant	50%	3330-3720	3471
Frères et sœurs <i>(mêmes parents)</i>	25%	2209-3384	2600
Demi-frères et sœurs <i>(un parent différent)</i>	12.5%	1317-2312	1753
Cousins germains (1 ^{er} degré) <i>(mêmes grands-parents)</i>	6.3%	680-1150	880
Cousins issus de germain (2 ^{ème} degré) <i>(mêmes arrière-grands-parents)</i>	3.1%	200-620	238
Petits-cousins (3 ^{ème} degré) <i>(mêmes arrière-arrière-grands-parents)</i>	1.6%	90-180	123

Le système confirma bien sûr nos liens parents/enfants avec Patrick :



Patrick Singy's DNA Matches

Parent/Child



Gerard Singy

Father
3,465 cM |
50% shared
DNA
Father's side

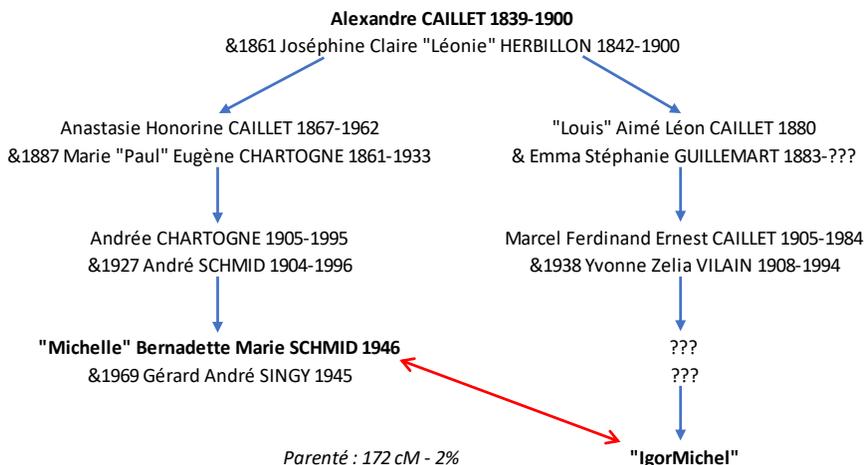


Michelle Singy

Mother
3,458 cM |
50% shared
DNA
Mother's side

Grandes familles, religion et coutumes

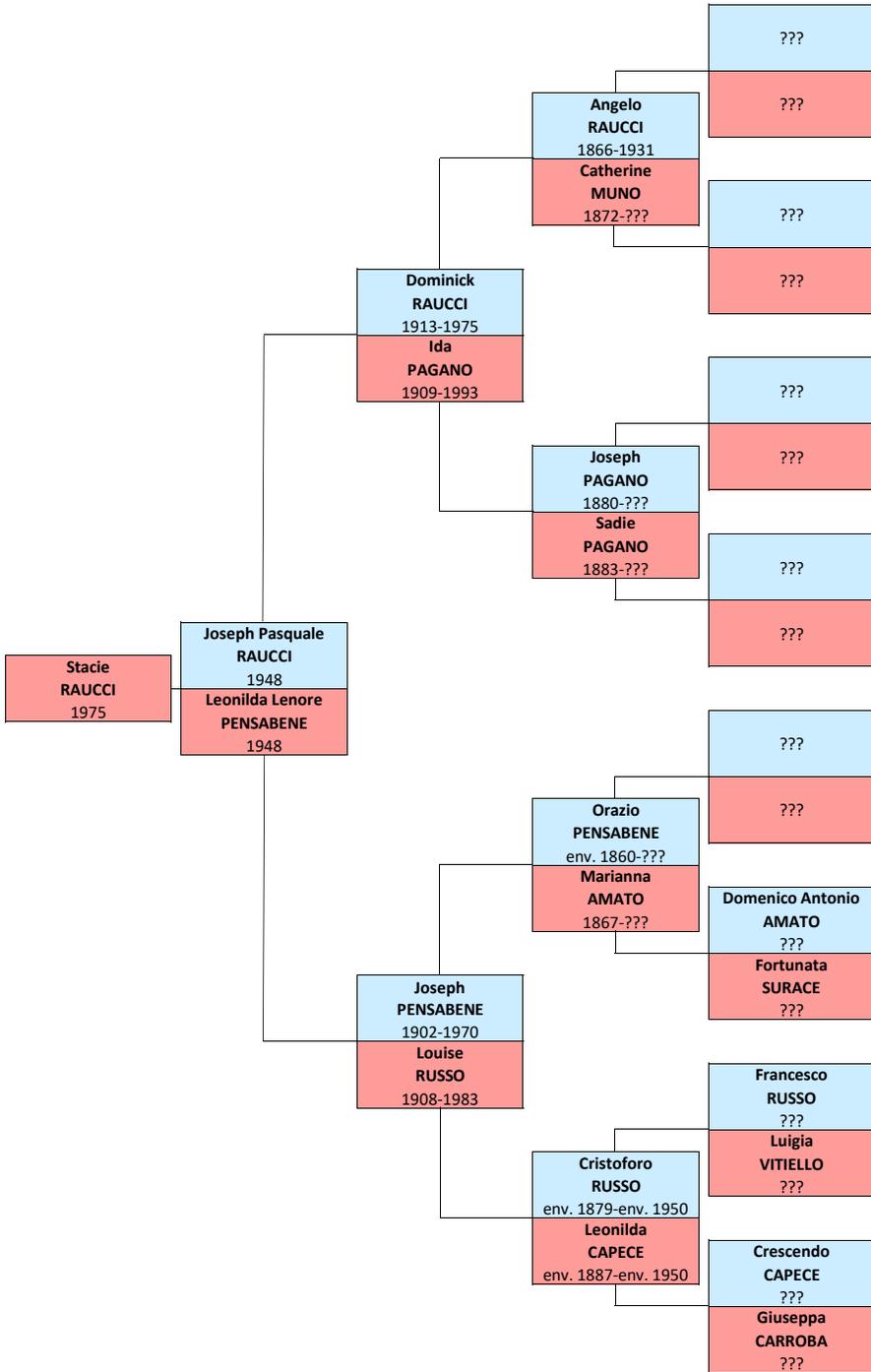
Dans les données concernant Michelle, l'on trouve une série de lointains cousins (4^{ème} au 6^{ème} degré) aux noms typiquement haut-valaisans : Kuonen, Imboden, Burgener, Zurbriggen... Ces patronymes apparaissent fréquemment dans l'arbre généalogique des Schmid, mais nous n'avons pas pu identifier de lien direct. Ce sont probablement tous des descendants d'émigrants de la fin du 19^{ème} siècle. En revanche côté Chartogne nous avons pu relier une parenté avec un « IgorMichel » dont les grands-parents étaient Marcel Fernand Auguste Caillet (1905–1984) et Yvonne Zelia Vilain (1908–1994). Marcel Caillet était un cousin germain côté maternel d'Andrée Chartogne (1905–1995), mère de Michelle.



Ma belle-fille Stacie Raucci, épouse de Patrick, fut étonnée en recevant l'un des résultats de ses tests par AncestryDNA. Parmi sa proche parenté identifiée figuraient deux cousines germaines du côté de sa mère Lenore Pensabene :

- « bizzylizy64 » fille de Christopher Pensabene (1936)
- Louise Bernardon, fille de Mariana Pensabene (1944)

Balade généalogique familiale



Ascendance Stacie Raucci 1975–1840

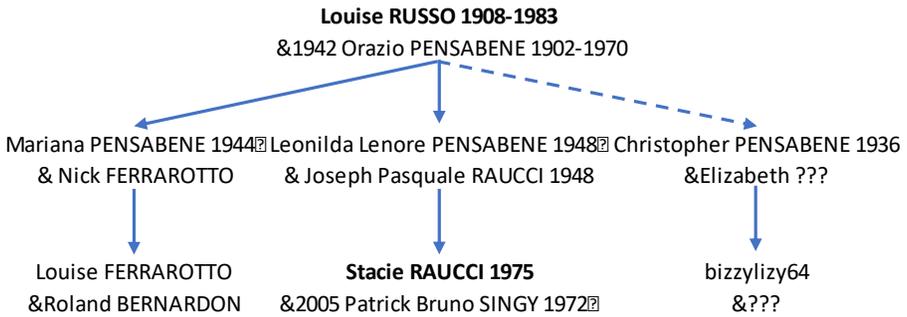
Parent/Child		
	Lenore Raucci	Mother 3,331 cM 50% shared DNA Maternal side
Close Family		
	Louise Bernardon	1st – 2nd Cousin 434 cM 6% shared DNA Maternal side
	bizzylizy64	2nd – 3rd Cousin 329 cM 5% shared DNA Maternal side

Alors que ces deux cousines auraient dû apparaître avec une parenté génétique similaire, la différence était notable. Les 434 cM et 6 % d'ADN partagé trouvés pour Louise Bernardon étaient dans l'ordre de grandeur attendu pour une cousine germaine, mais les données pour bizzylizy64 (329 cM et 5 % d'ADN) étaient sensiblement plus faibles, intermédiaires entre le 1^{er} et le 2^{ème} degré de cousinage.

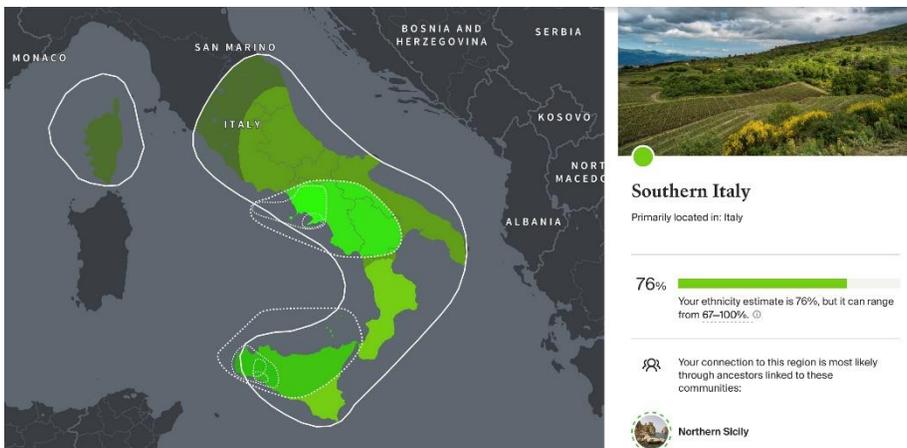
En creusant dans les archives familiales, il s'est révélé que la grand-mère Louise Russo (1908–1983) s'était mariée une première fois en 1924 avec Giacomo Scamardella. Le couple a divorcé autour des années 1930. Louise Russo a épousé en 1942 Joseph Pensabene (1902–1970), père de Mariana et de Lenore, maman de Stacie.

Concernant Christopher, né en 1936, aucun acte de naissance, de mariage ou de décès ne vient étayer s'il était un enfant issu d'un deuxième mariage non référencé de Louise Russo dans les années 1930–1940 ou un enfant naturel né hors ou avant mariage.

Balade généalogique familiale



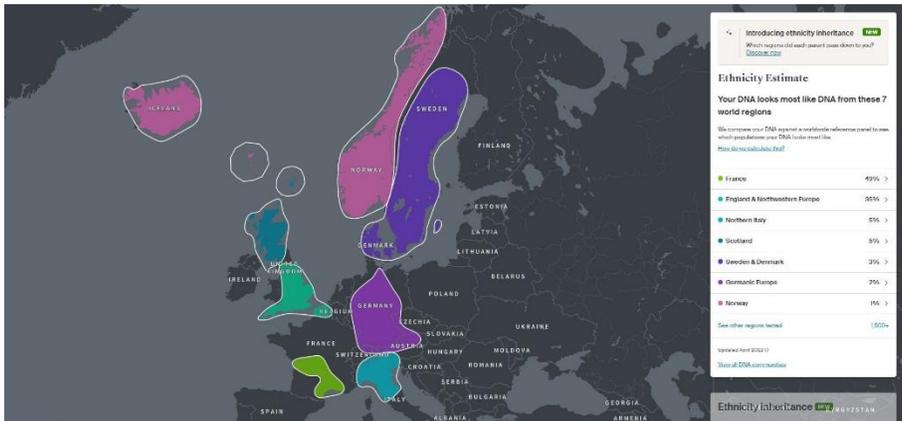
AncestryDNA prétend aussi retrouver l'origine ethnique de la personne testée. Le résultat est très probant pour ma belle-fille Stacie Raucci, avec 76 % d'« ethnicité estimée » du sud de l'Italie, d'où tous ses ancêtres et beaucoup de compatriotes avaient émigré autour des années 1890–1910, ce que confirme effectivement sa généalogie avec une pure ascendance de la région napolitaine. Au fil des siècles cette zone géographique a été plutôt épargnée par les grandes invasions ou les grandes transhumances, et a donc une population possédant un génome bien caractéristique.



Stacie RAUCCI
Ethnicité estimée 2023

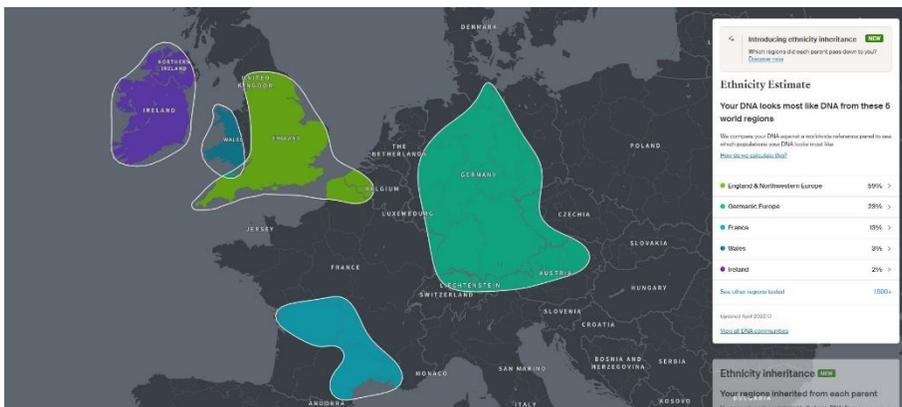
Grandes familles, religion et coutumes

Les résultats sont douteux en ce qui me concerne. Alors que ma généalogie jusqu'aux années 1700 reste pratiquement entièrement fribourgeoise du côté de mon père et savoyarde du côté de ma mère, AncestryDNA m'attribue une origine principalement française (sud-ouest), britannique, nord-européenne et marginalement nord-italienne.



Gérard SINGY
Ethnicité estimée 2022

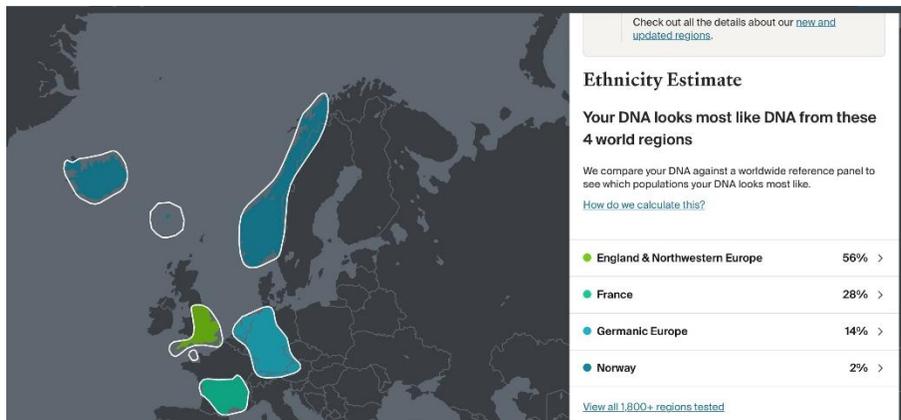
Pour mon épouse Michelle, AncestryDNA propose une origine principalement britannique et germanique, avec une petite touche française.



Michelle SINGY
Ethnicité estimée 2022

Balade généalogique familiale

Concernant notre fils Patrick l'on retrouve la surreprésentation des îles britanniques et de l'Allemagne, toutefois une proportion notable de son origine est attribuée à la France.



*Patrick SINGY
Ethnicité estimée 2022*

Globalement, les tests d'ADN donnent des résultats relativement corrects pour identifier des parents proches, mais avec statistiquement une grande marge d'erreur vu la complexité de la génétique en elle-même et le manque de recul sur la fiabilité des méthodes utilisées et l'interprétation des résultats obtenus³⁷.

Les conclusions concernant l'ethnicité sont discutables. Elles indiquent en fait dans quelles régions du monde l'on trouve un patrimoine génétique ressemblant, mais ne prouvent pas que l'on vienne de cette partie du monde. Les estimations des entreprises américaines spécialisées dans les tests ADN trahissent un biais statistique dû à la forte proportion dans l'échantillonnage de personnes originaires de certaines zones géographiques.

³⁷ [How Accurate Are Online DNA Tests? – Scientific American](#)

La légalité elle-même des tests ADN reste un sujet à controverse. N'est-ce pas ouvrir la boîte de Pandore sur de terribles drames sociaux et familiaux quand certains apprendront que leur père n'est pas leur père, qu'on ne leur a jamais dit qu'ils avaient été adoptés, ou qu'ils ont des frères et sœurs dont ils n'ont jamais soupçonné l'existence ?

Aux Etats-Unis les tests sont populaires. Ils sont autorisés dans la Communauté Européenne, à l'exception de la France et de la Pologne. En Suisse, une nouvelle loi de décembre 2022 encadre les tests ADN médicaux et non-médicaux. Les tests doivent être effectués par des entreprises accréditées. Il est en particulier illégal de faire faire une analyse à but non médical pour un enfant ou une personne incapable de discernement, ainsi que d'envoyer l'ADN d'une personne pour analyse génétique sans son consentement³⁸.

³⁸ [La loi suisse révisée pour encadrer les tests ADN médicaux et non-médicaux - rts.ch – Suisse](https://www.rts.ch/fr/actualites/suisse/la-loi-suisse-revisee-pour-encadrer-les-tests-adn-medicaux-et-non-medicaux)

Balade généalogique familiale

Emigrations

DEPUIS LE MOYEN AGE, la misère s’installait dans les campagnes, conséquence au fil du temps des catastrophes climatiques, des épidémies et des guerres incessantes. Cependant peu à peu l’espérance de vie s’améliorait³⁹ et la population paysanne augmentait, avec en résultante de multiples partages successoraux. La culture et l’élevage ne pouvaient plus nourrir tout le monde et l’ultime solution était de quitter sa terre natale en espérant trouver une vie meilleure sous d’autres cieux.

Les premiers déplacements se sont faits sur une petite échelle. Un jeune qui ne trouvait pas de quoi subsister dans son village allait chercher du travail dans la région voisine. C’est ce que fit un ancêtre Singy en quittant la Gruyère au début du 18^{ème} siècle pour s’établir du côté d’Estavayer, les aïeux Paccard en venant s’établir près de Genève à la fin des années 1700 et un grand-père Schmid haut-valaisan en migrant à Versailles un siècle plus tard⁴⁰.

Il existait aussi depuis le 13^{ème} siècle une alternative répandue mais plus risquée chez beaucoup de jeunes Suisses solides : le mercenariat au service des grands princes européens. Le service étranger connut un fort développement avec la France en particulier, où entre 10'000 et 20'000 Suisses étaient engagés au début du 16^{ème} siècle. Comme mentionné plus haut⁴¹, la déroute de Marignan en 1515 permit à François 1^{er} d’imposer des accords particuliers pour que la Suisse, et en particulier Fribourg, lui fournisse des troupes

³⁹ Voir p. 67.

⁴⁰ [Migrations intérieures \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch)

⁴¹ Voir p. 13.

conséquentes, y compris pour la garde directe du roi (Cent-Suisses)⁴². Tout naturellement, un certain nombre de nos ancêtres restèrent dans la région parisienne après leur démobilisation et y firent souche.

Le succès du mercenariat suisse était ancré dans les particularités du système de défense helvétique avec un service de milice obligatoire imposé dès le bas Moyen Age, pour défendre la « patrie », la vallée ou le canton. La discipline du soldat en était un élément fondamental, même si la société suisse était imprégnée de valeurs guerrières et avait le goût des armes et de la violence.

Les victoires des Suisses acquises face à des ennemis souvent désunis ou décadents (Morgarten 1315, Sempach 1386) leur donnaient une renommée redoutable. Les combattants avaient la réputation de se battre avec férocité et sans esprit chevaleresque, sans faire de prisonniers, massacrant simples soldats et nobles sans faire de différence. Le système des phalanges de piquiers qu'ils avaient développé dans les armées était craint par les troupes ennemies et donnait aux mercenaires suisses une image forte de courage et d'invincibilité.

Les grandes explorations et la découverte de nouveaux continents offrirent quelques siècles plus tard de belles perspectives. Des espaces gigantesques s'ouvrirent à la colonisation et provoquèrent entre 1800 et 1900 des déplacements massifs, principalement vers l'Amérique du Sud, avec en Suisse l'épisode de Nova Friburgo au Brésil en 1819 et une énorme émigration valaisanne vers l'Argentine entre 1855 et le début des années 1900.

Entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle, ce furent l'expansion économique, le développement industriel et les emplois liés à la création des infrastructures urbaines qui attirèrent les jeunes vers les grandes villes. New York resta longtemps sans concurrence.

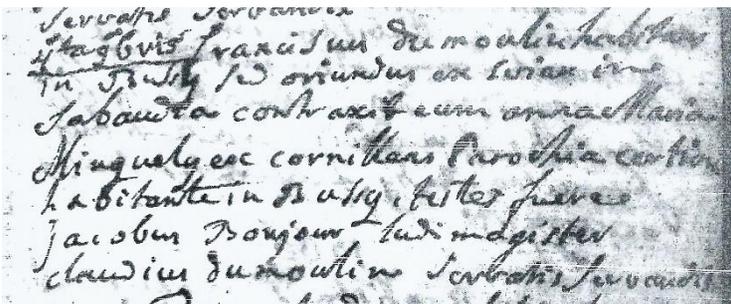
⁴² [Emigration \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch/fr/service-etranger)
[Service étranger \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch/fr/service-etranger)

L'exode des montagnards et des paysans

COMME DECRIT auparavant, la misère était grande aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Dans les régions montagnardes et même en plaine l'agriculture n'arrivait plus à fournir du travail à chacun. Inversement les débuts de l'ère industrielle faisaient miroiter l'espoir de trouver près des grandes villes un emploi qui permettrait de faire vivre correctement sa famille.

Les Singy et les Schmid

Un Singy avait donc quitté la Gruyère au début des années 1700 pour s'installer dans la région d'Estavayer. Ce sont probablement les mêmes difficultés qui avaient poussé le Savoyard Pierre François Dumoulin (1740–1802) à abandonner le village où il était né, Saint-Jean-d'Aulps près de Morzine, pour s'installer à Bussy près de Morens dans le canton de Fribourg. Il se lia semble-t-il rapidement avec une fille du même village, puisque le 4 novembre 1764 y fut célébré son mariage avec Anne Marie Minguely. Leur arrière-petite-fille Anne-Julie Dumoulin (1832–1886) épousa en 1858 et avec dispense épiscopale⁴³ mon arrière-grand-père paternel François Xavier Singy (1820–1887), veuf d'un premier mariage.



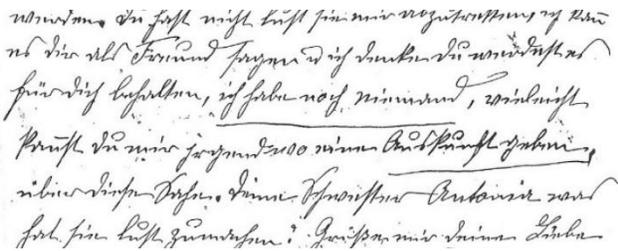
François DUMOULIN et Anne Marie MINGUELY
Mariage Bussy 04.11.1764

⁴³ Voir p. 55.

Balade généalogique familiale

Nés dans une misérable famille d'ouvriers agricoles, mon père Charles Singy et ses frères et sœurs quittèrent définitivement la région d'Estavayer au milieu des années 1920. Plusieurs se déplacèrent vers l'Ouest Lémanique et la région genevoise où ils firent leur vie. N'ayant pas un haut niveau de formation, ils trouvèrent du travail souvent comme ouvriers agricoles dans des fermes ou manœuvres dans des entreprises de travaux publics pour les hommes, ou comme serveuses ou femmes de ménage pour les femmes.

Du côté de mon épouse Michelle, son grand-père Gustave Schmid (1870–1944) était né dans une famille très modeste de Tourtemagne et avait perdu sa mère lorsqu'il avait 10 ans. En 1886 il accepta la proposition d'une de ses cousines, postulante chez les Sœurs du Cénacle à Versailles, de venir travailler au couvent comme aide-jardinier. Au fil des ans il devint l'homme de confiance des religieuses. Mais la solitude lui pesait, et sous une forme romanesque il prit contact en janvier 1899 avec son ami Ferdinand Zbrun pour lui en faire part et lui demander très directement si sa gentille sœur Antonia était toujours disponible.



Extrait de la lettre de
Gustave SCHMID
à son ami
Ferdinand ZBRUN
10.01.1899

Traduction : « Je n'ai encore personne. Tu peux peut-être me donner un renseignement à ce sujet. Ta sœur Antonia, qu'est-ce qu'elle a envie de faire ? [...] Est-elle à la maison cet hiver ? J'ai une situation stable, mais il me manque le principal. Si c'est la volonté de Dieu, quelque chose se produira. »

La réponse fut sans doute positive, car Gustave et Antonia Barbara Zbrun (1875–1957) se marièrent en décembre de la même année. Entre 1901 et 1904 ils eurent quatre enfants et restèrent à Versailles jusqu'en 1932, quand ils décidèrent de se rapprocher de

leurs deux filles aînées , Cécile (1901–1995) et Marie (1902–1995), qui avaient fait leur vie en Suisse.

Leur premier fils, Edouard (1903–1994), se maria et passa la plus grande partie de sa vie à La Baule, en Loire Atlantique.

Mon beau-père André Schmid (1904–1996) créa sa petite entreprise de serrurerie et ferronnerie et l'exerça à Versailles jusqu'en 1965, quand il décida de remettre son affaire et de prendre sa retraite en Suisse avec son épouse Andrée Chartogne (1905–1995) pour habiter à Founex (VD), et retrouver ainsi son troisième fils Jean-Luc (1939–2023) qui était venu travailler sur Genève au début des années 1960. Ses autres fils, Marc (1935–1994), Christian (1937) et Francis (1942), restèrent en France. Mon épouse Michelle, alors âgée de 19 ans, avait décidé de suivre son père. En novembre 1965 nous nous sommes rencontrés, pour nous marier le 31 juillet 1969.

Les Paccard et les Grevat

Jean François Paccard (1750–1803) et son épouse Françoise Laverrière (1762–1840) quittèrent la région de Pers-Jussy à la fin du 18^{ème} siècle pour ouvrir un « cabaret » à Chêne-Thônex, commune qui faisait alors encore partie du royaume de Savoie.

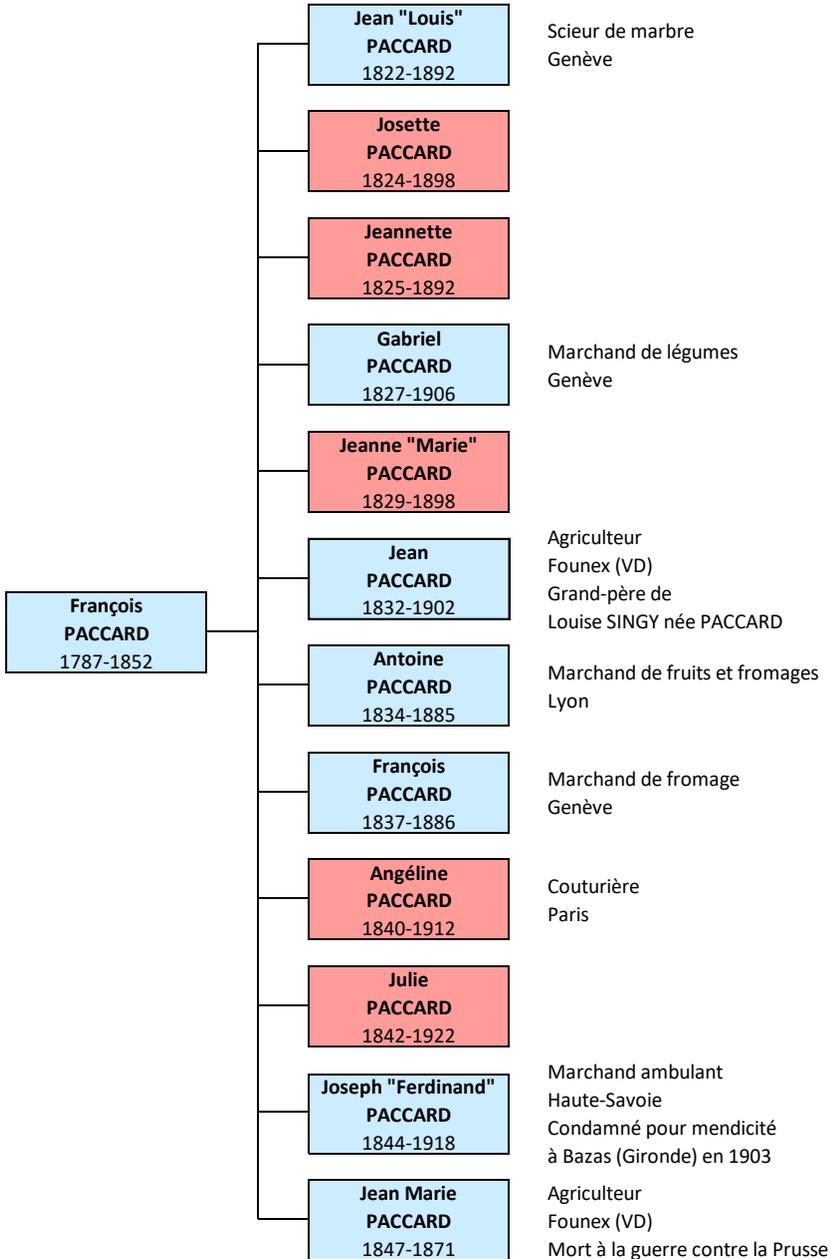
Leur fils François Paccard (1787–1852) naquit à Chêne-Thônex et c'est donc à lui que nous devons notre origine genevoise⁴⁴. Lui-même épousa Marie Duvernay (1801–1858) en 1822 et ensemble ils eurent douze enfants, dont mon arrière-grand-père Jean Paccard (1832–1902).

Avant de se déplacer sur Coppet en 1870 notre aïeul Jean Paccard cultivait quelques modestes terres à Collonges-sous-Salève. Plusieurs de ses nombreux frères restèrent dans la région genevoise, souvent comme artisans ou marchands. Il semble que tous n'aient pas eu une existence irréprochable, d'où probablement les distances que mon grand-père Jacques (1871–1944) mit avec le reste de sa famille⁴⁵.

⁴⁴ Voir p. 19.

⁴⁵ [Jean PACCARD : généalogie par mariethozm – Geneanet](#)

Balade généalogique familiale



*Fratrie de Jean PACCARD
1822-1847*

Emigrations

Jean Marie Paccard (1847–1871), frère cadet de notre ancêtre Jean, l'avait précédé de deux ans dans l'ouest vaudois, étant au bénéfice d'un permis de séjour comme ouvrier agricole à Founex entre avril 1868 et mars 1870. Il semble qu'il ait répondu à la mobilisation de Napoléon III lors de la Guerre franco-allemande de 1870–1871, pour aller se faire tuer à Langres en 1871⁴⁶.

Un lointain cousin, Joseph Marie Paccard (1836–1890), fut aussi propriétaire dans les années 1870 d'une ferme au lieu-dit *La Queue du Loup*, en limite nord de la commune de Founex avec les communes de Chavannes-de-Bogis et Céligny. Lui-même eut des problèmes avec la justice et se suicida à la prison de Nyon en septembre 1890, à la veille d'être jugé pour falsification de signature⁴⁷. Cinq de ses six enfants naquirent à Founex, mais aucun ne resta apparemment dans l'Ouest Lémanique. L'un deux, Eugène Paccard (1884–1916), perdit la vie dans les tranchées à Verdun en 1916⁴⁸.

Ma grand-mère maternelle Marie « Julie » Grevat (1870–1946) était née à Saint-Jean-d'Aulps, comme ses cinq premiers frères et sœurs. A la fin des années 1870 la famille se rapprocha de Genève en s'installant à Machilly. C'est là que naquirent les deux derniers enfants Jules Félix et Marie Constance.

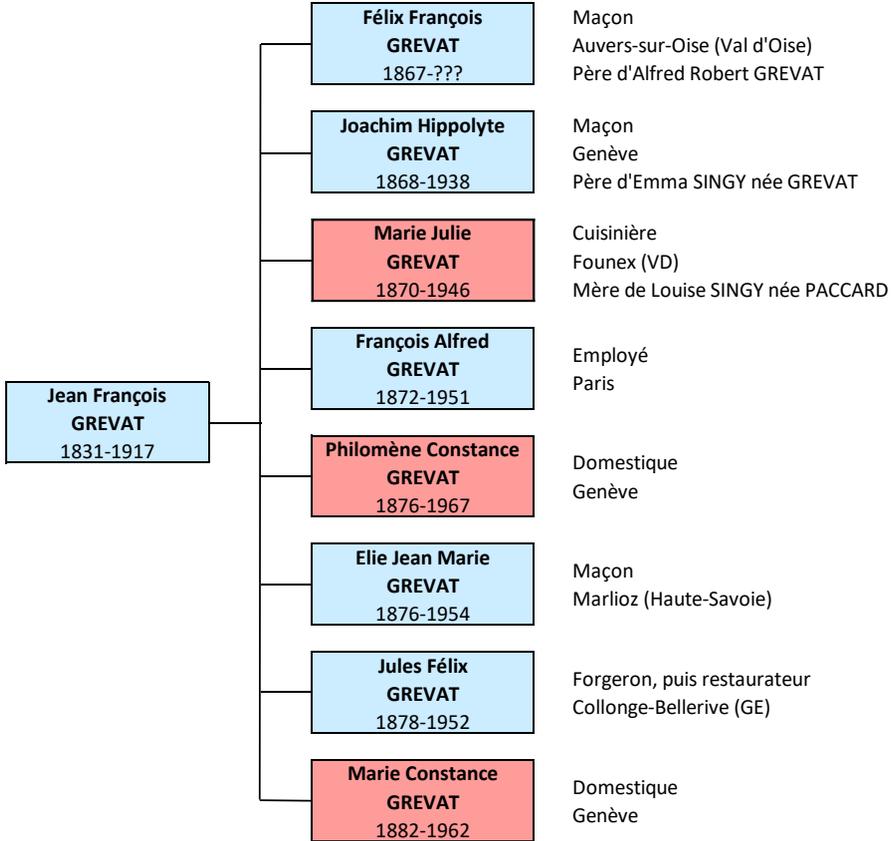
A l'âge adulte tous quittèrent la Haute-Savoie. Les trois filles et deux des frères s'établirent à Genève, et les trois autres garçons firent leur vie dans d'autres régions de France.

⁴⁶ Voir p. 148.

⁴⁷ [Joseph Marie PACCARD : généalogie par mariethozm – Geneanet](#)

⁴⁸ Voir p. 151.

Balade généalogique familiale



*Fratrie de Marie Julie GREVAT
1867-1882*

Gardes Suisses auprès du Roi de France

LE SERVICE ETRANGER auprès du Roi de France a permis à beaucoup de Fribourgeois pauvres d'échapper à la misère ambiante. Le roi Louis XI enrôla les premiers Suisses en 1481 et le système se perpétua jusqu'à la Révolution Française.

Pour le 18^{ème} siècle, on trouve dans les archives du Ministère des Armées Françaises et dans celles des Pensionnaires de l'Hôtel des Invalides à Paris les références d'anciens Gardes Suisses dont les noms — tels Saingy, Bezat, Chauderon, Burguisser, Chanay — apparaissent dans notre arbre généalogique⁴⁹.



Le régiment des Gardes Suisses a servi les rois de France de 1616 à 1792, puis de 1815 à 1830⁵⁰.

Les Suisses signèrent en 1516 avec François 1^{er} le Traité de Paix Perpétuelle de Fribourg. Ils gagnaient la protection de leur puissant voisin, mais s'engageaient à fournir entre six et seize mille soldats au roi. En conséquence des arrangements particuliers négociés entre les patriciens de Fribourg et le monarque, la majorité des effectifs venaient de ce canton.

Sous la monarchie française, on distinguait trois catégories d'unités militaires suisses. Les principales étaient les unités de la Garde Royale (Gardes Suisses et Cent-Suisses), mais on trouvait aussi des unités suisses au sein des Gardes des princes de sang et des grands officiers.

Ces troupes de Confédérés avaient une réputation de discipline et de régularité de service en temps de paix comme en temps de guerre, mais refusaient de monter au front s'ils n'avaient pas reçu leur solde auparavant, d'où probablement l'expression « pas d'argent, pas de suisse ». Sur un plan plus trivial, il semble que les gardes suisses alémaniques n'avaient pas pour habitude de payer de tournée mais seulement leur verre, donc de régler uniquement leur consommation, d'où l'autre expression « boire en suisse ».

⁴⁹ [Registres matricules de l'Ancien Régime \(1682-1793\) - Mémoire des hommes \(defense.gouv.fr\)](http://defense.gouv.fr)

[Base de données HOTEL DES INVALIDES](#)

⁵⁰ [Gardes suisses \(France\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gardes_suisses_(France))

Balade généalogique familiale

La compagnie des Cent-Suisses proprement dite assurait la garde royale « du dedans » et la Garde Suisse celle « du dehors »⁵¹.



Gardes Suisses
1786

La compagnie des Cent-Suisses fut dissoute le 12 mai 1792, ce qui épargna à ces soldats le massacre des Tuileries du 10 août. Le roi avait abandonné le palais, et des 900 gardes suisses en service ce jour-là environ 300 furent massacrés par la populace. En 1819 le fameux *Monument du Lion de Lucerne* fut inauguré pour célébrer la loyauté et le courage des Suisses morts pour leur fidélité à Louis XVI.

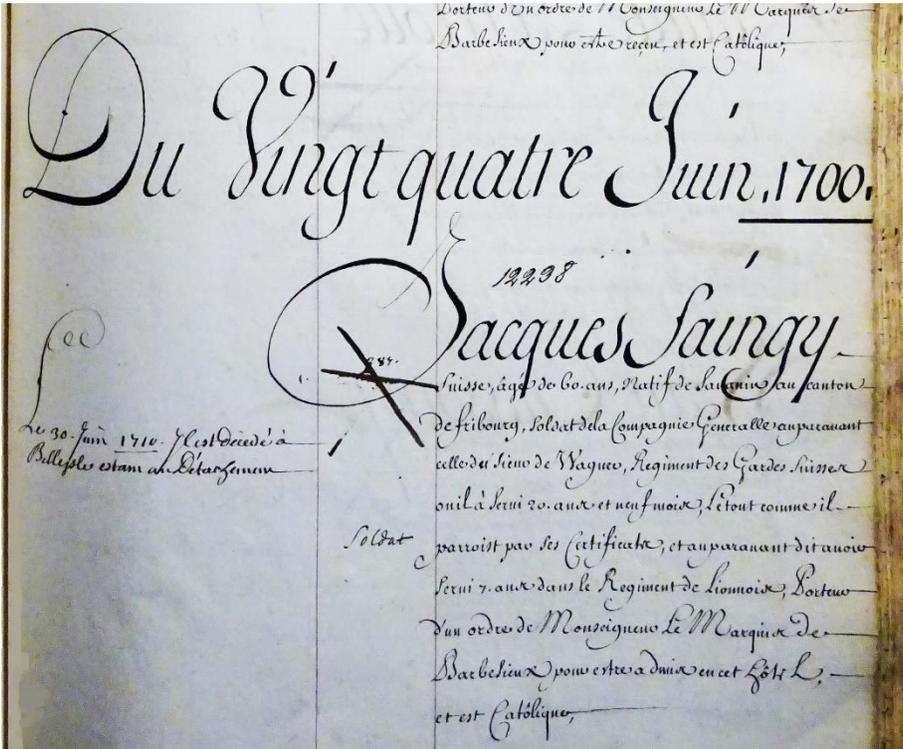


⁵¹ [Cent-Suisses — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cent-Suisses)

Emigrations

Le registre de l'Hôtel des Invalides mentionne l'admission le 24 juin 1700 d'un Jacques Saingy, âgé de 60 ans, soldat du Régiment des Gardes Suisses et natif de *Savanin* (probablement Estavannens), avec pratiquement 30 ans de service mercenaire.

Je n'ai pas réussi à identifier les ancêtres gruyériens de ce serviteur du roi Louis XIV.



Jacques SAINGY
Admission aux Invalides 24.06.1700

Trente ans plus tard, le registre des mariages de la paroisse de Saint-Louis à Versailles rapporte en date du 1^{er} octobre 1731 le mariage de Charles de Saintgy, « suisse du Château et de cette église », âgé de 28 ans, fils des défunts Jean de Saintgy et de Françoise Debadou, et d'Elizabeth Bezat, âgée de 19 ans, fille de Marc François Bezat et de Madeleine Gindre (Gonfray selon d'autres documents).

Balade généalogique familiale

Le six mil sept cent trente-un, les premiers Jours du
 mois d'Octobre, après la publication des bans faicte
 sans opposition en cette Eglise par trois di. Jours
 Jours de Jeter ou Dimanches, savoir le 26. 27. & 28.
 septembre dernier, les fiancéelles celebés le Jour
 precedant, ont été mariés par nous apres que
 nous avons pris leur consentement mutuel et ont
 reçu la benediction nuptiale de nous J. officier
 de cette paroisse, Charles de Saintgy, Suisse
 du Chateau et de cette Eglise, âgé de 28 ans, fils
 de deffunts Jean de Saintgy et Françoise de Badou

duine part, Et Elisabeth Bezat ayedeix ans
 fille de mare. françois Bezat Suisse de
 Mayre le Cardinal de Henry et de Magdeleine
 Gouffe, veuve de Corangeine au hostel Desloys.
 Tous deux de cette paroisse. D'autre part, les
 parties assistés des Temoins cy apres nommes
 savoir du Costé de l'homme, de Messire Jean Pelissier
 Abbe de l'abbaye de Bullion, de Messire Ribec, Sargent
 des Suisse des dorigns de Jean Louis Chaudron
 Suisse du Chateau, de Joseph Henry Suisse de la
 Chapelle, et du Costé de la femme de son pource de Robert
 Joffe Nicolas Bis, de Marie Magdeleine Bezat sa soeur
 le pource et le pource ont signé avec tous les Temoins cy de
 nommes. Charles de Saintgy
 Elisabeth Bezat
 Madaime Genroy chaudron
 L. J. P. Dorville

Charles DE SAINTGY et Elisabeth BEZAT
 Mariage Versailles 01.10.1731 (extraits)

Emigrations

Sont cités entre autres comme témoins Jean Louis Chaudron, suisse du Château, et Joseph Fleury, suisse de la Chapelle.

Le marié correspond probablement au François Charles Desingy, fils de Jean Desingy et de Françoise Badoux, né le 25 novembre 1702 à Vuissens, sans lien identifiable avec notre branche Singy. Mais l'ascendance Bezat de l'épouse nous amène plus près de notre généalogie familiale : son grand-père Claude Bezat est cité comme « laboureur au village de Neuville canton de Fribourg en Suisse », et sa grand-mère est une Marie Dim ou Ding, un nom de famille que l'on retrouve aussi dans les ancêtres Singy⁵².

D'évidence les Gardes Suisses Fribourgeois de la région d'Estavayer se retrouvaient en cercle restreint dans les environs du Château et des églises de Versailles. On retrouve leurs patronymes parmi les parents et témoins de mariage. Malheureusement les archives paroissiales fribourgeoises ne m'ont pas permis de reconstruire des liens de parenté certifiés entre ces soldats et les Singy de notre lignée, mais il probable que nous partageons quelques gouttes du sang de ces valeureux mercenaires.

Au fil des ans la proximité des Gardes Suisses avec la population parisienne et la durée relativement longue de leurs engagements ont favorisé la fréquence de leur installation définitive à Paris à la fin de leur temps de service⁵³. Les Gardes Suisses méritants, disciplinés et tempérants capitalisaient sur leur renommée de fidélité et de fiabilité pour occuper en fin de carrière des fonctions de gardes privés auprès de proches de la Cour et de la noblesse ou souvent étaient engagés comme *suisse d'église* pour assurer gardiennage, police et service d'honneur dans les paroisses⁵⁴. Ce substitut de retraite ou de pension d'invalidité leur épargnait d'être renvoyés en Suisse où ils auraient peut-être dû vivre dans l'indigence.

⁵² Voir pp. 49 et 52.

⁵³ [Gardes suisses \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch)

⁵⁴ [Suisse d'église, ou bedeau – MODES de VIE aux 16, 17e siècles par Odile HALBERT \(odile-halbert.com\)](https://www.modesdevie.com/la-suisse-d-eglise-ou-bedeau-16-17e-siecles-par-odile-halbert)

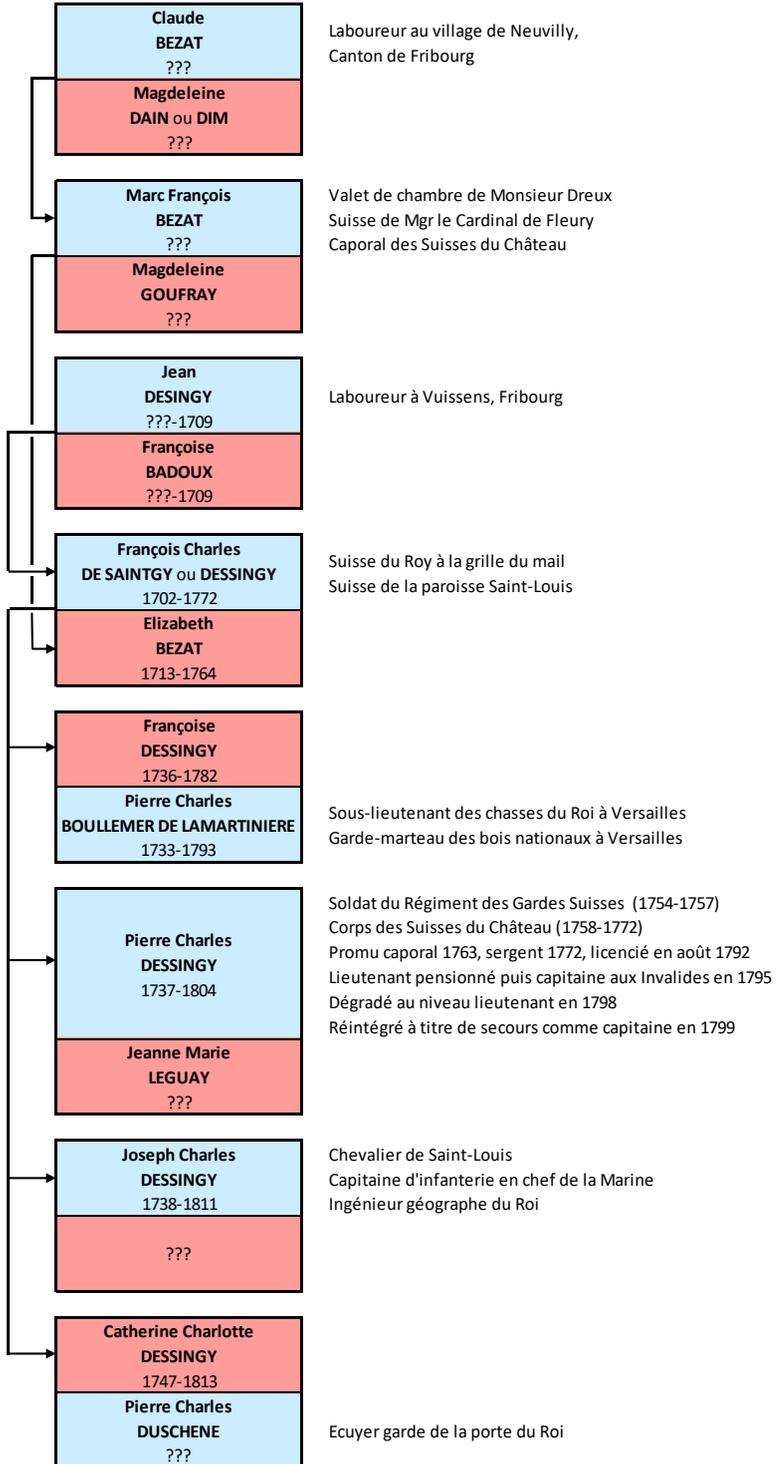
Balade généalogique familiale

Lors du mariage en 1731 de sa fille Elizabeth avec Pierre Charles de Saintgy, Marc François Bezat est cité *comme suisse de Mgr le Cardinal de Fleury*. Dans la paroisse de Saint-Louis à Versailles, il est mentionné en tant que témoin de mariage, en 1744 comme *Suisse du Château*, et en 1747 comme *caporal des Suisses du Château*.

Elizabeth et son mari furent à l'origine d'une belle lignée de serviteurs des rois de France. Il semble que ceux qui étaient encore en service au moment de la Révolution avaient déjà été licenciés lors du massacre des Tuileries du 10 août 1792.

De nombreux Suisses avaient été enrôlés plus ou moins de force dans les armées de Napoléon, mais je n'ai pas trouvé de référence spécifique en relation avec de potentiels ancêtres fribourgeois, grognards et héros de l'Empire.

Emigrations



L'odyssée de Nova Friburgo

AU DEBUT du 19^{ème} siècle, les Suisses souffraient de la misère et de la faim. En plus des difficultés liées aux guerres napoléoniennes et à l'effondrement de l'Empire, la gigantesque éruption en avril 1815 du volcan Tambora en Indonésie eut un impact considérable, avec refroidissement climatique général et perturbation dramatique des récoltes entre 1816 et 1817.



C'est à cette époque que le roi du Brésil et Portugal João VI décida d'ouvrir le Brésil à une immigration européenne contrôlée⁵⁵.

Un traité de colonisation fut signé avec le canton de Fribourg en 1818. Il prévoyait que le Brésil donnerait gratuitement des terres à des agriculteurs suisses dans les montagnes situées à 150 km de Rio de Janeiro, à condition que ceux-ci soient catholiques et payent leurs frais de voyage. La ville que les Suisses allaient fonder s'appellerait "la Nouvelle Fribourg".

Comme dans d'autres cantons, le gouvernement fribourgeois voulait favoriser le départ d'un excédent de population à charge, sans trop se soucier de leur avenir au-delà des mers. Ce furent près de 2'000 Suisses, dont 830 Fribourgeois, qui décidèrent de tenter leur chance au Brésil.

Basée sur une escroquerie à grande échelle organisée par le répondant fribourgeois du traité, l'aventure tourna très vite à la catastrophe.

Le 4 juillet 1819 eut lieu le départ de plus de la moitié des émigrants à Estavayer-le-Lac. Après une messe solennelle, l'évêque bénit cette croisade de paysans qui partaient en bateau de fortune

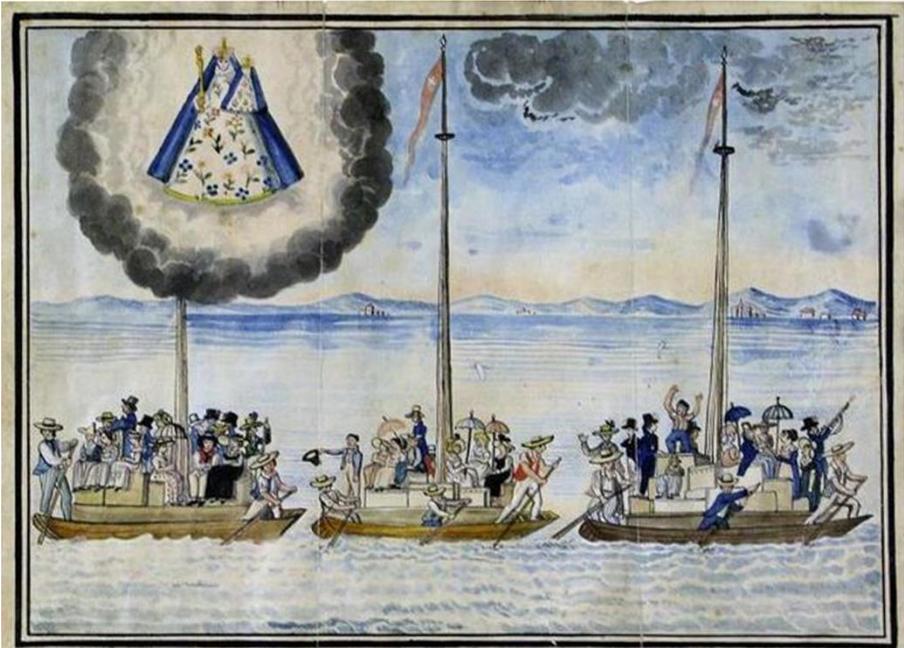
⁵⁵ [Nova Friburgo | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](http://ville-fribourg.ch)

Martin Nicoulin, *La genèse de Nova Friburgo : émigration et colonisation suisse au Brésil : 1817-1827*, Fribourg 1977.

Emigrations

pour rejoindre à Bâle ceux qui venaient du Jura et de Suisse alémanique.

Les migrants descendirent le Rhin jusqu'à Dordrecht, près de Rotterdam en Hollande. A l'arrivée, rien n'était organisé, et pendant six semaines ils furent parqués dans un camp en attendant les navires. Le typhus et la malaria firent des ravages parmi ces futurs colons, qui enterrèrent ainsi une quarantaine de morts avant même d'avoir quitté le continent.



Départ d'Estavayer 04.07.1819

Entre septembre et octobre, 8 bateaux les embarquèrent enfin. Le voyage dura entre 60 et 150 jours et vira à la tragédie, avec tempêtes et épidémies. Plus de 400 passagers périrent pendant la traversée. Les survivants débarquèrent à Rio de Janeiro entre décembre 1819 et février 1820. Pas au bout de leur peine, ils durent encore parcourir 140 km à travers la jungle tropicale et gravir des sentiers difficiles pour arriver enfin à la Terre Promise. Nova Friburgo fut fondée officiellement le 17 avril 1820. Les migrants se mirent rapidement au travail pour défricher la région et la transformer en

Balade généalogique familiale

terre productive, ce qui s'avéra très laborieux. Déçus, certains s'en allèrent plus loin cultiver du café avec des esclaves. Mais beaucoup s'accrochèrent et transformèrent la forêt vierge en un alpage qui ressemble un peu à ceux de la Gruyère ou du Pays d'Enhaut.



Nova Friburgo 1826

Après une période difficile, Nova Friburgo devint un centre de ravitaillement et une étape pour le transport du café au port de Rio de Janeiro. Aujourd'hui la ville compte 190'000 habitants et la région est réputée pour son tourisme et incorpore avec fierté le drapeau fribourgeois dans ses armoiries.



Nova Friburgo 2023

Emigrations

Jacques Singy, originaire de Corsallettes et né le 23 juin 1782, meunier, francophone et catholique, porteur d'un certificat de bonne conduite, se lança dans l'aventure avec son épouse Marie Guisler, née le 17 mai 1784, et leurs quatre enfants en bas âge⁵⁶ :

- Pierre-Joseph (né en 1808),
- Joseph (né en 1810),
- Jean (né en 1813),
- Elisabeth (née en 1816).

Le 4 juillet 1819, ils embarquèrent à Estavayer-le-Lac. Le voyage commença mal : faute de vent, le convoi des 1'111 émigrants mit deux jours pour arriver à Soleure, où ils furent rejoints par d'autres volontaires du Jura et de Suisse Alémanique.

Ils remontèrent le Rhin et atteignirent enfin Dordrecht le 29 juillet. Aucun bateau ne les y attendait et aucune structure n'était en place pour les héberger et les nourrir en attendant la traversée.

A part la petite Elisabeth, toute la famille Singy tomba malade et fut hospitalisée à l'hôpital de 's-Gravendeel. L'embarquement se concrétisa finalement le 12 septembre sur le *Deux Catherine*, pratiquement un mois et demi après l'arrivée des immigrants aux Pays-Bas.

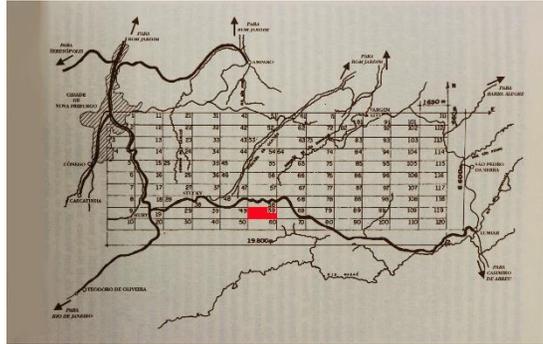
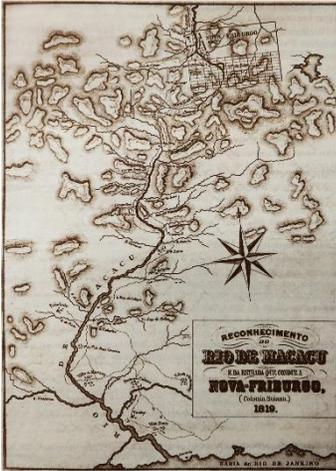
La traversée fut épouvantable. Comme beaucoup d'autres, mal soignés et déjà très affaiblis, les membres de la famille Singy ne supportèrent pas un voyage entrecoupé de tempêtes et d'avaries. Trois ne virent jamais la côte brésilienne : le 24 septembre 1819 Jean (6 ans) succomba, la maman Marie (35 ans) le suivit le 7 octobre et enfin Pierre-Joseph (11 ans) décéda le 4 novembre.

Le *Deux Catherine* accosta enfin à Rio de Janeiro le 4 février 1820, après 146 jours de mer.

A Nova Friburgo Jacques Singy prit possession du lot 59. Il entreprit de valoriser cette propriété de 109 hectares, située vers 1'100 m d'altitude, et entièrement couverte de forêt vierge.

⁵⁶ Henrique Bon, *Imigrantes, A saga do primeiro movimento migratório organizado rumo ao Brasil às portas da independência*, Nova Friburgo 2004.

Balade généalogique familiale



*Nova Friburgo
Répartition des parcelles*

Il semble qu'au Brésil les colons se soient rapidement adaptés à l'assouplissement des règles morales en vigueur dans le canton de Fribourg. Jacques se remaria en 1821 avec Marianne Paquier, veuve de Jean-Pierre Rémy, un émigrant gruyérien décédé à Nova Friburgo en 1820. Ce mariage ne fut apparemment pas très heureux, puisque le 15 décembre 1824 Jacques Singy reconnut la paternité de Louis (Luiz) Singy, enfant naturel de la jeune Marie Magnin, née en 1801, fille elle-même des Fribourgeois Jean Magnin et Anne Pilloud. D'autres enfants illégitimes suivront : José Antonio (1829) et Josefa Singy (1831). Après la mort de sa deuxième épouse en 1834, Jacques épousa rapidement sa maîtresse. Il eut avec elle un dernier fils João en 1834, mais décéda l'année suivante, le 27 juillet 1835.

Des deux enfants qui avaient survécu à la traversée jusqu'à Rio de Janeiro, Elisabeth se maria le 8 mai 1837 avec Louis Magnin, frère de sa belle-mère, mais mourut le 20 août 1838 après avoir donné naissance à des jumeaux. Joseph se maria avec Anne Marie Magnin, la sœur de Louis, dont il eut trois enfants.

Par la suite, des membres de la famille quittèrent Nova Friburgo et s'établirent dans d'autres régions du Brésil.

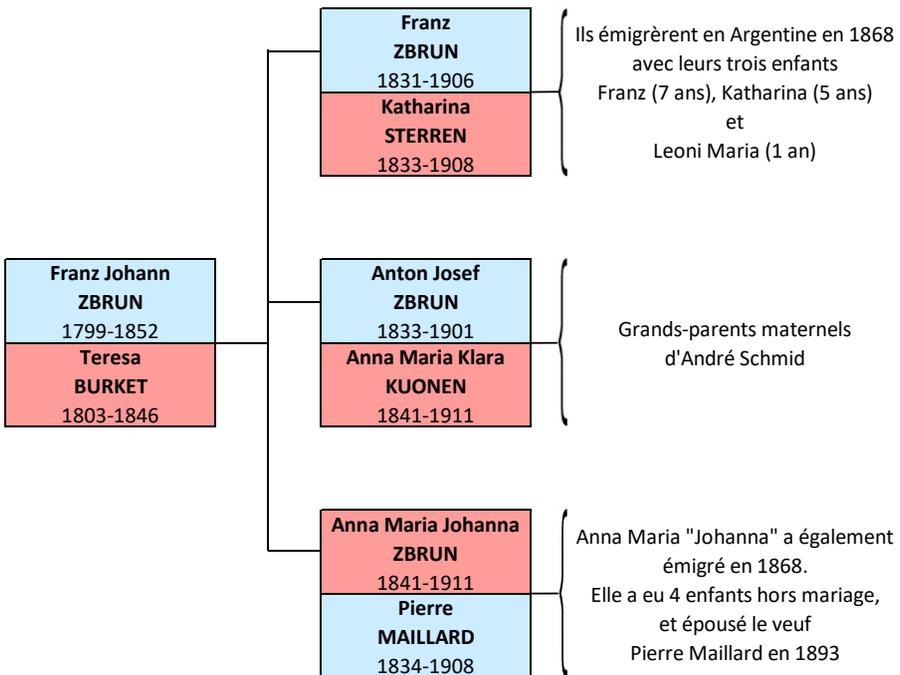
Au fil du temps le nom s'abâtardit en Sangy, Sengy, Singer, Sinder et autres variantes et apparemment s'éteignit à la fin du 19^{ème} siècle.

L'Argentine

EN 1868, C'EST UN GRAND-ONCLE maternel de mon beau-père André Schmid (1904–1906) qui embarquait au Havre avec toute sa famille.



Franz (I) Zbrun (1831–1906), son épouse Katharina Sterren (1833–1908), leurs trois enfants Franz (II) (1861–1906), Katharina (1862–???) et Leoni Maria (1867–???), ainsi que sa sœur Johanna (1841–1911), fuyaient la misère du Haut-Valais pour espérer trouver une vie meilleure en Argentine.



Parenté d'André SCHMID
avec les ZBRUN d'Argentine

Balade généalogique familiale

Au milieu du 19^{ème} siècle, le Valais était un canton essentiellement agricole et une région isolée où les bonnes terres étaient rares. La vallée du Rhône était incultivable à cause des inondations fréquentes, les techniques agricoles encore archaïques et les calamités naturelles faisaient que le rendement des terres était extrêmement faible et irrégulier. Les paysans des montagnes n'arrivaient plus à nourrir leurs familles et l'émigration s'offrait comme une possibilité d'échapper à la précarité.

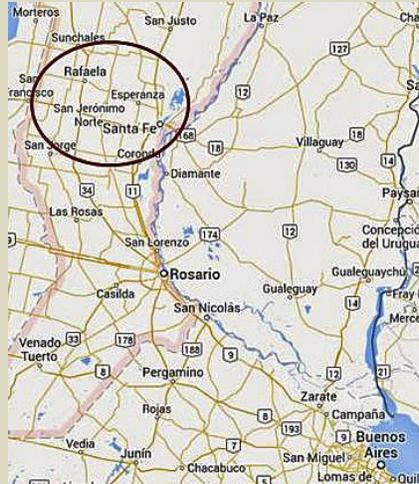
La République d'Argentine proclama sa nouvelle Constitution en 1853 et par la même occasion rendit publique sa volonté d'accueillir des immigrants afin de peupler et d'exploiter son vaste territoire. Elle devint rapidement le but favori des Valaisans prêts à tenter l'aventure⁵⁷.

Des agents parcoururent le Valais en faisant apparaître la Pampa argentine comme un Eldorado agricole. Entre 1856 et 1880 des milliers de Valaisans émigrèrent dans les provinces de Santa Fe et d'Entre Rios.

Esperanza, à 40 km de Santa Fe et 500 km de Buenos Aires, fut fondée principalement par des Bas-Valaisans en janvier 1856. Quant aux Hauts-Valaisans ils restèrent groupés et se concentrèrent dès 1861 dans la colonie de San Jeronimo Norte et la colonie de Humboldt fondée en 1868.

Chaque famille migrante y recevait un domaine d'une trentaine d'hectares à des conditions avantageuses.

Les colons développèrent l'élevage et restèrent très attachés à leur culture. En 1980, 95 % des 5000 habitants de San Jeronimo avaient des origines haut-valaisannes, et une bonne moitié parlait encore le dialecte haut-valaisan ou *Walliserdeutsch*.



⁵⁷ [L'émigration valaisanne dans la province de Santa Fé, par Gianni HOCHKOFER - Société de Géographie de Genève \(sgeo-ge.ch\)](#)

[En quête d'espérance – l'émigration suisse en Argentine - Soliswiss](#)

[Histoire : Plateforme Emigration Valais \(emigration-valais.ch\)](#)

[Bienvenue ! Bienvenida ! - Site de valais-argentine !](#)

<https://www.ritsumei.ac.jp/acd/cg/law/lex/kotoba03/kametani.pdf>

[1855 : Premiers départs pour l'Argentine : Valais emigration platform \(emigration-valais.ch\)](#)

La République Argentine n'a pas les inconvénients de l'Amérique centrale, et elle n'a pas à craindre, avant bien des années, les inconvénients de l'Amérique du nord.

Les Provinces dont nous occupons jouissent d'un climat doux et tempéré. Les grandes épidémies, telles que la peste, la fièvre jaune et le choléra n'ont jamais été observées dans ces contrées. Le principal aliment de l'homme, la viande, y est abondant et à bon marché.

L'éleve du bétail, cette mine d'or des Provinces de la Plata, peu coûteuse, sûre, très-lucrative, peut s'étendre sur une vaste échelle. Les bêtes à cornes se reproduisent avec une incroyable facilité. Il n'est point rare de voir des propriétaires qui possèdent jusqu'à quarante mille pièces de bétail. De grands fleuves navigables traversent le pays; leurs rives enchanteuses peuvent fournir du sol à des millions de cultivateurs. Cinq mille francs vous suffisent pour vous procurer une propriété de 2662 hectares.

Terminons cet extrait des mémoires de MM. A. Castellanos, Beck et Herzog, en citant quelques articles de la constitution de la République Argentine; ils prouvent que l'émigrant va dans un pays d'amis.

Art. 14. Tous les habitans de la République jouissent des droits suivans, en se conformant toutefois aux lois qui en régleront l'exercice : Droit de travailler et d'exercer toute espèce d'industrie licite — de naviguer — de commercer — d'adresser des pétitions aux autorités — d'entrer, de séjourner, de voyager, de sortir du territoire Argentin — de publier leurs idées par la voie de la presse sans censure préalable — d'user et de disposer de leurs biens — de s'associer dans un but utile — d'exercer librement leur culte — d'enseigner — d'apprendre.

Art. 20. Les étrangers jouissent sur le territoire de la Confédération des mêmes droits que les nationaux : ils peuvent exercer toutes les industries, tous les genres de commerce, toutes les professions, posséder des biens meubles et immeubles, acheter ou vendre, naviguer sur nos rivières ou sur nos côtes, exercer leur culte, tester, etc. Ils ne sont pas obligés à se faire naturaliser, ni à payer des contributions forcées ou extraordinaires. Ils obtiennent leur naturalisation après deux ans de séjour dans le pays, mais ce délai peut être réduit par l'autorité sur leur demande.

Art. 25. Le gouvernement fédéral favorisera l'émigration européenne. Il ne pourra réduire, limiter, ni grever d'aucun impôt l'entrée dans le territoire aux étrangers qui se proposent de travailler nos terres, améliorer notre industrie, enseigner les arts ou les sciences.

Agréés, etc.

Courrier du Valais
Extraits 1855

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉMIGRATION

DE **BECK ET HERZOG,**
à Bâle.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons d'établir à Genève, rue Winkelried, 7, au 1^{er}, un bureau succursâl pour le transport des émigrans dans tous les pays d'outre-mer, soit pour les deux Amériques, (du Nord et du Sud, principalement la République Argentine) l'Australie, la Californie, l'Algérie et le Brésil.

En conséquence, nous avons nommé et revêtu de nos pouvoirs, comme agent général résidant à Genève, M. S. F. Herbst, auquel on est prié de vouloir bien s'adresser en toute confiance tant pour conclure des contrats de transports, que pour tout ce qui a rapport à l'émigration en général.

Les émigrans sont accompagnés d'un conducteur expérimenté, et un entretien solide leur est assuré de Genève jusqu'au lieu de leur destination, ainsi que le mobilier nécessaire pour le voyage de mer.

Conditions pour les provinces de la Confédération Argentine, par le port de Dunkerque, pour les ports de destination de Martin la Garcia, la Colonia et le Rosario :

Le gouvernement de chacune des provinces Argentines accorde à chaque famille agricole composée de cinq personnes, 33 hectares 28 ares 20 centiares de terre, qui lui appartiendront en toute propriété après cinq ans de séjour, à partir de son arrivée sur les lieux d'exploitation.

Le gouvernement fournira en outre à chaque famille, à titre d'avances :

1^o Une habitation en bois, composée de deux chambres d'environ cinq mètres carrés ;

2^o 600 kilogrammes de farine; (1,200 livres du pays);

3^o Des semences de coton, tabac, blé, maïs, pommes de terre et pistaches de terre pour semer environ 17 hectares.

4^o Douze têtes de bétail, savoir : deux chevaux, deux bœufs pour la culture, sept vaches et un taureau pour l'éleve.

Les avances ci-dessus, évaluées seulement à la somme de 1000 francs, seront remboursées au gouvernement deux ans après leur livraison, et la troisième année si la récolte des deux premières années est mauvaise.

Les colons exerceront leur industrie librement. Ils seront exempts de tout impôt personnel, mobilier et immobilier pendant cinq années. Ils seront encore exempts du service militaire. — On fera d'ailleurs à ces familles agricoles les avances pour la plus grande partie des frais du voyage et des vivres, à partir du port de Dunkerque jusqu'au port de destination, et de là jusqu'au lieu de colonisation. Il sera accordé un terme de deux années aux dites familles pour le remboursement des frais avancés pour le voyage.

Enfin, il leur sera prélevé un tiers des produits du sol pendant cinq années; mais les produits du bétail resteront leur propriété exclusive.

S'adresser à Genève, à l'agent général, S. F. HERBST, rue Winkelried, au 1^{er}.

En Valais :

A MM. Eleuthère BESSE, notaire, à Sion ;
Martin PASCH, notaire, à Martigny.

Balade généalogique familiale

Sans doute partie début avril du Valais, la famille Zbrun débarqua enfin à Buenos Aires le 23 juin 1868, après un voyage long et pénible. Elle avait embarqué à mi-avril au Havre sur le trois-mâts *Corneille* aux commandes du capitaine Vallet. Ce bâtiment de 423 tonneaux était semble-t-il spécialisé dans les allers-retours entre Le Havre et la capitale de l'Argentine, qui duraient dans les deux mois. Les 271 passagers étaient principalement des Suisses, avec beaucoup de noms à consonance haut-valaisanne, témoignant d'une expédition organisée visant cette région.

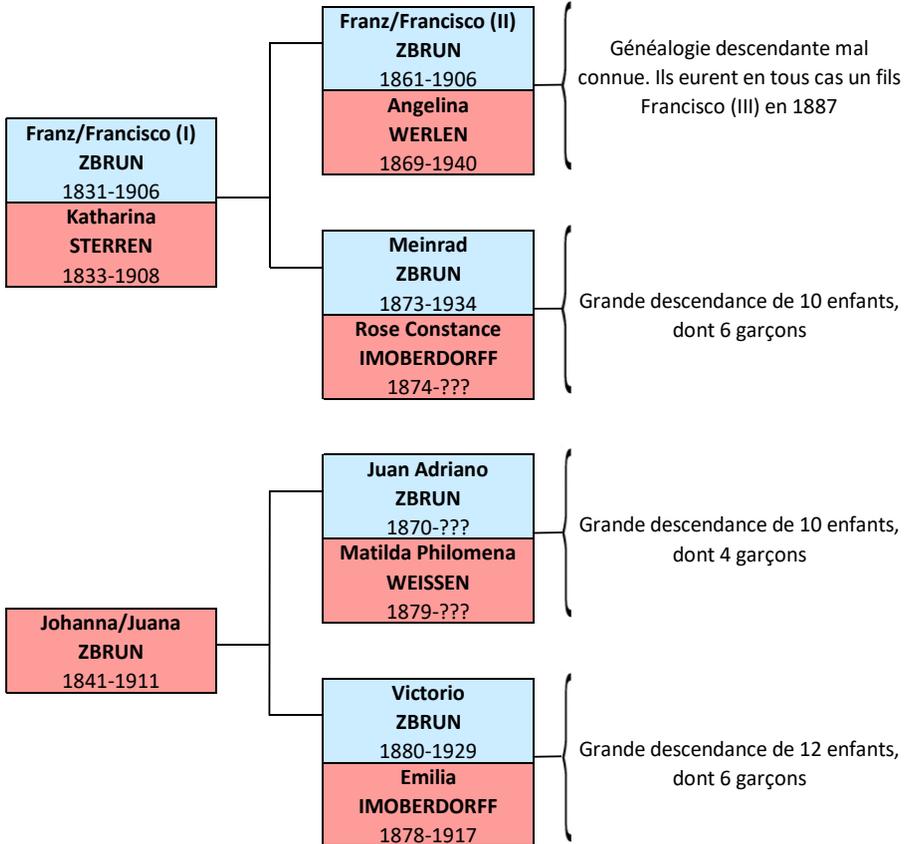
Noms et Prénoms.	Age.	Nationalité.	Profession.	Sexe.	Etat civil.	Remarques.	Observations.
Lajan Antoine	41	Suisse	Laboureur	M			
Maria	41	"	"	F			
Naepfli Lorenz	7	"	"	M		1	
Catharina	6 1/2	"	"	F		1	
Nellan Clemens	23	"	Zimmerman	M			
Peyer Nicolas	75	"	Zimmerman	M			
M. Joseph	41	"	"	M			
M. Maria	45	"	"	F			
Schymann Caspar	46	Suisse	Laboureur	M			
Zbrun Francois	46	"	"	M			
Catharina	40	"	"	F			
Karl	6	"	"	M		1	
Catharina	4	"	"	F		1	
Léonie	10 1/2	"	"	F			1
Johanna	22	"	"	F			
Hefery Christian	33	"	Padellier	M			

Famille ZBRUN

Fiche d'embarquement sur le bateau *Corneille*

Une fois arrivés en Argentine, les Zbrun n'étaient pas tout à fait au bout de leurs peines, puisqu'il leur restait à remonter en bateau le fleuve Paraná sur près de 500 km jusqu'à la Terre promise de la région de Santa Fe, qu'ils atteignirent probablement au début juillet.

Emigrations



Descendance argentine ZBRUN

Balade généalogique familiale

Franz (I) et Katharina s'installèrent d'abord en famille à Humboldt et plus tard à Santa Maria et rapidement hispanisèrent leur prénom respectif en Francisco et Catalina. Au fil des ans ils eurent encore quatre enfants. Deux n'atteignirent pas leurs trois ans : Maria Clementina (1871–1873) et Victor Ignacio (1876–1879).

Selon certaines sources, ils eurent en 1869 une fille, Carolina Clementina, qui aurait épousé vers 1887 Victorio Guntern (1864–1939) et lui aurait donné huit enfants entre 1888 et 1900. Elle serait décédée à Santa Fe vers 1914.

Leur quatrième enfant argentin, Meinrad Pedro (1873–1934), naquit à Humboldt. Vers 1893 il se maria avec Rose Constance Imoberdorff (1874–???) , avec qui il fonda une belle famille, dont un fils Francisco (IV) (1894–???) . Selon une photo des environs de 1930, la descendance masculine était assurée.

Francisco (IV) s'unit au début des années 1920 avec Angela Kuchen, et leur fils Angelo Meinrad (1926–???) émigra lui-même au Brésil en 1964.

Francisco (II), le 1^{er} fils de Franz (I) et Katharina, épousa Angelina Werlen (1886–1940) en 1886 à San Jeronimo Norte. Leur descendance n'est pas documentée, à part un fils, Francisco (III), qui fut baptisé le 31 juillet 1887.



*Famille Meinrad ZBRUN
Env. 1930*

Emigrations

Johanna Zbrun, qui avait immigré en Argentine en 1868 en même temps que son frère Franz (I), se distança semble-t-il rapidement des coutumes rigoureuses du Haut-Valais. Son prénom hispanisé en Juana, elle eut en quelques années quatre enfants hors mariage, dont trois de père inconnu : Juan Adriano en 1870, Maria en 1878 et Victorio en 1880. Tous portèrent en conséquence le nom de famille Zbrun.

En 1875 elle donna naissance à Juan, un enfant reconnu de Pierre Maillard (1834–1908). Le 9 mars 1893 Juana finit par rentrer dans le rang en épousant ce veuf de 58 ans. Elle en avait 52.

Son fils naturel Victorio se maria en 1899 avec Emilia Imoberdorff (1878–1917), sœur de la femme de son cousin Meinrad.

De nombreux Zbrun vivent encore en Argentine dans la région de Rafaela et Santa Fe et sont très probablement des descendants de nos ancêtres immigrants hauts-valaisans de 1868. On trouve en particulier plusieurs footballeurs bien connus dans leur pays, tels Maximiliano Zbrun et les deux frères Matias et Martin Zbrun.



*Maximiliano, Martin et Matias ZBRUN
Footballeurs argentins réputés*

Humboldt et San Jerónimo Norte restent aujourd'hui des petites villes de respectivement 4'800 et 7'000 habitants, à vocation principalement agricole autour de l'élevage (produits laitiers) et de la culture (soja et blé). Elles font partie du Département de Las Colonias dans la province de Santa Fe⁵⁸. Santa Maria Norte semble n'être plus qu'un petit hameau de 200 habitants.

Esperanza, chef-lieu du département Las Colonias, compte maintenant 45'000 habitants⁵⁹.

Susana est une petite bourgade de 1'400 habitants faisant partie du département de Castellanos, dont Rafaela est le chef-lieu. Cette dernière ville fut fondée en 1881 et on y dénombre aujourd'hui près de 100'000 habitants⁶⁰.

Avec plus de 400'000 habitants, Santa Fe est la capitale de la province, qui a une population d'origine majoritairement européenne issue de la grande vague d'immigration de 1855–1955, avec beaucoup de citoyens descendants de migrants du Piémont et de Suisse. Des estimations prédisent à la province une population de l'ordre de 3.8 millions d'habitants en 2030, sur les 50 millions que l'on prévoit à cette date pour toute l'Argentine⁶¹.

⁵⁸ [San Jerónimo Norte — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

[Humboldt \(Argentine\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

⁵⁹ [Esperanza \(Santa Fe\) - Wikipedia, la enciclopedia libre](#)

⁶⁰ [Rafaela — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

⁶¹ [Province de Santa Fe — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

Le Nouveau Monde

LES ETATS-UNIS étaient un formidable pôle d'attraction à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. Dans des temps difficiles sur les plans économiques et politiques beaucoup rêvaient de concrétiser le rêve d'un futur meilleur en l'Amérique.



En Italie les ancêtres de ma belle-fille Stacie Raucci et en Suisse les trois sœurs de mon grand-père maternel Jacques Paccard succombèrent aux charmes du Nouveau Monde.

Pour maintenir les salaires les plus bas possible, le patronat américain faisait pression sur les responsables politiques pour que ceux-ci favorisent l'immigration. En 1882 un premier *Immigration Act* avait donné le pouvoir aux autorités de refuser l'entrée aux personnes jugées indésirables. Un dispositif d'accueil et de filtrage pour les immigrés fut mis en place à *Ellis Island* en 1892. Par la suite et pendant plusieurs décennies, l'immigration resta constante et maîtrisée, avec jusqu'en 1965 des quotas d'immigration⁶².

Entre 1880 et 1914 quatre millions d'Italiens émigrèrent vers les Etats-Unis. Beaucoup étaient originaires du sud de l'Italie, paysans pauvres et peu éduqués, principalement poussés au départ par la misère économique consécutive à l'unification italienne en 1861⁶³.

Selon les différentes données que l'on trouve dans les dossiers des recensements américains, ce sont les arrière-grands-parents de Stacie qui immigrèrent aux Etats-Unis. Les premiers furent apparemment Angelo Raucci (1866–1931) et sa future femme Catherine Muno (1872–???) qui arrivèrent à New-York en respectivement 1886 et 1889. Ils s'y marièrent dans le quartier de Kings le 7 août 1895.

⁶² [Immigration aux États-Unis — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration_aux_États-Unis)

[Histoire de l'immigration aux États-Unis - Major-Prépa \(major-prepa.com\)](https://www.major-prepa.com/histoire-de-limmigration-aux-etats-unis)

⁶³ [Italo-Américains — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Italo-Américains)

Balade généalogique familiale

9-137

DEPARTMENT OF COMMERCE—BUREAU OF CENSUS

FOURTEENTH CENSUS OF THE UNITED STATES

STATE New York COUNTY Kings TOWNSHIP OR OTHER DIVISION OF COUNTY _____ NAME OF INCORPORATED INSTITUTION _____

NAME OF INSTITUTION _____

PLACE OF ABODE				NAME of each person whose place of abode on January 1, 1920, was in this family. <small>Enter surname first, then the given name and middle initial, if any. Include every person living on January 1, 1920. Omit children born since January 1, 1920.</small>	RELATION. Relationship of this person to the head of the family.	SEX	RACE	EDUCATION	CITIZENSHIP	EDUCATION	PLACE OF BIRTH OF EACH PERSON
1	2	3	4								
64				Angelo	Head	M	It				Italy
65				Ida	Wife	F	It				Italy
66				Stacie	Daughter	F	It				Italy
67				Joseph	Son	M	It				Italy
68				Pauline	Daughter	F	It				Italy
69				Paul	Son	M	It				Italy
70				Thomas	Son	M	It				Italy
71				Albert	Son	M	It				Italy
72				Ida	Wife	F	It				Italy
73				Stacie	Daughter	F	It				Italy
74				Joseph	Son	M	It				Italy
75				Pauline	Daughter	F	It				Italy
76				Paul	Son	M	It				Italy
77				Thomas	Son	M	It				Italy
78				Albert	Son	M	It				Italy
79				Ida	Wife	F	It				Italy
80				Stacie	Daughter	F	It				Italy

Angelo RAUCCI et famille
Carroll Street, Brooklyn, Kings, New York
Recensement Etats-Unis 1920

Les archives d'Ellis Island gardaient tous les détails des immigrants, comme illustré par la fiche correspondant à Joseph/Giuseppe Pagano (1872-???) — père d'Ida Pagano (1909–1993), grand-mère de Stacie côté paternel — qui avait débarqué à New York le 16 mai 1898, ayant voyagé depuis Naples sur le bateau *Karamania* :

Immigration de Giuseppe PAGANO

Bateau : S.S. KARAMANIA
Départ de Naples 27 avril 1898
Arrivée New York 16 mai 1898

Profession : Charpentier
Lieu de résidence : Polizzi Generosa / Palerme

Personne visitée : Tomaso PAGANO
(frère)

Emigrations

LIST OR MANIFEST OF ALIEN IMMIGRANTS FOR THE COMMISSIONER OF IMMIGRATION.
 Required by the regulations of the Secretary of the Treasury of the United States, under Act of Congress approved March 3, 1893, to be delivered to the Commissioner of Immigration by the vessel having such passengers on board upon arrival at a port in the United States.

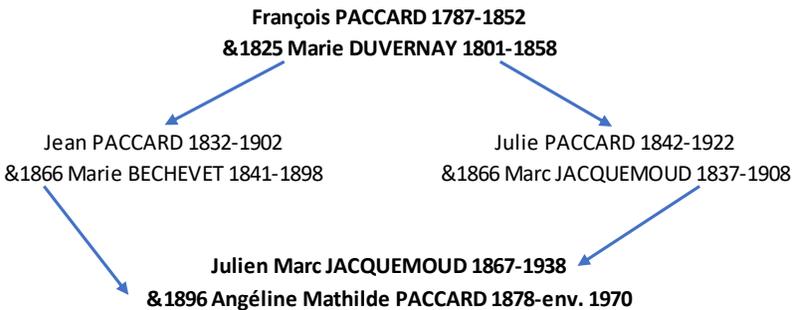
U.S. KARAMANIA sailing from **NAPLES, Italy** on **27** 1893 arriving at Port of **NEW-YORK** on **16** 1893

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
No. of Ticket	No. of List	NAME IN FULL	Age	Sex	Married or Single	Profession or Occupation	Place of Birth	Parents or Guardian	Place of Birth of Parents	Whether subject to Alien Registration Law	By what vessel	Whether subject to Alien Registration Law	Whether subject to Alien Registration Law	Whether subject to Alien Registration Law	Whether going to join a relative and if so, what relation, and if not, what address.
465	27	Giuseppe Pagano	24	M	Single	Merchant	Italy	Italy	Italy		Italy				
467	28	Giuseppe Pagano	22	M	Single	Merchant	Italy	Italy	Italy		Italy				
468	29	Giuseppe Pagano	20	M	Single	Merchant	Italy	Italy	Italy		Italy				

Giuseppe PAGANO
Débarquement à Ellis Island
16.05.1898

Du côté de mon grand-père maternel Jacques Paccard (1871–1944) ce furent ses 3 sœurs qui émigrèrent aux Etats-Unis⁶⁴. Mon ancêtre ayant coupé tous les liens avec sa famille, ma mère Louise n’a à ma connaissance jamais eu de contacts avec ses tantes Paccard.

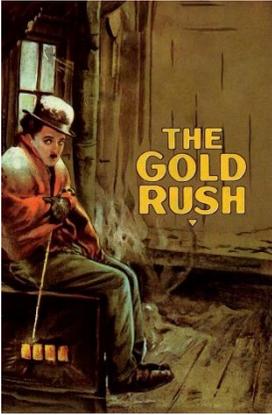
La plus jeune, Angéline Mathilde (1878–env. 1970) quitta à 18 ans sa famille à Founex (Suisse) pour retrouver à Bruxelles son cousin germain Julien Marc Jacquemoud (1867–1938) et l’épouser le 30 décembre 1896. Quoiqu’ayant les mêmes grands-parents, il ne semble pas qu’une dispense épiscopale ait été demandée concernant leur consanguinité :



Parenté : 6.25%

⁶⁴ [Jacques Louis PACCARD : généalogie par mariethozm - Geneanet](#)

Balade généalogique familiale



Les époux Jacquemoud auraient immigré aux Etats-Unis en 1897, puis seraient partis pour le Canada en 1901 pour rejoindre Julie Jacquemoud, mère de Julien. Ils ont habité une dizaine d'années près de Dawson City et ainsi participé à la ruée vers l'or du Klondike, inspiration du fameux film de Charlie Chaplin de 1925.

Après être revenus par la suite quelques années en Europe, les Jacquemoud se seraient déplacés en Algérie, où Julien Marc décéda en 1938. Angéline Mathilde finit apparemment sa vie dans le nord de la France, où elle mourut aux environs de 1970.

En avril 1891 Joséphine Paccard (1874–1948), 2^{ème} sœur de mon grand-père Jacques, obtint son passeport pour faire un stage d'une année en Allemagne.

Payé le 18 Avril 1891	N° 353	Genève, le 18 Avril 1891
	Valable	PASSE-PORTE délivré ce jour à M ^{lle} Paccard Joséphine
	pour 1 an	profession 1 ^{re} bonne
		née à Founex le 18 Avril 1874 de nationalité genevoise
		demeurant à Founex
		se rendant en Allemagne
	Délivré sur autorisation du Département de Salice	
	sig. Le Mayor et de père	
	Secrétaire SIGNATURE DU PORTEUR	Signalement :
	Agé de 17 ans,	Taille grande
	Front large	Sourcils blonds
	Nez droit	Bouche moyenne
	Menton rond	Visage ovale
		Cheveux chât. br.
		Yeux bleus
		Barbe
		Teint frais
	Signes particuliers :	
	Domicile	

Joséphine PACCARD
Demande de passeport 1891

Emigrations

Peut-être Joséphine y rencontra-t-elle son futur mari Conrad Bader (1883–1946) ? Dans tous les cas ce dernier émigra aux Etats-Unis en octobre 1908, et Joséphine débarqua à Ellis Island le 26 novembre de la même année. Leur mariage eut lieu à Manhattan quelques mois après, le 24 juin 1909. Ils s'installèrent certainement rapidement à Hempstead, ville de l'agglomération new-yorkaise (comté de Nassau) sur Long Island, et y restèrent jusqu'à la fin de leur vie.

Amélie Angéline Paccard (1872–1947), dernière sœur de mon grand-père, rendit visite à sa sœur Joséphine à Hempstead/Baldwin en 1909 et 1911, et franchit peut-être tardivement le pas de l'immigration le 3 novembre 1922 :

Immigration d'Amélie Angéline PACCARD

Bateau : S.S. MAURETANIA
Départ de Southampton 28 octobre 1922
Arrivée New York 3 novembre 1922

Profession : Gouvernante

Lieu de résidence : c/o Jacques Paccard
Founex Coppet
Switzerland

Visites précédentes : 1909 et 1911

Personne visitée : Joséphine Bader
(sœur)
215 Boston Av. Baldwin

Taille : 1m57

Balade généalogique familiale

Form No. 1
U. S. DEPARTMENT OF LABOR
IMMIGRATION SERVICE

List **114**

LIST OR MANIFEST OF ALIEN PASSENGERS FOR THE UNITED STATES

ALL ALIENS arriving at a port of continental United States from a foreign port or a port of the Insular possessions of the United States, and all aliens arriving at a port of said insular possessions from a foreign port, a port of continental United States (this relief) sheet is for the listing of

S. S. MAURITANIA Passengers sailing from Southampton, 23 1h. October 1922, 19

No. of List	HEAD-TAX STATUS	NAME IN FULL	Age	Sex	Color of hair	Color of eyes	Place of birth	Profession, occupation, or trade	Religious denomination	Place of birth	Country	City or town	Final destination
1		Grandjean Elise	26	F	Brown	Blue	Luxembourg	yes	Lutheran	Luxembourg	France	Paris	U.S.A. Boston
2	DIPLOMAT	Wolanski Jan	27	M	Black	Blue	Poland	yes	Catholic	Poland	Poland	Warsaw	N.Y. Kansas
3		Shaner Mathilde	22	F	Brown	Blue	France	yes	Catholic	France	France	Paris	U.S.A. Los Angeles
4		Rosselli Rosalio	21	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	N.Y. New York
5		Strappini Bettina	23	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	N.Y. New York
6		Arnahl Hermann	26	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	U.S.A. San Francisco
7		Passard Anelle	20	F	Brown	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	N.Y. Madison
8		Conestalli Severino	20	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	N.Y. New York
9		Shaner Louis	21	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	Cal. Los Angeles
10		Sartori Arnaldo	30	M	Black	Blue	Switzerland	yes	Catholic	Switzerland	Switzerland	Geneva	Cal. San Diego
11	EXEMPTIONS. Lines 11 to 30 HAVE.												
12	Killecco												
13	Jar. Furer.												

Form No. 2
U. S. DEPARTMENT OF LABOR
IMMIGRATION SERVICE

List **114**

STATES IMMIGRATION OFFICER AT PORT OF ARRIVAL

The entries on this sheet must be typewritten or printed.

States, or a port of another insular possession, in whatever class they travel, MUST be fully listed and the master or commanding officer of each vessel carrying such passengers must upon arrival deliver lists thereof to the immigration officer.

SECOND-CABIN PASSENGERS ONLY

Arriving at Port of New York, 8 NOV 1922, 19

No. of List	By whom was passenger used?	Whether ever before in the United States, and if so, when and where?	Whether going to join a relative or friend, and if so, what relative or friend, and his name and complete address.	Power of entry in United States	Age	Sex	Color of hair	Color of eyes	Height	Build	Complexion	Condition of mouth, teeth, throat, and pharynx	Condition of chest, lungs, and stomach	Condition of arms, hands, and fingers	Condition of feet, ankles, and toes	Mark of identification	Place of birth
1	yes	no	no	no	6 years	M	Black	Blue	5 ft 7 in	fr.	br.	blue	none	none	none	none	Luxembourg
2	yes	yes	no	no	6 months	M	Black	Blue	5 ft 8 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Poland
3	yes	yes	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 8 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	France
4	yes	yes	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 9 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
5	yes	yes	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 6 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
6	yes	yes	no	no	2 years	M	Black	Blue	5 ft 8 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
7	no	self	yes	no	3 years	M	Black	Blue	5 ft 7 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
8	yes	self	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 8 in	fr.	fr.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
9	yes	self	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 9 in	ol.	ol.	br.	blue	none	none	none	Switzerland
10	yes	self	no	no	incertain	M	Black	Blue	5 ft 8 in	ol.	ol.	br.	blue	none	none	none	Switzerland

Amélie PACCARD
Immigration Ellis Island 03.11.1922

Son permis de séjour américain ne lui avait été attribué que pour trois ans. Elle fit peut-être encore quelques allers-retours sur l'Europe vu que l'on ne retrouve son nom sur aucun recensement américain de 1930 ou 1940. Dans tous les cas elle vécut la fin de sa vie près de sa sœur Joséphine à Hempstead, où elle décéda le 25 mars 1947.

Emigrations

Du côté Singy, l'émigration vers les Etats-Unis est beaucoup plus récente. Notre fils Patrick décida en 1997 d'aller faire son doctorat en Histoire et Philosophie des Sciences à l'University of Chicago. En avril 2000 il nous présenta Stacie Raucci, qui y préparait également son doctorat en Lettres Classiques.



Patrick SINGY et Stacie RAUCCI
Remise de thèse 10.12.2004

Tous deux soutinrent leurs thèses respectives et reçurent leurs doctorats ou *PhD* (Philosophiæ Doctor) en grande tenue d'apparat à Chicago le 10 décembre 2004.

Ils se marièrent à Chicago le 25 mars 2005. Stacie a été nommée professeur à Union College, dans la ville de Schenectady près d'Albany (NY), où Patrick enseigne également comme *Adjunct Professor* depuis septembre 2010. Ils habitent actuellement tous deux dans la ville voisine de Niskayuna.

Patrick a donc logiquement décidé de rester définitivement aux Etats-Unis et est devenu officiellement citoyen américain le 12 avril 2013.



Balade généalogique familiale

Hauts et bas dans l'échelle sociale

NOTRE FAMILLE s'est toujours enorgueillie de son ascendance très modeste, avec des ancêtres laboureurs, maçons, meuniers, etc. Ces humbles origines ont été vérifiées du côté paternel pour nos lointains parents fribourgeois et du côté maternel savoyard pour la fin du 19^{ème} siècle. Mais lorsque l'on remonte quelques générations dans les archives disponibles en Haute-Savoie, on fait des découvertes surprenantes, avec des aïeules qui n'étaient pas de simples roturières, mais des descendantes de lignées de petite noblesse bien établies.

Au contraire des archives paroissiales souvent lacunaires touchant à l'état civil du bas peuple, beaucoup de documents concernant les familles nobles ont été conservés, permettant de remonter très loin dans la généalogie d'une parentèle prestigieuse, même si quelquefois les historiens ont enjolivé le tableau en comblant les lacunes par des hypothèses hasardeuses.

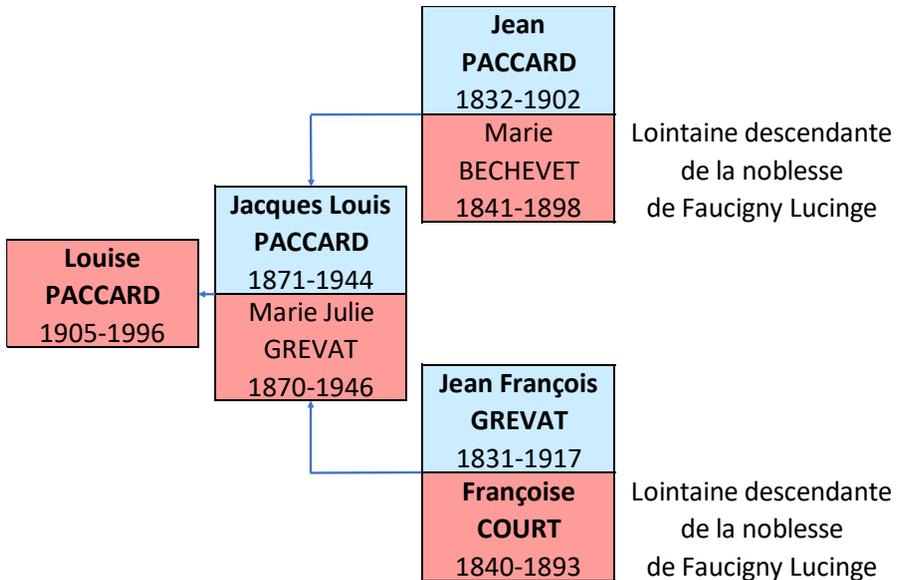
Pour la Savoie ce travail monumental a été réalisé au 19^{ème} siècle par le comte Amédée de Foras, qui a couvert avec rigueur dans son *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* la généalogie de 263 familles de l'ancien duché⁶⁵.

⁶⁵ [Armorial et nobiliaire de Savoie — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Armorial_et_nobiliaire_de_Savoie)

Balade généalogique familiale

C'est en étudiant les généalogies de mes deux arrière-grands-mères maternelles que j'ai découvert que moi-même, mes descendants et mes neveux du côté Singy-Paccard n'avions pas une origine aussi prolétaire que nous le croyions⁶⁶.

Marie Béchevet (1841–1898), grand-mère du côté paternel de ma mère Louise Paccard (1905–1996), était une descendante directe de la noble famille savoyarde de Faucigny Lucinge. Françoise Court (1840–1893), grand-mère du côté maternel de ma mère, avait aussi une ascendance qui remontait aux Faucigny Lucinge et en plus se trouvait indirectement liée à plusieurs autres familles de grande lignée, dont la famille de Savoie.



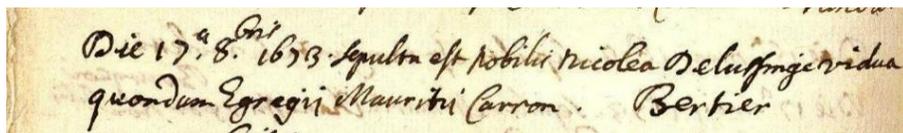
*Louise PACCARD
Liens avec la noblesse savoyarde*

⁶⁶ G.Singy, « Grandeur ou décadence, tous des descendants de Charlemagne ? », *Rameaux Savoie Haute Savoie*, n°96 Décembre 2022.

Liens avec la noblesse savoyarde : Ascendance BECHEVET – FAUCIGNY LUCINGE

EN REMONTANT LA GENEALOGIE de mon arrière-grand-mère Marie Béchevet⁶⁷, j'ai eu la grande surprise de découvrir à la huitième génération que nous avons quelques gouttes de sang bleu dans les veines.

Dans l'ascendance de Marie Béchevet, l'on tombe au 18^{ème} siècle sur un ancêtre Noémi Carron (1691–env. 1760). Lui-même était le petit-fils de Maurice Carron (env. 1596–1669) et de Nicolarde de Lucinge (env. 1605–1673). Le lien avec la vieille noblesse savoyarde est ainsi prouvé, spécialement par la mention dans le registre des décès de Thonon-les-Bains qu'en date du 17 octobre 1673 ont eu lieu les funérailles de la *noble* Nicolarde de Lucinge, veuve de l'*égrègè* (honorable) Maurice Carron :



Nicolarde DE LUCINGE - Décès Thonon-les-Bains 17.10.1673

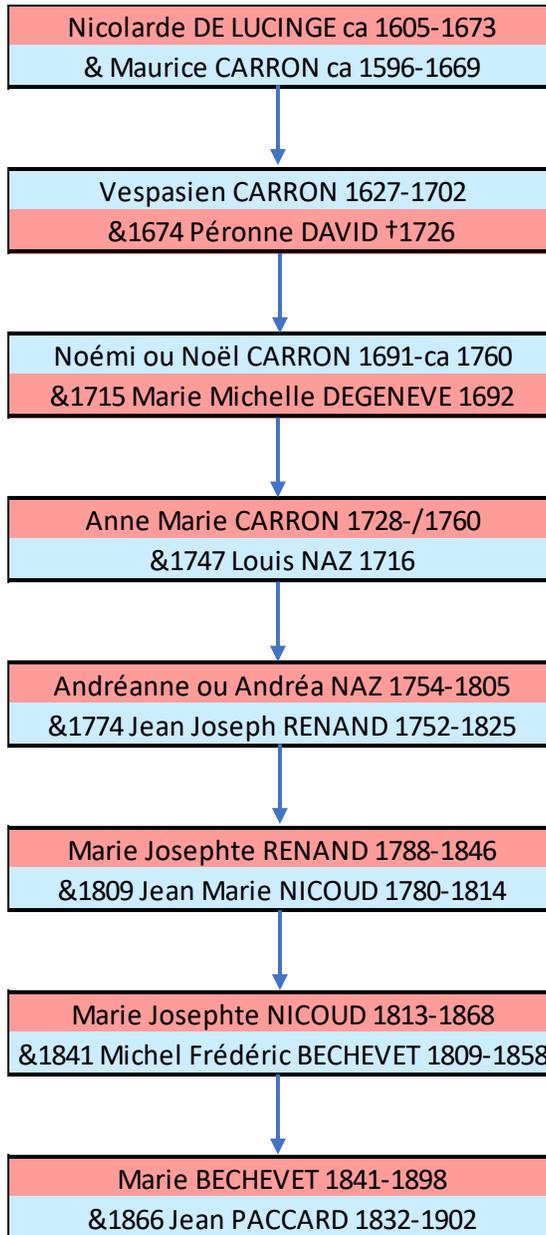
Nicolarde de Lucinge et Maurice Carron étaient donc d'un bon niveau social.

Selon certains généalogistes⁶⁸, Maurice Carron avait les titres d'*écuyer, bourgeois et châtelain de Thonon*. Son père Claude Carron (env. 1554–1626) était *greffier du Conseil Genevois*. Vespasien (1627–1702), fils de son couple avec Nicolarde de Lucinge, a été *procureur maje* (principal) du Chablais. Le fils de ce dernier, Noémi Carron (1691–env. 1760), est encore cité comme *Bourgeois de Thonon*.

⁶⁷ Voir p.120.

⁶⁸ [Maurice CARRON : généalogie par Marie-Louise ACHARD CROSET \(maloac\) - Geneanet](#)

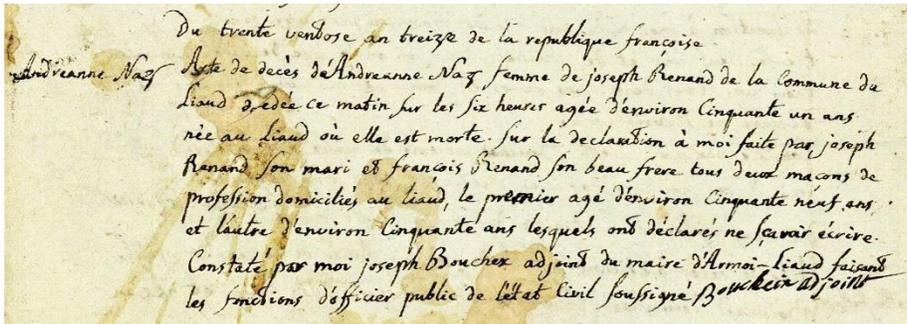
Balade généalogique familiale



Généalogie descendante
Nicolarde DE LUCINGE – Marie BECHEVET

Mais la position sociale de la suite de cette lignée s'est peu à peu dégradée, probable conséquence malheureuse des familles nombreuses qui se sont succédé au fil des générations : Vespasien a eu dix enfants de son mariage avec Péronne David (???–1726), leur fils Noémi sept avec Michelle Degenève (1692–???), et Anne Marie (1728–env. 1760), fille de ces derniers, six avec Louis Naz (1716–???).

Lorsque décède Andréanne Naz (1754–1805), fille de Louis et d'Anne Marie, il est précisé que son mari Joseph Renand (1752–1825) est maçon et a déclaré *ne savoir écrire*.



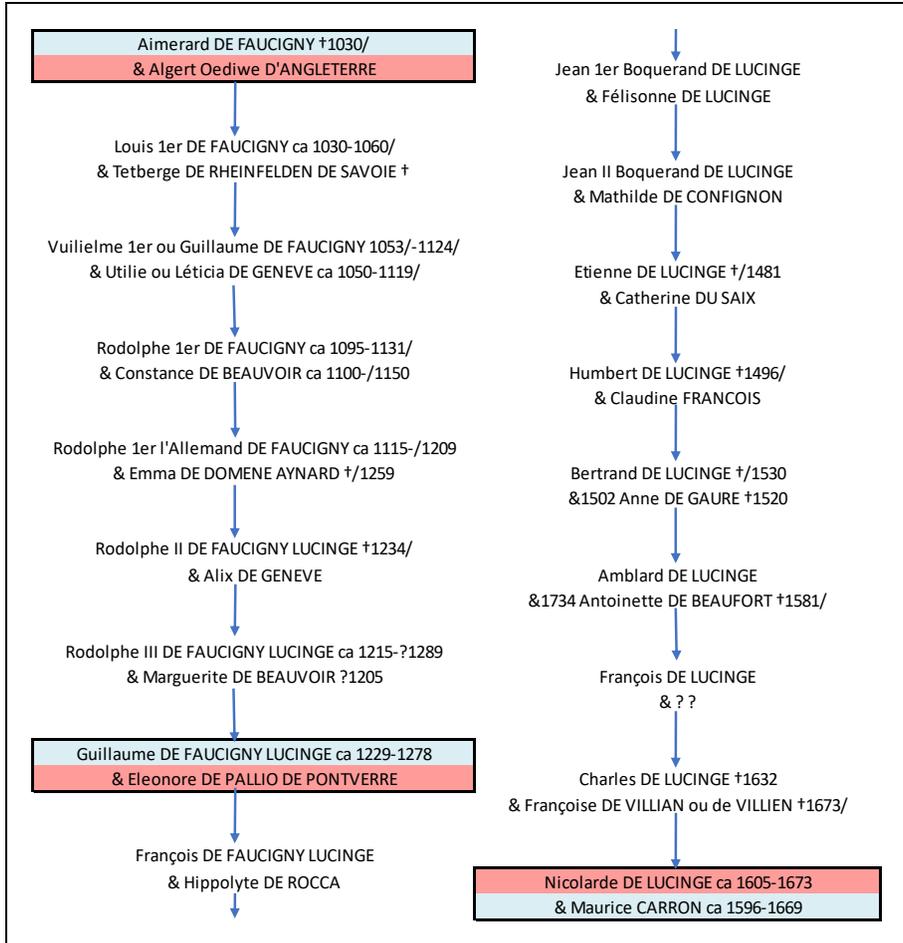
Andréanne NAZ - Décès Armoir 21.03.1805

La descendance généalogique de Maurice Carron jusqu'à 1750 reste assez lacunaire. Au contraire, l'ascendance de la famille de Lucinge est beaucoup mieux référencée. Foras en donne une analyse très complète dans son *Armorial*⁶⁹.

Nicolarde de Lucinge est donc une descendante de la maison de Lucinge ou Faucigny-Lucinge, branche cadette de la famille de haute noblesse de Faucigny, attestée dès le début du 11^{ème} siècle.

⁶⁹ [Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 2 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)

Balade généalogique familiale



Généalogie descendante
Aimerard DE FAUCIGNY - Nicolarde DE LUCINGE

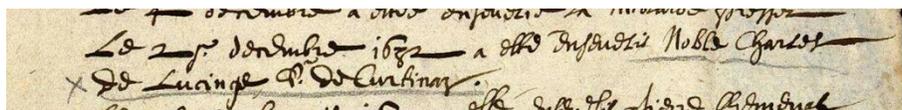


La famille **de Faucigny Lucinge** est citée comme l'une des plus illustres de l'ancienne noblesse chevaleresque de Savoie, mais son origine en est aussi inconnue que celle des comtes de Savoie et de Genève. Les Lucinge proprement dits formaient depuis le 12^{ème} siècle une glorieuse lignée du duché de Savoie. Le complément *Lucinge* a été rajouté au titre Faucigny autour des années 1200, et selon les partages familiaux restait le seul utilisé.

La généalogie ascendante des Lucinge est assez bien établie jusqu'à Aimerard de Faucigny, décédé vers 1030. Ce dernier est considéré comme le grand-père d'un Guy, évêque de Genève dans les années 1080. Un autre membre de cette famille, François de Faucigny Lucinge, fut *Sénéchal de Lausanne* de 1331 à 1338. Il ne dut pas laisser de trop mauvais souvenirs, vu qu'une rue porte encore son nom dans la capitale vaudoise.

Etienne de Lucinge, l'un de ses descendants, est mentionné dans les années 1450 comme *Seigneur de Châteaublanc, Vallon et Arcine, et Coseigneur de Lucinge*. Son fils Humbert fut nommé ambassadeur de Savoie en France en 1478, et son petit-fils Bertrand fut *conseiller et chambellan* du duc de Savoie dans les années 1500. Le petit-fils de ce dernier, François, *prieur commendataire de Notre-Dame de Chavanoz en Dauphiné* à la fin du 16^{ème} siècle, semble moins honorablement avoir été le géniteur de plusieurs bâtards.

On admet que l'un des fils bâtards de François de Lucinge, Charles dit Courtenaz ou Curtinaz, était le père de Nicolarde de Lucinge. Il était certainement moins fortuné que ses ancêtres, mais toujours *noble*, selon son avis de décès :

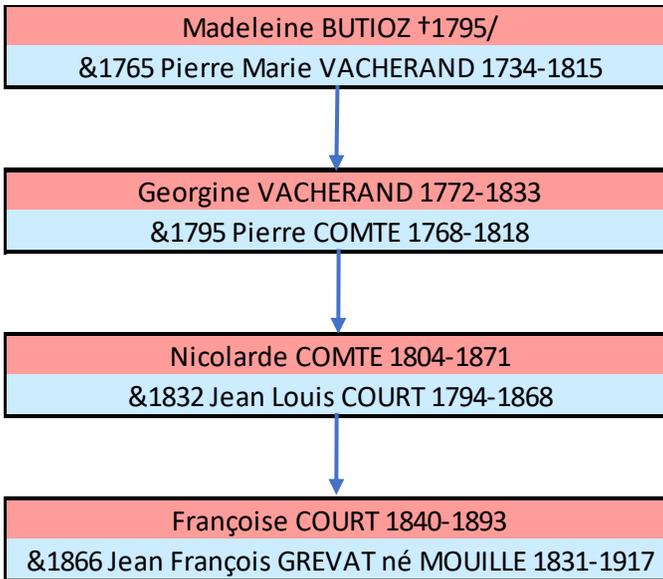


Charles DE LUCINGE - Décès Ville-en-Sallaz 25.12.1632

Liens avec la noblesse savoyarde : Ascendance COURT – FAUCIGNY LUCINGE

LA BRANCHE NOBLE de la généalogie ascendante de mon autre arrière-grand-mère maternelle Françoise Court a principalement été transmise par les femmes, ce qui donne une image plus complexe des liens familiaux prestigieux que pour Marie Béchevet.

Le mariage le 14 février 1765 entre la bisaïeule Madeleine Butioz (???–env. 1795) et Pierre Vacherand (1734–1815) a créé un deuxième lien entre roture et noblesse dans notre famille.



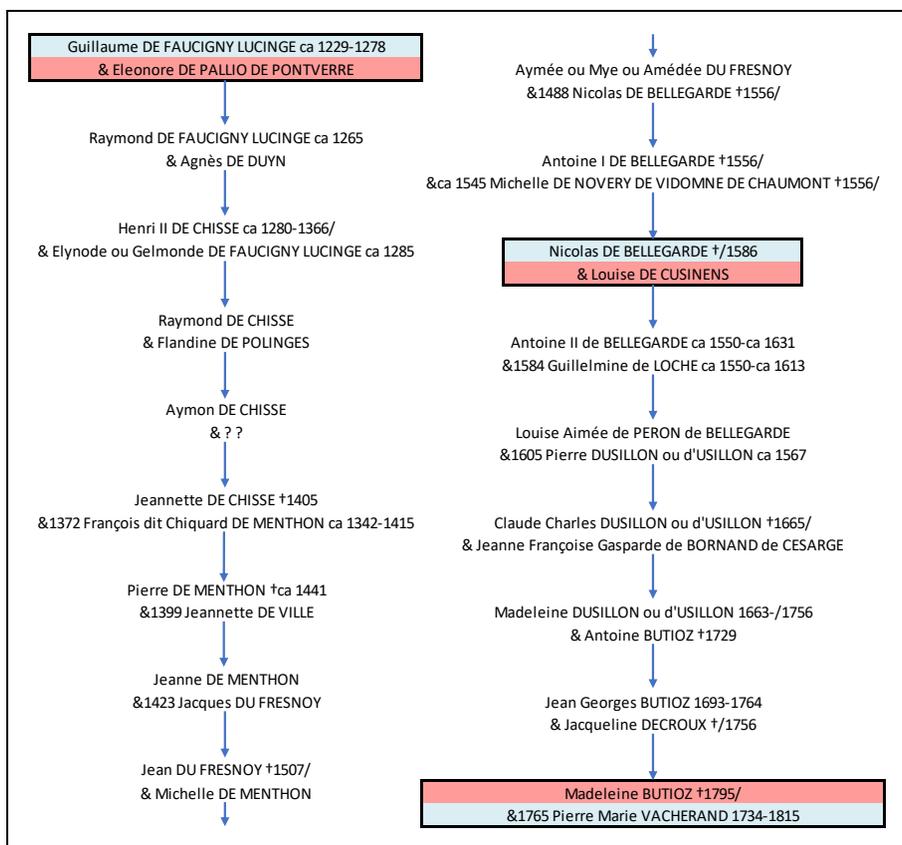
*Généalogie descendante
Madeleine BUTIOZ – Françoise COURT*

De même que chez les Carron, les Butioz étaient de bonne famille : Antoine Butioz, grand-père de Madeleine, était lui-même

Hauts et bas dans l'échelle sociale

employé aux gabelles de Savoie, et son père Antoine Pie portait le titre de *Noble Co-Seigneur de Saint-Cergues*.

La généalogie de Madeleine Butioz part aussi d'Aimerard de Faucigny autour de l'an 1000, comme pour Nicolarde de Lucinge. Vers les années 1300, le mariage de Gelmonde de Faucigny Lucinge — fille de Raymond (frère du François *Sénéchal de Lausanne* cité plus haut) — avec Henri de Chissé marque la continuation d'une belle suite de liens avec les hautes familles savoyardes, transmis par les filles. Certaines données peuvent être douteuses, vu l'absence de documents, les imbrications nombreuses et complexes, et les lignées bâtardes plus ou moins reconnues et référencées :



Généalogie descendante

Guillaume DE FAUCIGNY LUCINGE - Madeleine BUTIOZ

Famille	Nbre de générations	Période
de FAUCIGNY LUCINGE	9	11 au 14 ^{ème} s.
de CHISSE	4	14 au 15 ^{ème} s.
de MENTHON	2	15 au 16 ^{ème} s.
du FRESNOY	2	16 ^{ème} s.
de BELLEGARDE	4	16 au 17 ^{ème} s.
d'USILLON	2	17 au 18 ^{ème} s.
BUTIOZ	1	18 ^{ème} s.



La famille **de Chissé** est reconnue comme l'une des plus illustres familles seigneuriales du Faucigny, avec un château près de Sallanches⁷⁰. Plusieurs de ses membres ont occupé le siège épiscopal de Grenoble entre 1337 et 1450. Ils ont même été proches de Robert de Genève, futur antipape Clément VII, lors des schismes de l'Eglise à la fin du 14^{ème} siècle.



La famille **de Menthon** est citée comme une ancienne famille noble d'extraction chevaleresque savoyarde, attestée depuis le 12^{ème} siècle et implantée alors à Menthon-Saint-Bernard, proche du lac d'Annecy⁷¹. Un membre de la famille, Henri de Menthon, fut bailli du Pays de Vaud plusieurs fois entre 1396 et 1427.

⁷⁰ [Famille de Chissé — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

[Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 2 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)

⁷¹ [Famille de Menthon — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

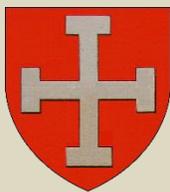
[Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 3 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)



La famille **du Fresnoy** est l'une des plus anciennes maisons chevaleresques du Bas-Faucigny. Elle s'est éteinte vers 1550⁷².



Les **de Bellegarde** forment également l'une des plus anciennes lignées du Faucigny. La famille s'est éteinte au commencement du 18^{ème} siècle et sa généalogie reste confuse⁷³.



Les **d'Usillon** sont peu référencés, malgré des titres et propriétés multiples du côté de Thorens-Glières. Le dernier *Chevalier* du nom, François d'Usillon, colonel, semble avoir disparu sans descendance masculine au milieu du 19^{ème} siècle⁷⁴.

Preuve de son importance mineure la famille **Butioz** n'est mentionnée que très rarement dans les études savantes faites sur la noblesse de Savoie et elle n'a pas de blason répertorié, mais quelques ancêtres sont tout de même cités comme *nobles Co-Seigneurs de Saint-Cergues*, en Haute-Savoie⁷⁵.

⁷² [Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 3 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)

⁷³ [Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 1 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)

⁷⁴ [Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Volume 2 / par le Cte E.-Amédée de Foras ; continué par le Cte F.-C. de Mareschal | Gallica \(bnf.fr\)](#)

⁷⁵ [Affaire contre noble Antoine Pie Buttioz, seigneur de Saint-Cergues, suite à la saisie par les syndics des fruits et revenus du prieuré de Contamine : Archives Départementales de la Haute-Savoie - Archives départementales de Haute-Savoie \(hautsavoie.fr\)](#)

Balade généalogique familiale

Cette noble ascendance dans des lignées illustres a donc persisté jusqu'au milieu du 16^{ème} siècle, puis peu à peu les mariages ont été moins prestigieux. Malgré son titre de *Seigneur de Saint-Cergues*, Pierre Antoine Butioz (1658–env. 1728), un probable parent de Madeleine, a même risqué le bûcher pour des activités peu catholiques en 1711 :

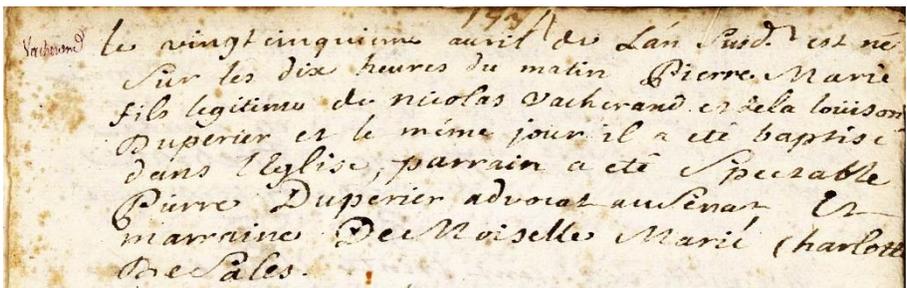
D'autres dévoyés, captivés par l'art magique, faisaient des invocations au démon dans l'espoir de découvrir des trésors. Vers 1710-1711, on parlait beaucoup en Chablais des opérations diaboliques pratiquées par des « magiciens » entretenus par le co-seigneur de Saint-Cergues, Pierre-Antoine Bucio, que le Sénat décréta de prise de corps²⁰⁴.

204. A. S., B 01467, Remontrances du procureur général de Ville, mars 1711 : « ... que le Sr Pierre Antoyne Butioz Dubois de S. Cergue ayant entretenu pendant cinq ou six mois des gens vagabonds et sans aveu parmy lesquels il y a des magiciens qui sous pretexte de chercher des thresors sortent de nuit font des invocations diaboliques, le dit Sr Dubois ayant mesme fait venir un pretre pour celebrer la messe en l'honneur du demon affin de reussir dans son projet de decouvrir des Thresors... ». L'un des « magiciens » était un certain Abraham, originaire de Suisse : il avait « le don de la baguette » et faisait des invocations nocturnes au centre d'un cercle, entouré des autres chercheurs de trésors.

Sorcellerie et messes noires chez les Butioz

(Extrait de Jean Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, p. 410)

En ce qui concerne la position sociale, l'environnement paraît s'être dégradé rapidement en un siècle. Lors de son baptême à Brens/Bons-en-Chablais en 1734, Pierre Marie Vacherand (1734–1815), futur mari de Madeleine Butioz, est gratifié d'un parrain de bonne naissance, le *respectable* Pierre Duperier *avocat au Sénat*, et d'une marraine de grande famille, *Demoiselle* Marie Charlotte de Sales. Mais trois générations plus loin l'acte de naissance de mon



1734
le vingt-cinquième auroit du Lan. 1734 est né
sur les dix heures du matin Pierre Marie
fils legitime de nicolas vacherand et de la louison
duperier et le même jour il a été baptisé
dans l'église, parrain a été respectable
Pierre Duperier avocat au Sénat et
marraine Deu. M^{lle} Marie Charlotte de Sales.

Pierre Marie VACHERAND - Naissance Brens/Bons-en-Chablais 25.04.1734

Hauts et bas dans l'échelle sociale

arrière-grand-mère Françoise Court précise que son père Jean Louis (1794–1868) est laboureur et « a déclaré ne savoir pas écrire » :

16. 5^{me}

L'an mil-huit-cent-quarante le *quatorze* du mois de *avril* à *une* heures *du soir*
en la Paroisse de *Machilly* Commune de *Machilly*
A été présenté à l'Eglise un enfant du sexe *féminin* né le *treize*
du mois de *avril* à *deux* heures *du matin* dans cette Paroisse
fils de *Jean Louis Court*
de profession *laboureur* demeurant à *Machilly*
et de *Michèle Court* son épouse en légitime mariage
de profession *mine* demeurant à *Machilly*
auquel a été administré le Baptême par moi *soussigné* *recteur* de *Machilly*
et ont été donnés les noms de *Françoise*
ayant été parrain *François Millet*
de profession *laboureur* demeurant à *Craux*
et marraine *Michèle Court son épouse*
de profession *mine* demeurant à *Craux*
représentés par et par
L'indication de la naissance et la réquisition pour l'administration du Baptême ont été faites
par *le père de l'enfant*

Signature du Requérant *il a déclaré ne savoir pas écrire* Signature du Curé, Recteur ou Administrateur de la Paroisse
Jean Louis Court recteur de Machilly

Françoise COURT - Naissance Machilly 14.04.1840

Liens avec la noblesse savoyarde : Ascendance COURT – de SAVOIE

L'IMBRICATION EXTREME entre les familles de la noblesse savoyarde ouvre une longue série d'autres pistes, qui répertorient des liens plus ou moins certifiés avec des lignées aux noms prestigieux. C'est ainsi qu'en remontant les branches latérales depuis Louise de Cusinens, épouse de Nicolas de Bellegarde au 16^{ème} siècle⁷⁶, on trouve — sans être exhaustif — les parentèles suivantes :

Famille	Nbre de générations	Période
de SAVOIE	3	10 au 11 ^{ème} s.
de MONTEYNARD	6	11 au 13 ^{ème} s.
de MORESTEL	3	14 ^{ème} s.
de VIRIEU	5	14 au 15 ^{ème} s.
de LORIOU	4	16 ^{ème} s.

Parmi les ancêtres très titrés, on peut citer Jacques de Loriol (???–env. 1438), *chevalier, seigneur de Chales, juge-mage de Bresse, président du conseil de S.A. le duc de Savoie, etc.*, Guiffred de Virieu (env. 1262–???), *seigneur de Virieu et de Montrevel, damoiseau*. Plus loin, Aynard II de Monteynard (env. 1035–env. 1100) est *seigneur de Monteynard, de Royssas, de Domène, etc.*

Bien évidemment c'est la famille de Savoie qui reste la plus célèbre, avec des liens qui remontent jusqu'au comte Humbert 1^{er} *aux Blanches Mains* (env. 970–env. 1048), fondateur reconnu de la dynastie.

⁷⁶ Voir tableau p. 127.

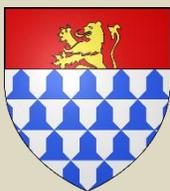


historiens⁷⁷.

L'origine de la famille **de Savoie** est certifiée depuis le début du 11^{ème} siècle, avec son intégration au royaume de Bourgogne et au Saint-Empire romain germanique. Les hypothèses d'une prestigieuse lignée pouvant remonter aux carolingiens reste controversée parmi les

Au cours de neuf siècles la Maison de Savoie a connu parfois des moments difficiles, comme le contrecoup des défaites de leur allié le Duc de Bourgogne à Morat, Grandson et Nancy entre 1475 et 1477, et plus tard la perte du Pays de Vaud au profit des Bernois en 1536⁷⁸ ou l'échec de l'Escalade à Genève en 1602. Mais dans l'histoire plus récente elle avait retrouvé la gloire avec la création du Royaume d'Italie en 1861 et le règne de la famille sur ce pays jusqu'en 1946.

Adélaïde d'Albon (env. 1035–env. 1085), l'une des descendantes d'Humbert 1^{er}, épousa autour de 1050 Aynard de Domène, fondateur entre autres d'un ancien prieuré bénédictin à Domène, dans l'Isère. Le nom de famille se transforma en *Monteynard* au 12^{ème} siècle.



Les **de Monteynard** représentent une famille subsistante de la noblesse française, originaire du Dauphiné. La filiation prouvée remonterait au 14^{ème} siècle mais des doutes subsistent, même si certains prétendent que les de Monteynard se firent une belle réputation dans la lutte contre les Sarrasins à la fin du 1^{er} millénaire et participèrent aux Croisades. Plus tard ils occupèrent diverses fonctions importantes auprès des rois de France⁷⁹.

⁷⁷ [Maison de Savoie — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_de_Savoie)

⁷⁸ [Histoire du canton de Vaud — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_canton_de_Vaud)

⁷⁹ [Famille de Monteynard — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Famille_de_Monteynard)

Selon certains historiens, les Eynard de Genève — et leur héritage, tel le Palais Eynard — trouveraient leur origine dans une branche protestante des Monteynard, réfugiée à Genève lors de la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV ⁸⁰.



La descendance passa dans la famille de Morestel dans les années 1270, puis chez les de Virieu cinq générations plus tard, et enfin chez les de Loriol vers 1500.



Des seigneurs locaux portant le nom **de Morestel**, petite commune du Dauphiné, sont attestés dès 1081. La lignée semble s'être éteinte à la fin du 14^{ème} siècle⁸¹.

Il existe dans le village de Grône en Valais près de Sion un « château Morestel » qui aurait été construit sur les ruines d'un château féodal bâti par des membres de la famille dans les années 1250⁸².

⁸⁰ J. A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, vol. 3, 1836, pp. 202 et 203.

⁸¹ [Morestel — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Morestel)

⁸² [Château Morestel : Administration Communale de Grône \(grone.ch\)](http://www.grone.ch)



La famille **de Virieu** est une famille subsistante de la noblesse française, d'extraction chevaleresque et ayant ses racines dans le Dauphiné⁸³.

Des membres de cette famille servirent les comtes de Savoie, puis les rois de France et prirent un rôle actif pendant la Révolution. Un colonel des grenadiers de France, François-Henri de Virieu, devint président de l'Assemblée constituante en 1790. Ses idées entrèrent assez vite en conflit avec celles des révolutionnaires et lui-même fut tué lors d'un affrontement en octobre 1793.



Les **de Loriol** sont originaires de la Bresse, mais peu référencés, à part en Suisse : un René de Loriol se réfugia à Vevey à la fin des années 1600, probablement pour fuir les persécutions religieuses. La famille est encore bien implantée dans la région ouest-vaudoise et Genève⁸⁴. Elle est actuellement propriétaire du château d'Allaman près de Rolle.

Louise de Cusinens, arrière-arrière-petite-fille de Jacques de Loriol et Marie de Virieu, épousa Nicolas de Bellegarde vers 1560, reliant ainsi la branche Court/de Savoie à la branche Court/Faucigny Lucinge et à la branche Béchevet/Faucigny Lucinge.

⁸³ [Famille de Virieu — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Famille_de_Virieu)

⁸⁴ Albert Choisy, *Recueil généalogique suisse*, Genève, tome I, 1902, pp. 318 à 336.

Tous des descendants de Charlemagne ?

EN ANALYSANT une abondance de traités, dotations, testaments, partages et documents certifiés, des historiens ont apporté beaucoup d'informations sur les grandes familles savoyardes.

Ceci donne une bonne crédibilité à la branche noble de notre famille jusqu'au 11^{ème} siècle, mais tenter de remonter plus loin dans l'arbre généalogique devient périlleux.

Avec quelques hypothèses audacieuses et pas trop bien étayées certains biographes et généalogistes sont allés jusqu'à trouver des parentés carolingiennes aux familles de Savoie, de Faucigny Lucinge, de Monteynard ou de Genève.



Né autour de 742, **Charlemagne**, fils de Pépin le Bref, devint roi des Francs en 768, roi des Lombards en 774, et fut couronné empereur à Rome par le pape Léon III à Noël 800.

On sait que de cinq femmes différentes il eut treize enfants, sans oublier ses trois concubines reconnues qui furent mères d'au moins cinq bâtards⁸⁵.

Après son décès en 814, des luttes fratricides déchirèrent ses successeurs et l'Empire Carolingien fut finalement partagé entre ses trois petits-fils en 843.

La généalogie descendante de Charlemagne reste très floue, surtout du côté féminin, l'histoire ayant avant tout retenu les hauts faits de ses héritiers couronnés.

⁸⁵ [Charlemagne — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Charlemagne)

En remontant sur une dizaine de générations depuis le début du 11^{ème} siècle, certains⁸⁶ ont avancé qu'Aymerard de Faucigny, ancêtre de mes arrière-grands-mères Marie Béchevet et Françoise Court, était un descendant de Charlemagne et de l'une de ses épouses, Hildegarde de Vintznau, via leur fils Pépin 1^{er} d'Italie.

D'autres pistes douteuses font remonter les Monteynard jusqu'à Berthe Carolingien, une autre fille du couple impérial.

Il n'y a donc pas de preuve sérieuse que nous sommes des descendants directs de Charlemagne. Mais nous avons tous probablement quelques fragments d'ADN hérités de l'illustre empereur. La population de la France vers l'an 800 était d'environ 8 millions d'habitants, ce qui est très loin des 30 milliards d'ancêtres, s'ils étaient tous différents, que pourraient représenter les 35 générations d'écart entre l'empereur des Francs et nos aïeules Marie Béchevet et Françoise Court.

Il y a par conséquent une bonne probabilité que chaque Français de souche européenne ait quelques gènes de Charlemagne. Comme mentionné plus haut il y avait nombre de mariages entre cousins plus ou moins éloignés. Dans les bonnes familles, cela permettait de préserver le patrimoine familial, voire de l'agrandir, et dans les milieux plus modestes la faible mobilité des gens favorisait les rencontres entre parents.

⁸⁶[Aymerard de FAUCIGNY : généalogie par Dupuis LAURENT \(dupuisl\) - Geneanet](#)

Quelques possibles cousins très lointains...

SOUS RESERVE de meilleurs éléments nous pourrions partager quelques gènes avec des personnalités célèbres :



Saint François de Sales (1567–1622)

Evêque (non-résident) de Genève.
Fondateur avec Jeanne de Chantal de l'ordre religieux de la Visitation.
Réputé pour ses écritures visionnaires.
Canonisé en 1655⁸⁷.

Liens généalogiques avec Françoise Court par Jean du Fresnoy (???–env. 1500) et Michelle de Menthon.



Victor-Emanuel III d'Italie (1869–1946)

Roi d'Italie de 1900 et 1946.
Rôle controversé par rapport à la venue au pouvoir de Mussolini et la participation de l'Italie à la 2^{ème} guerre mondiale⁸⁸.

Liens généalogiques avec Françoise Court par Humbert 1^{er} aux Blanches Mains de Savoie (env. 970 –env. 1048).

⁸⁷ [François de Sales — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_de_Sales)

⁸⁸ [Victor-Emmanuel III — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Victor-Emmanuel_III)



Anne-Aymone Giscard d'Estaing (1933–1981)

Epouse de Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République Française de 1974 à 1981⁸⁹.

Liens généalogiques avec Marie Béchevet par Bertrand de Lucinge (???–env. 1530).



Marie Thérèse de Savoie (1756–1805)

Epouse malheureuse du futur roi de France Charles X et mère des potentiels prétendants au trône⁹⁰.

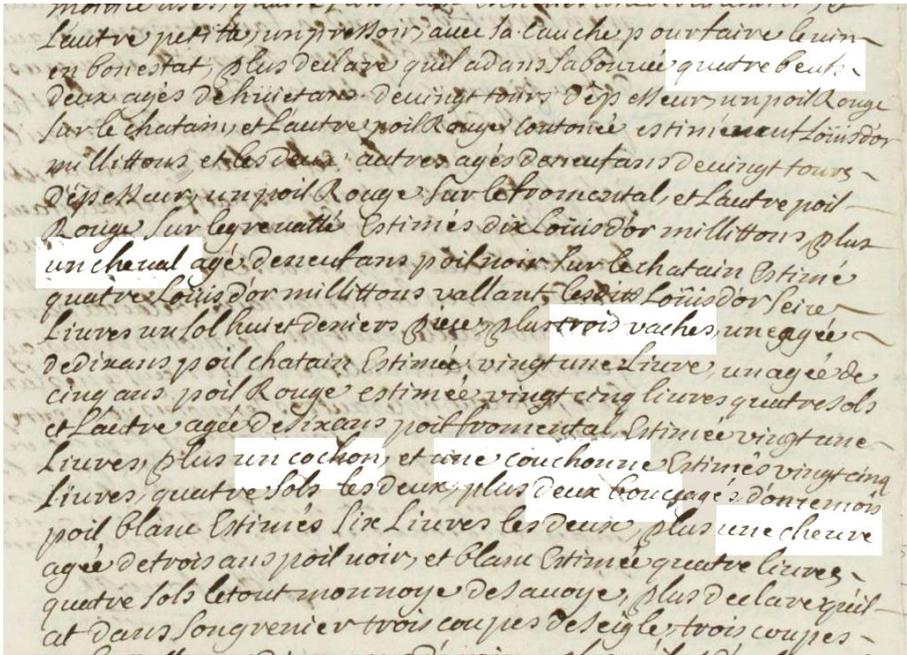
Liens généalogiques avec Françoise Court par Humbert 1^{er} aux Blanches Mains de Savoie (env. 970 –env. 1048).

⁸⁹ [Anne-Aymone Giscard d'Estaing — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Anne-Aymone_Giscard_d'Estaing)

⁹⁰ [Marie-Thérèse de Savoie \(1756-1805\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie-Thérèse_de_Savoie_(1756-1805))

...et d'autres ancêtres moins brillants

LES PREMIERES DONNEES relatives aux Paccard de Pers-Jussy en 1561 nous décrivent une famille de petite bourgeoisie locale⁹¹. La situation semble être restée stable pendant pratiquement deux siècles, comme en témoigne cet extrait du testament fait quelques jours avant sa mort par l'ancêtre Jean Paccard (1697–1742) :

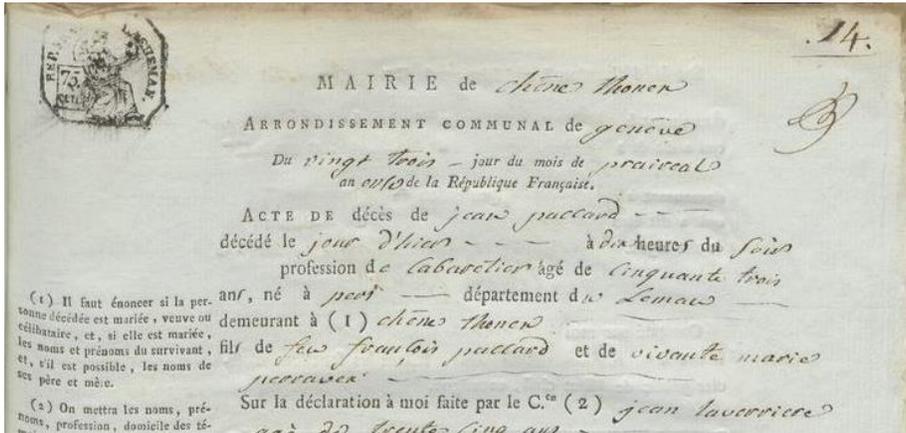


Extrait du testament de Jean PACCARD
Pers Jussy 27.02.1742

Les animaux de ferme (quatre bœufs, trois vaches, un cheval, etc.) correspondent à une petite exploitation agricole, de taille suffisante pour faire vivre dans la simplicité une famille avec cinq ou six enfants.

⁹¹ Voir p. 22.

Mais il apparaît qu'en deux générations de gros problèmes successoraux ont dû se produire dans la famille : Jean Paccard eut cinq garçons qui atteignirent l'âge adulte — dont trois au moins firent leur vie à Pers-Jussy — et une descendance d'en tous cas 18 petits-enfants. L'un de ces derniers était le *cabaretier* Jean François Paccard (1750–1803), dont l'un des fils, un autre François (1787–1852), fut à la base de l'origine genevoise de notre famille, en naissant à Chêne-Thônex le 15 avril 1787⁹².



Jean François PACCARD
Extrait de l'acte de décès Chêne-Thônex
23 Prairial An XI (14.06.1803)

Jusqu'au 18^{ème} siècle, le *cabaret* désigne tout débit de boissons où l'on pouvait éventuellement prendre un repas, voire jouer aux cartes ou au billard ou même loger. Dans les milieux ruraux il représentait une étape indispensable dans les trajets entre agglomérations, et n'était pas a priori considéré comme un lieu de perdition fréquenté par des dames de petite vertu et leurs clients. Le terme *café* était réservé à des établissements qui ne pouvaient servir que des boissons⁹³.

Beaucoup de Savoyards venus à Genève pour travailler ou faire de petites affaires devaient s'arrêter à Chêne-Thônex sur le chemin du

⁹² Voir pp. 19 et 20.

⁹³ Philippe Gaillard, *Cafés et cabarets en Savoie*, 1990.

Balade généalogique familiale

retour. La localité semble s'être fait une spécialité dans les débits de boissons : en 1828 la commune recensait 1395 habitants, mais on y décomptait 26 « cabaretiers, aubergistes et débitants de liqueurs » susceptibles de payer la taxe prévue par la loi du 3 mars 1824 :

M^r le Maire invite le Conseil, conformément aux articles 29 et 30 de la Loi du 3 Mars 1824 à procéder à la Classification des Aubergistes, Cabaretiers et Débitants de Liqueurs, en indiquant nominativement la taxe que doit payer chacun d'eux.

L'état en est mis sous les yeux du Conseil et la Classification est établie comme suit :

Baud Joseph, Cabaretier	50.
Bertinet Jean, Aubergiste	100.
Bevignone Isidore, Débitant de Liqueurs	50.
Borey J ^m Pierre, Cabaretier	50.
Brogues J ^m J ^m , Débit. de Liqueurs	50.
Buntzon Joseph, Aubergiste	100.
Brun J ^m Jean femme Berzules, Aubergiste	100.

Conseil Municipal de Chêne-Thônex
Extrait du compte-rendu de la réunion du 05.11.1827

Il est clair que l'intégration des Communes Réunies en 1816 a poussé le Conseil d'Etat du Canton de Genève à mettre rapidement de l'ordre dans tout ce qui pouvait toucher les débits de boissons, principalement dans les nouvelles communes rurales catholiques, plus permissives que la ville calviniste. Entre 1816 et 1824 pas moins d'une dizaine de lois et arrêtés furent promulgués⁹⁴ déterminant les taxes, la fermeture des établissements pendant le service divin et les autorisations nécessaires pour pouvoir exercer.

⁹⁴ [Recueil authentique des lois et actes du Gouvernement de la République et ... - Google Books](#), (p. 320).

- Loi qui établit une taxe sur les cabarets dans les Communes rurales (du canton de Genève). Du 22 Mai 1816. 1³/₄ p. 8. — (Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève. Tome II, p. 320—321. Genève, 1817.)**
- Arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Règlement de Police. Pour les Auberges, Cabarets et autres lieux publics dans les Communes rurales. Du 5 Août 1816. 2¹/₄ p. 8. — (Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève. Tome II, p. 403—405. Genève, 1817.)**
- Arrêté du Conseil d'Etat, sur la Sanctification du Dimanche et des Fêtes établies dans le Canton, du 22 Août 1817. (Concerne la fermeture des auberges pendant les heures du service divin.) 4 p. 8. — (Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la R.) publique et Canton de Genève. Tome III, p. 149—152. Genève, 1818.**
- Loi qui établit une Taxe sur les Auberges, Cabarets, etc. du 4 Avril 1818. 1 p. 8. — (Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève. Tome VIII, p. 81. Genève, 1822.)**
- Loi sur la permission nécessaire aux Aubergistes, Cabaretiers, Traiteurs, Restaurateurs, Cafetiers, Limonadiers, Bouchonniers, Maîtres de billards, Vendeurs de vin, de liqueurs et d'eau-de vie. Du 26 Février, 1819. 2³/₄ p. 8. — (Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève. Tome V, p. 25—27. Genève, 1819.)**

Bibliographie_nationale_suisse

Répertoire méthodique de ce qui a été publié sur la Suisse et ses habitants, Fascicule V9gδ p. 23 (p. 329)

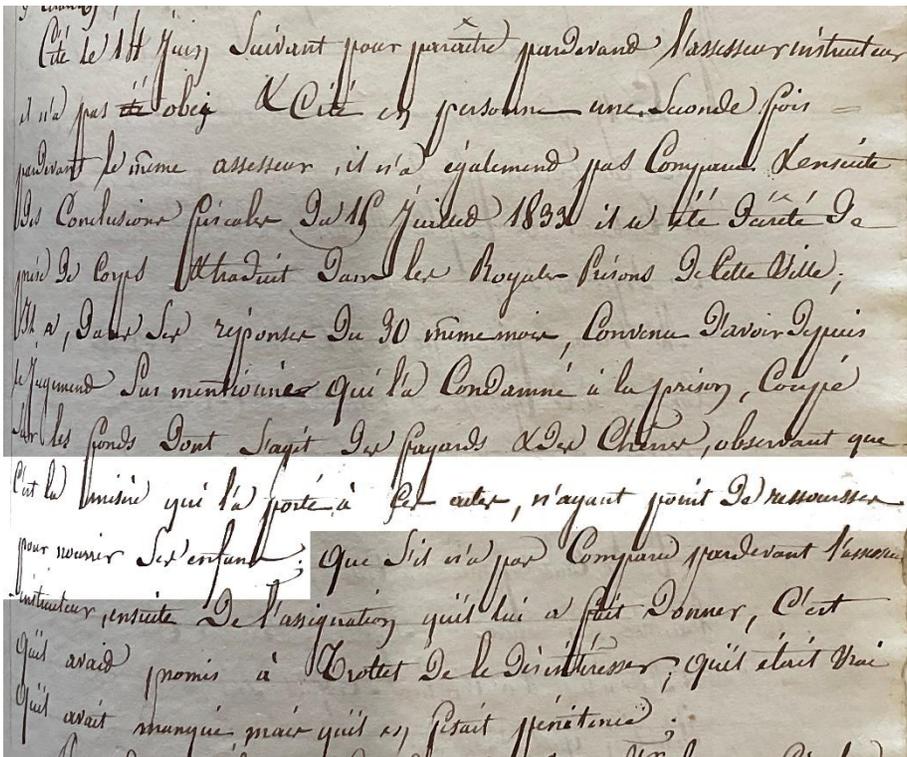
Les difficultés du temps et la perspective de développer une affaire rentable ont certainement poussé Jean François Paccard et son épouse Françoise Laverrière (1762—1840) à s'installer à Chêne-Thônex, probablement peu après leur mariage à Arbusigny en juillet 1786.

Jean François décéda en 1803, laissant sa femme veuve avec cinq enfants entre 8 et 16 ans. Cette dernière se remaria en 1804, mais se retrouva une nouvelle fois seule en 1808. Certainement de robuste constitution, elle n'eut pas peur d'un troisième mariage et épousa en 1810 François Bontron (1783—1842), laboureur, de vingt ans plus jeune qu'elle.

Les affaires ont dû prospérer normalement pour Françoise Laverrière et ses époux successifs : peut-être repreneur du cabaret, Joseph Bontron (1793—1893), frère de François, paie en tant

qu'*aubergiste* le niveau de taxes maximum sur les débits de boissons à Chêne-Thônex en 1827⁹⁵.

Apparemment la vie fut plus compliquée pour notre ancêtre genevois François Paccard. Simple meunier, il rencontra des problèmes pour faire vivre sa famille et s'empêtra dans des problèmes d'héritage jusqu'à sa fin à la prison de Saint-Julien en 1852⁹⁶. Lors de son passage au tribunal en 1833 il fit temporairement amende honorable, tout en argumentant que c'est la misère qui l'avait conduit à la faute pour nourrir ses enfants :



C'est le 11^e Juin, Suivant pour paraitre pardevant Messieurs instructeurs,
et n'a pas été obligé à Cite de paraitre une seconde fois
pardevant le même assesseur, il n'a également pas comparu. Ensuite
Des Conclusions fiscales Du 11^e Juillet 1833 il a été Paré de
pardevant le Juge (attaché dans les Roys de cette Ville);
M. et, Dans Ses réponses Du 30 même mois, Convenu D'avoir depuis
le jugement sus mentionné qui l'a condamné à la prison, Couvert
par les fonds dont il agit Des payants à Des Chêne, observant que
C'est la misère qui l'a porté à cet acte, n'ayant point de ressources
pour nourrir Ses enfants; que Si il n'a pas comparu pardevant Messieurs
instructeurs, ensuite De l'assignation qui lui a été Donner, C'est
qu'il avait promis à Cottet De le Dir instruire; qu'il était vrai
qu'il avait manqué, mais qu'il est pénitence;

François PACCARD
Excuses du prévenu
Condamnation Saint-Julien 13.12.1833

⁹⁵ Voir p. 142.

⁹⁶ Voir p. 68.

Hauts et bas dans l'échelle sociale

Il semble qu'il n'ait pas donné une éducation exemplaire à tous les 12 enfants qu'il eut avec Marie Duvernay (1801–1858)⁹⁷. Mais l'un de ses fils, mon arrière-grand-père Jean Paccard (1832–1902), réussit apparemment à sortir de la pauvreté profonde, puisque modeste propriétaire de 2000 m² de vigne à Collonges-sous-Salève et fraîchement immigré en Suisse⁹⁸, il réussit à trouver les fonds disponibles pour acheter des terrains aux Rannaux à Founex le 1^{er} novembre 1870 et y construire une très modeste maison d'habitation entre 1871 et 1873, qu'il améliora notablement par la suite, et dans laquelle j'ai vécu moi-même mon enfance.



La ferme des Rannaux à Founex - Env. 1900



La ferme des Rannaux à Founex - Env. 1910

⁹⁷ Voir pp. 87 et 88.

⁹⁸ Voir p. 19.

Balade généalogique familiale

La traversée des guerres

IL EST PROBABLE que des proches de nos ancêtres fribourgeois aient été enrôlés de gré ou de force dans les armées françaises royales⁹⁹ ou napoléoniennes entre les années 1700 et 1814, mais il n'en a pas subsisté de référence. En l'absence d'un état civil laïc les registres paroissiaux ne rapportaient que les naissances, mariages et décès locaux.

Du côté Grevat, l'on trouve dans les registres du 1^{er} Empire une référence à Jean Louis Court (1794–1868), grand-père de ma grand-mère maternelle Marie Julie Grevat. « Conscrit de l'an 1814 » comme fusilier, il déserta opportunément le 3 mai 1814 à peine un mois après l'abdication de Napoléon 1^{er} et le départ de ce dernier à l'île d'Elbe¹⁰⁰.

particuliers	PROFESION ou c.			
N.° 1221/1. <i>COURT</i> Jean Louis	Arrivé au Corps le 10 Décembre 1813	1794	1814	Déserte le 3 mai 1814.
et né le 10 Mars 1794 canton de Rouvres département de Yverdon	enrôlé volontaire incorporé, venant d conscrit de l'an 1814. remplaçant un conscrit de l'an du département d compris sur la liste de désignation de canton de Rouvres sous le N.° son dernier domicile était à département de Yverdon profession de cultivateur.			
taille d'un mètre 170 centimètres, visage brun front rond yeux bleus nez droit bouche grande denton nez cheveux bruns sourcils bruns marques particuliers				

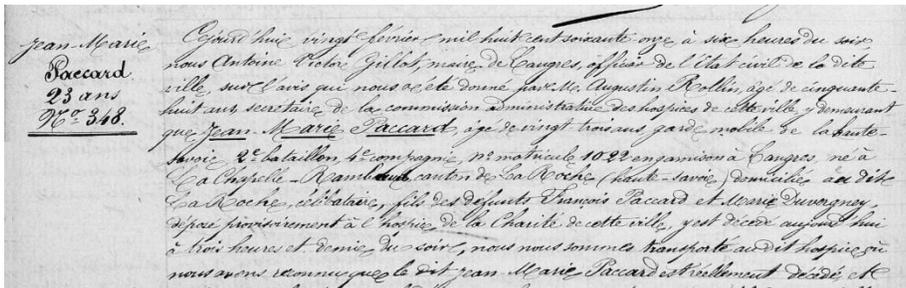
Jean Louis COURT
Armée Napoléonienne 1814

⁹⁹ Voir p. 91.

¹⁰⁰ [Matricules Napoléoniens / Napoleonic Army Registers - 1802 - 1815 - Geneanet](#)

Guerre franco-allemande 1870–1871

JEAN MARIE PACCARD (1847–1871), frère cadet de l'arrière-grand-père Jean Paccard, avait habité à Founex de 1868 à 1870¹⁰¹, mais après avoir répondu à la mobilisation de Napoléon III lors de la guerre franco-allemande de 1870–1871, il fut blessé pendant le siège de Langres¹⁰² (Haute-Marne) et décéda à l'hospice de la Charité de cette ville en février 1871.



Jean Marie PACCARD
Extrait de l'acte de décès - Langres 28.02.1871

La guerre franco-allemande opposa entre juillet 1870 et janvier 1871 la France de Napoléon III à une coalition d'états allemands dirigée par le chancelier prussien Otto von Bismark. A cause de troupes mal préparées et moins nombreuses, l'armée française fut battue à Sedan, provoquant l'abdication et la capitulation de Napoléon III le 2 septembre 1870 et la proclamation de la République¹⁰³.

La guerre se poursuivit cependant avec une suite de revers français, pour se terminer officiellement par un armistice général le 15 février 1871, avec en particulier la perte de l'Alsace et la Lorraine pour la France.

¹⁰¹ Voir p. 89.

¹⁰² [Siège de Langres — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

¹⁰³ [Guerre franco-allemande de 1870 — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

La traversée des guerres

L'un des derniers épisodes de cette guerre toucha directement la Suisse avec l'internement des 87'000 soldats de l'armée de l'Est commandée par le général Bourbaki. Les troupes françaises, qui avaient été encerclées à Pontarlier après une offensive ratée du côté de Belfort, négocièrent leur refuge dans la Confédération. Elles passèrent la frontière aux Verrières le 1^{er} février 1871¹⁰⁴.

Les soldats furent répartis dans tous les cantons. Malgré les soins dispensés 1700 soldats moururent d'épuisement, de blessure ou maladie dans les semaines qui suivirent. Les survivants bien portants purent rentrer chez eux dès le mois de mars.

Le peintre Edouard Castres illustra ces moments dramatiques par une gigantesque fresque de 110 m de long et 10 m de haut, conservée à Lucerne.



*Extrait du Panorama Bourbaki
Lucerne*

¹⁰⁴ [L'histoire de la Suisse – La fin tragique de l'armée Bourbaki \(nationalmuseum.ch\)](http://nationalmuseum.ch)

Grande guerre 1914–1918

LES CINQ FRERES GREVAT¹⁰⁵ de ma grand-mère Marie Julie furent incorporés à leur majorité dans l'armée française et mobilisés lors de la guerre 1914–1918. Ils firent leur devoir dans diverses troupes et réussirent à échapper au massacre de la guerre des tranchées.

François Grevat (1898–??), fils aîné de Joachim Hippolyte Grevat, fut mobilisé et incorporé au 97^{ème} Régiment d'infanterie en 1917. Il fut blessé à la tête en juin 1918, ce qui lui valut la médaille militaire, la croix de guerre avec palmes et en 1928 une pension de 851 francs en reconnaissance de la patrie.

Classé dans la _____ * partie de la liste en 19_____

Classé service auxiliaire, par décret de M^{re} le Général Commandant le Département de la Seine en date du 4 Août 1932 sur proposition de la Com^{re} de Réserve de la Seine du 17 Juillet 1922 et inscrit pour une pension temporaire de 30% par décret qui place liquidataire de la face pgs 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3606, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3627, 3628, 3629, 3630, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3636, 3637, 3638, 3639, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644, 3645, 3646, 3647, 3648, 3649, 3650, 3651, 3652, 3653, 3654, 3655, 3656, 3657, 3658, 3659, 3660, 3661, 3662, 3663, 3664, 3665, 3666, 3667, 3668, 3669, 3670, 3671, 3672, 3673, 3674, 3675, 3676, 3677, 3678, 3679, 3680, 3681, 3682, 3683, 3684, 3685, 3686, 3687, 3688, 3689, 3690, 3691, 3692, 3693, 3694, 3695, 3696, 3697, 3698, 3699, 3700, 3701, 3702, 3703, 3704, 3705, 3706, 3707, 3708, 3709, 3710, 3711, 3712, 3713, 3714, 3715, 3716, 3717, 3718, 3719, 3720, 3721, 3722, 3723, 3724, 3725, 3726, 3727, 3728, 3729, 3730, 3731, 3732, 3733, 3734, 3735, 3736, 3737, 3738, 3739, 3740, 3741, 3742, 3743, 3744, 3745, 3746, 3747, 3748, 3749, 3750, 3751, 3752, 3753, 3754, 3755, 3756, 3757, 3758, 3759, 3760, 3761, 3762, 3763, 3764, 3765, 3766, 3767, 3768, 3769, 3770, 3771, 3772, 3773, 3774, 3775, 3776, 3777, 3778, 3779, 3780, 3781, 3782, 3783, 3784, 3785, 3786, 3787, 3788, 3789, 3790, 3791, 3792, 3793, 3794, 3795, 3796, 3797, 3798, 3799, 3800, 3801, 3802, 3803, 3804, 3805, 3806, 3807, 3808, 3809, 3810, 3811, 3812, 3813, 3814, 3815, 3816, 3817, 3818, 3819, 3820, 3821, 3822, 3823, 3824, 3825, 3826, 3827, 3828, 3829, 3830, 3831, 3832, 3833, 3834, 3835, 3836, 3837, 3838, 3839, 3840, 3841, 3842, 3843, 3844, 3845, 3846, 3847, 3848, 3849, 3850, 3851, 3852, 3853, 3854, 3855, 3856, 3857, 3858, 3859, 3860, 3861, 3862, 3863, 3864, 3865, 3866, 3867, 3868, 3869, 3870, 3871, 3872, 3873, 3874, 3875, 3876, 3877, 3878, 3879, 3880, 3881, 3882, 3883, 3884, 3885, 3886, 3887, 3888, 3889, 3890, 3891, 3892, 3893, 3894, 3895, 3896, 3897, 3898, 3899, 3900, 3901, 3902, 3903, 3904, 3905, 3906, 3907, 3908, 3909, 3910, 3911, 3912, 3913, 3914, 3915, 3916, 3917, 3918, 3919, 3920, 3921, 3922, 3923, 3924, 3925, 3926, 3927, 3928, 3929, 3930, 3931, 3932, 3933, 3934, 3935, 3936, 3937, 3938, 3939, 3940, 3941, 3942, 3943, 3944, 3945, 3946, 3947, 3948, 3949, 3950, 3951, 3952, 3953, 3954, 3955, 3956, 3957, 3958, 3959, 3960, 3961, 3962, 3963, 3964, 3965, 3966, 3967, 3968, 3969, 3970, 3971, 3972, 3973, 3974, 3975, 3976, 3977, 3978, 3979, 3980, 3981, 3982, 3983, 3984, 3985, 3986, 3987, 3988, 3989, 3990,

Un autre neveu de ma grand-mère, Alfred Robert Grevat (1896–1921), fils de Félix François Grevat, eut moins de chance. Incorporé au 102^{ème} Régiment d'artillerie lourde en août 1916, il fut victime d'une attaque aux gaz en mars 1918 et évacué. Il ne se remit jamais de ses blessures et décéda en juin 1921. Son nom est cité sur le Monument aux Morts de la Grande Guerre d'Auvers-sur-Oise.

Les gaz de combat apparurent sur le front de l'Est en 1915. Constitués pour la plupart de dérivés du chlore, ils devinrent de plus en plus toxiques au fil des hostilités. On estime qu'environ 4 % des morts de la Première Guerre mondiale ont été causés par les gaz¹⁰⁶.

L'histoire a retenu les tristes noms de phosgène, dichlore, gaz moutarde, ypérite.

Du côté de mon grand-père Jacques Paccard (1871–1944), la nationalité suisse de ce dernier lui épargna d'être mobilisé en France, mais son lointain cousin Eugène Paccard (1884–1916), bien qu'étant né à Coppet¹⁰⁷, était resté Français et à ce titre fut envoyé au front en 1914. Il fut tué près de Verdun le 15 octobre 1916.

L'horreur de la guerre frappa la famille de ma belle-mère Andrée Schmid née Chartogne (1905–1995) trois mois après le début des hostilités : le mari de sa sœur Léonie Chartogne (1888–1989), le sous-lieutenant Nestor Julien Lépine (1882–1914), fut tué le 25 octobre 1914 dans les tranchées de Nieuport en Belgique dans les premiers jours de la bataille d'Ypres et porté disparu¹⁰⁸.

Nestor était un jeune militaire de carrière. Le couple s'était marié en mars 1913 à Merfy (Marne), village natal des Chartogne¹⁰⁹. Leur première fille, Madeleine Lépine (1914–1985), était née en janvier 1914 et Léonie était enceinte de sa deuxième fille Marcelle

¹⁰⁶ [Gaz de combat de la Première Guerre mondiale — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_de_combat_de_la_Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale)

¹⁰⁷ Voir p. 89.

¹⁰⁸ [Nestor julien Omer LÉPINE : généalogie par Gilles TAVEAU \(gt59530wanadoo\) - Geneanet](https://www.geneanet.org/nestor-julien-omer-lepine-genealogie-par-gilles-taveau-gt59530wanadoo)

¹⁰⁹ Voir p. 33.

Balade généalogique familiale

(1915–2015) lors du décès de son époux. Léonie atteignit pratiquement l'âge de 101 ans, avec le triste privilège d'avoir été pensionnée comme veuve de guerre pendant 75 ans.

Nestor Lépine reçut à titre posthume en 1924 la croix de guerre avec étoile d'argent.

Lépine

<p>Nom : <u>Lépine</u></p> <p>Prénoms : <u>Nestor Julien Omer</u> Surnom :</p> <p style="text-align: center;">ÉTAT CIVIL.</p> <p>Né le <u>1^{er} août 1882</u> à <u>Merfy la Rivière</u>, canton de <u>Merfy la Rivière</u>, département de <u>la Marne</u>, résident à <u>Merfy la Rivière</u>, canton de <u>Merfy la Rivière</u>, département de <u>la Marne</u>, profession de <u>manouvrier</u>, fils de <u>Jean Louis Omer</u> et de <u>Julienne Eugénie Jacquemet</u>, domiciliés à <u>Merfy la Rivière</u>, canton de <u>Merfy la Rivière</u>, département de <u>la Marne</u></p> <p>N° <u>8</u> de tirage dans le canton de <u>Merfy la Rivière</u></p> <p style="text-align: center;">DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses.)</p> <p style="text-align: center;"><u>Bon</u></p> <p>Compris dans la <u>A</u> partie de la liste du recrutement cantonal (..... portion).</p> <p style="text-align: center;">DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, Messures, actions d'armes, décorations, etc.)</p> <p><i>Dans l'armée active.</i></p> <p>Parti le 15th 9th 1903 pour le 151st Rég^t d'Inf^{te} arrivé au corps le 21st jour N° 6713 Soldat de 1^{er} classe le 10 novembre 1904, caporal le 12 décembre 1908, Rendu sans suite le 12 décembre 1908 se consigne du 12 octobre 1908 jusqu'au 26th jour pour avoir le 28 octobre 1908 à compter du 1^{er} novembre 1908, renvoyé pour cause avec le 9th clois 1911 à compter du 1^{er} novembre 1911 - Renvoyé pour cause le 20 avril 1909 - Renvoyé major le 26 septembre 1912 - Adjudant le 11 septembre 1914 - Soldat lieutenant le 4 octobre 1914 - Disparu le 15.10.14 à Combaertzide (Belgique) avis officiel de dispari- tion en date du 10.7.15 - N. C. M. 878. Décès fixé à la date du 25 Octobre 1914 - Jugement déclaratif de décès rendu le 30 Octobre 1920 par le Tribunal de Merfy la Rivière - Transfert le 10 novembre à la commune de Merfy la Rivière (avec avis Mutations du 15th 9th Rég^t d'Inf^{te} le 19th 10th 1914) etc.</p> <p>Passé dans la de l'armée active le</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <u>196</u></p> <p>Classe de mobilisation :</p> <p style="text-align: center;">SIGNALEMENT.</p> <p>Cheveux <u>bruns</u>, sourcils <u>châtain</u> yeux <u>gris</u>, front <u>haut</u> nez <u>fin</u>, bouche <u>grande</u> menton <u>roulé</u>, visage <u>ovale</u> Taille : 1 m. <u>78</u> cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.</p> <p>MARQUES PARTICULIÈRES :</p> <p>Degré d'instruction : (générale (1). <u>3</u>) (militaire (2).)</p> <p>Indication des corps auxquels les jours sont affectés (3).</p> <p>Dans l'armée active. <u>151st Rég^t d'Inf^{te}</u></p> <p>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.</p> <p>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.</p> <p style="text-align: center;">LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR ORDRE DE CHRONOLOGIE DE DOMICILE, DE DÉPART, etc.</p> <p>Date..... Commune..... Subdivisions de.....</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nestor LEPINE
Etats de service 1903–1914

Ma belle-mère Andrée Chartogne avait 9 ans au début de la guerre et se souvenait encore dans son âge avancé des obus qui sifflaient au-dessus de Merfy pour aller éclater sur le front ou sur une autre localité de la Marne. La situation devenant intenable, Andrée, Léonie et les deux toutes jeunes fillettes de cette dernière furent mises à l'abri dans l'Yonne, à 180 km au sud-ouest de Reims. En 1917

les parents furent évacués et les rejoignirent. La famille put rentrer à Merfy après la fin de la guerre, pour retrouver leur maison bien abimée.

Mon futur beau-père André Schmid suivit la coutume familiale qui incitait chacun à mettre par écrit ses souvenirs de vie les plus marquants, et rédigea dans les années 1960 ses Mémoires — et celles de son épouse Andrée Chartogne — dont on trouve quelques extraits ci-dessous.

J'ai fréquenté l'école du village jusqu'au début de la guerre. Toute la famille est restée en pleine bataille et sous les bombardements. Léonie et ses deux filles Madeleine et Marcelle vivaient avec nous. Nous avons pratiquement élu domicile dans la cave. Nos parents ont pensé qu'il était vraiment pénible de vivre comme cela avec de si jeunes enfants au milieu de cet enfer, où le ravitaillement n'était pas toujours facile, du pain souvent à moitié moisi ou du pain avec de la farine de riz que les soldats nous donnaient, si bien qu'ils ont décidé de nous faire partir, Léonie et nous les enfants, pour rejoindre une tante déjà réfugiée à Mont Saint Sulpice (Yonne). Nos parents sont donc restés seuls sur place. Se trouvant dans un secteur trop dangereux ils ont été évacués d'office en 1917 et nous ont rejointes.

Nous sommes revenus à Merfy sitôt la guerre terminée. Nous avons trouvé notre maison en piteux état. Il a fallu restaurer sommairement une pièce pour pouvoir s'installer, avec à la place des vitres des carreaux de papier huilé. Tout était encore en plein désarroi. Il a fallu se décider et surtout trouver une solution pour satisfaire nos besoins alimentaires ; nous avons pensé prendre une succursale d'alimentation. Il fallait d'abord construire quelque chose pour faire ce magasin. Entre temps j'étais allée une année à Reims pour apprendre la sténodactylographie puis travailler chez un entrepreneur. Je m'y rendais à bicyclette, la nuit je n'avais qu'une lanterne à bougie pour m'éclairer. Au bout d'une année je suis revenue à Merfy, où j'ai travaillé un moment chez un architecte. Ma mère et Léonie avaient ouvert un magasin, succursale des Etablissements Goulet Turpin. J'y apportais ma contribution en allant à bicyclette prendre les commandes à Saint-Thierry et le lendemain faire les livraisons avec une voiture à bras.

Mon beau-père André Schmid (1904–1996) était donc né à Versailles et avait dix ans lorsque la guerre éclata¹¹⁰. Le front était loin, et son père Gustave de nationalité suisse ne fut pas mobilisé. La famille n'eut apparemment pas de proche directement touché par les hostilités.

Les Sœurs du Cénacle qui avaient accueilli l'ancêtre valaisan Gustave Schmid en 1886 avaient été expulsées de leur couvent et le domaine était passé sous le contrôle de l'Etat Français en 1905, en application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat¹¹¹. En 1913 l'Ecole Sainte-Geneviève s'y installa. Malgré les turbulences de l'époque, les parents Schmid poursuivirent toutefois leur fonction de personnel à tout faire avec les nouveaux occupants des lieux.

L'Ecole (ou Lycée) Sainte-Geneviève est un établissement privé de classes préparatoire aux grandes écoles françaises. Elle fut fondée à Paris en 1854 et déménagea à Versailles en 1913. En 2010 l'Ecole comptait plus de 800 élèves et s'enorgueillit toujours d'un taux de réussite élevé de ses étudiants aux concours des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce.¹¹²

Ayant réussi son certificat d'études à 14 ans, André Schmid entreprit une formation de serrurier en 1918. La Grande Guerre était terminée, et il fallait œuvrer à la réfection des provinces qui avaient le plus souffert. C'est ainsi qu'en juillet 1922 il partit avec son frère Edouard (1903–1994) rejoindre à Chenay (Marne) des cousins qui travaillaient à la reconstruction. Mes beaux-parents se connurent dans le village voisin de Merfy et s'épousèrent le 28 mai 1927. En novembre 1930 le couple déménagea à Versailles pour prêter main forte aux parents d'André.

¹¹⁰ Voir p. 29.

¹¹¹ Voir p. 61.

¹¹² [Lycée privé Sainte-Geneviève — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lyc%C3%A9e_priv%C3%A9_Sainte-Genevi%C3%A8ve)

Deuxième guerre mondiale 1939–1945

SIMPLES SOLDATS, les plus jeunes des frères Singy furent incorporés dans les troupes dites de « couverture frontière » lors de la mobilisation générale décrétée en Suisse par le Conseil Fédéral début septembre 1939.

Malheureusement, dans les conditions difficiles de la mobilisation, Fernand Singy (1899–1942) attrapa la tuberculose, qui devait l'emporter en février 1942. Premier mari de ma mère Louise Singy née Paccard (1905-1996), il la laissait seule, avec deux jumeaux de 14 ans et une fille de 9 ans. Grâce à la solidarité très active de ses beaux-frères, oncles et tantes, elle réussit à maintenir une activité à peu près normale à la ferme des Rannaux.

Elle se remaria le 25 mars 1944 avec Charles Singy (1909–1953), frère cadet de Fernand et mon futur père¹¹³.

En Suisse, 430'000 soldats et 200'000 complémentaires furent appelés sous les drapeaux le 2 septembre 1939, veille de la déclaration de guerre officielle du Royaume-Uni et de la France à l'Allemagne, suite à l'invasion de la Pologne par les troupes hitlériennes. Henri Guisan (1874–1960) fut nommé général commandant en chef de toute l'armée.

Suivant les phases de la guerre à nos frontières, un système de mobilisation partielle et de relève s'instaura peu à peu, avec des effectifs mobilisés réduits à environ 180'000 hommes. Les militaires firent en tout de l'ordre de 800 jours de service actif jusqu'à la démobilisation, le 20 août 1944¹¹⁴.

Pour tenter d'assurer l'autarcie alimentaire de la Confédération, le Conseil Fédéral mit en place le *Plan Wahlen* qui visait à augmenter la production agricole en limitant l'élevage du bétail et en imposant l'utilisation de toutes les terres ouvertes, transformant ainsi nombre de parcs publics en terrains cultivables¹¹⁵.

¹¹³ Voir p. 57.

¹¹⁴ [Trésors de nos collections particulières : voici 80 ans, la mobilisation générale de 1939 \(admin.ch\)](#)

¹¹⁵ [Plan Wahlen \(hls-dhs-dss.ch\)](#)



*Plan Wahlen
Labourage sur la place du Sechseläuten
Zurich 1942*

Les difficultés d’approvisionnement provoquèrent l’instauration de contrôles étatiques de rationnement avec gestion des réserves, tickets appropriés et lutte contre le marché noir. Le système ne fut totalement aboli qu’en 1948¹¹⁶.

Dans ces périodes de rationnement, les paysans étaient relativement privilégiés, pouvant produire pommes de terre, légumes et volaille sans contrôles tatillons. Ma mère se souvenait des nombreux amis d’amis qui passaient par hasard le dimanche et repartaient avec poule ou lapin. Evidemment ces visites se sont très espacées dès le rationnement aboli.

Mon demi-frère Laurent Singy (1928–1992) épousa en 1950 Edwige Bettschen (1931–2018), fille d’un Bernois qui était fermier à Grilly près de Divonne-les-Bains pendant l’occupation allemande. Ce dernier avait été réquisitionné comme interprète par les Allemands. Ma belle-sœur ne parlait pas un mot d’allemand, mais se souvenait d’avoir été souvent traitée de « sale boche » par ses petits camarades, incapables de faire la différence entre occupants et Suisses-allemands.

¹¹⁶ [Rationnement \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch)

Au moment de la déclaration de guerre les parents de mon épouse Michelle avaient toujours la charge de l'entretien à l'école Sainte-Geneviève à Versailles. Ils avaient trois enfants : Marc (1935–1994), Christian (1937) et Jean-Luc (1939–2023).

Mon futur beau-père André Schmid a relaté dans ses Mémoires beaucoup de détails émouvants vécus pendant l'exode de juin 1940 lorsqu'ils sont partis rejoindre leurs enfants à Lucé-sous-Ballon, village proche du Man à 190 km au sud-ouest de Versailles :

En 1940 au moment de l'avance des armées allemandes nous avons conduit les enfants à Lucé-sous-Ballon dans la Sarthe, avec la grand-mère, Léonie et Marcelle. Maman, étant couturière, travaillait pour des fermiers qui donnaient en contrepartie légumes, beurre, etc... Faute de ravitaillement nous allions les voir presque tous les mois.

Voyant la progression des Allemands sur Paris, nous avons décidé, à notre tour, de partir les rejoindre. Tout le monde fuyait. Il n'était pas question de prendre le train. Madeleine était restée avec nous. Le cuisinier de l'école Sainte-Geneviève étant mobilisé j'ai pu disposer de sa bicyclette. Nous avons eu la chance de trouver deux bicyclettes de dame pour Andrée et Madeleine. Nous avons chargé la voiture d'enfants que j'ai prise en remorque attachée derrière le vélo, les portes bagages chargés, des sacs accrochés au guidon, puis en route ; il y avait foule. Surpris par la nuit, nous avons dormi sur un banc de pierre à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ; des avions volaient au-dessus de nos têtes. De bonne heure nous nous sommes mis en route.

Tout allait à peu près, quand tout à coup, une des roues de la voiture, trop lourdement chargée, a cédé. Nous nous sommes dit : « Allons jusqu'à Rambouillet, peut-être que là nous trouverons un moyen de locomotion ». Nous avons fait quelques kilomètres en poussant la voiture et les vélos à la main. Malheureusement, c'était la pleine débâcle. Pas question de trouver de train. Impossible de transporter tout le contenu de la voiture ; nous avons fait un tri et laissé le tout sur place. Chargés comme de vrais baudets nous avons repris le départ. Nous ne sommes pas allés bien loin.

A la sortie de Rambouillet, nous nous sommes arrêtés et avons donné aux gens qui fuyaient en voiture à chevaux tout ce que nous ne pouvions pas emporter. Nous avons dû faire la queue dans une épicerie sans pouvoir y acheter grand-chose. Nous sommes ensuite arrivés à Châteauneuf en Thymerais en Eure-et-Loir.

Dans un café j'ai demandé aux gens qui étaient là et qui jouaient aux cartes bien tranquillement s'ils ne connaissaient pas un endroit où nous pourrions passer la nuit. Un moment après, un de ces messieurs est venu vers nous et nous a dit: « Si vous voulez, vous pouvez venir chez moi. Ma fille n'est pas là, vous coucherez dans sa chambre. Ce que je vous recommande c'est de ne rien toucher à ses affaires ». Madeleine et Andrée ont partagé la chambre et moi j'ai dormi assis dans un fauteuil au garage. Il nous a dit: « Il vous faudra partir demain matin avant 4 heures car les Allemands ne sont plus très loin ». Nous l'avons remercié de tout cœur. Ce monsieur était juge de paix. Nous voilà partis pour la énième fois et tout en roulant avons grignoté quelques petits-beurre jusqu'au moment où il ne nous était plus possible d'avalier. A la première fontaine, nous avons mis pied à terre pour faire descendre cette pâte et nous rincer la bouche.

La route était encombrée, voiture à chevaux, cars de l'armée, etc... Un peu plus tard, nous avons demandé à un garde champêtre qui était au bord de la route et qui faisait la police si on ne pourrait pas trouver à boire un café dans les parages. Nous avons quitté la route principale pour aller à l'entrée d'un tout petit village où nous avons pu à notre grande satisfaction boire un grand bol de café au lait. Le gros des fuyards partait plutôt dans la direction du sud alors que nous nous allions plutôt vers l'ouest ; ce fut une chance pour nous. Des avions nous survolaient et suivaient les colonnes. A cause de la pluie Andrée avait mis son imperméable rouge, comme par hasard. Nous nous sommes jetés plusieurs fois dans le fossé pour être moins repérables.

Vers midi nous sommes arrivés à Rémalard dans l'Orne. Nous avons eu la chance de trouver un restaurant. Au menu, rien d'extraordinaire en raison des circonstances, mais un bon pot au feu. Cela nous a fait le plus grand bien, car nous n'avions rien mangé de bien consistant depuis notre départ de Versailles. Il pleuvait ; tout allait assez bien, quand le vélo d'Andrée a crevé, roue à plat. A l'abri sous un arbre nous avons pu réparer tant bien que mal et en route pour la dernière étape. L'eau tombait à seaux. Cela n'a pas paralysé notre énergie ; nous étions près du but. Nous sommes arrivés à Lucé-sous-Ballon vers 4 ou 5 heures, trempes comme des soupes. Nous étions tous heureux de nous retrouver après deux journées et demie de route difficile.

Au carrefour des routes en face d'où nous étions il y avait un soldat anglais qui faisait le service. Le lendemain matin au réveil, c'était un soldat allemand qui avait pris la relève du soldat anglais. Nous avons vécu quelques jours tranquilles, plus calmes à tous points de vue. Le quatrième jour, nous avons décidé, maman et moi, de rentrer à Versailles. Ça roulait mieux qu'au départ. La route était partiellement défoncée en certains endroits. Des tombes creusées au hasard, des chevaux non enterrés recouverts de chaux. Nous sommes arrivés dans la soirée à Maintenon en Eure-et-Loir.

Je me suis rappelé que la maison qui fournissait le vin à l'Ecole Sainte-Geneviève était à Maintenon. Nous nous y sommes rendus et nous nous sommes fait connaître. Les patrons étaient partis. Les ouvriers ont accepté que nous passions la nuit-là, eux rentrant chez eux. Ils nous ont donné comme consigne : « En partant demain matin, fermez bien la porte et mettez la clé dans la boîte aux lettres ». Nous avons couché dans l'appartement des patrons sur un matelas par terre. Nous n'avons pas beaucoup fermé l'œil de la nuit, on entendait le bruit des bottes des soldats allemands qui circulaient sur la route. Nous n'étions pas très rassurés, craignant qu'ils n'entrent faire une incursion dans l'entrepôt. Tout s'est bien passé. Nous avons bien suivi les recommandations des ouvriers puis nous sommes partis contents d'avoir pu nous reposer un peu.

Nous avons roulé toute la journée. A Saint-Cyr-l'Ecole, quoique déjà fatigués, nous avons retrouvé une énergie nouvelle pour faire les derniers kilomètres. Arrivés à Versailles à Sainte-Geneviève nous avons retrouvé notre appartement comme nous l'avions laissé, puis la vie a repris son cours.

Extrait des Mémoires d'André SCHMID - Exode 1940 (3)

Le fonctionnement de l'Ecole Sainte-Geneviève était perturbé par l'occupation allemande, et à fin 1943 mon beau-père décida de quitter l'institution et de s'installer à son compte comme serrurier.

Dans ses vieux jours, il se souvenait des difficultés de ce temps et des chapelets de *Je vous salue Marie* qu'il récitait en priant pour avoir du travail. L'approvisionnement était compliqué et l'on était heureux de trouver des os pour donner un peu de goût au bouillon, accompagné de légumes aujourd'hui oubliés comme rutabagas et

topinambours. Le rationnement ne se termina totalement en France qu'à fin 1949¹¹⁷. Mes beaux-frères avaient entre 5 et 9 ans au moment du débarquement des Alliés et se rappelaient cependant très bien les soldats américains qui leur distribuaient gentiment des chewing-gums.

Du côté de ma belle-fille américaine Stacie, son grand-père paternel Dominick Raucci (1913–1975) fut enrôlé dans les troupes américaines et envoyé en Europe. Il en revint sain et sauf.

¹¹⁷ [Le rationnement en France de 1939 à 1949 | Revue Histoire \(revue-histoire.fr\)](#)

Langage et instruction

AU FIL DE CES DECOUVERTES GENEALOGIQUES, il est apparu que le contexte politique et religieux avait été de première importance dans l'évolution des langues.

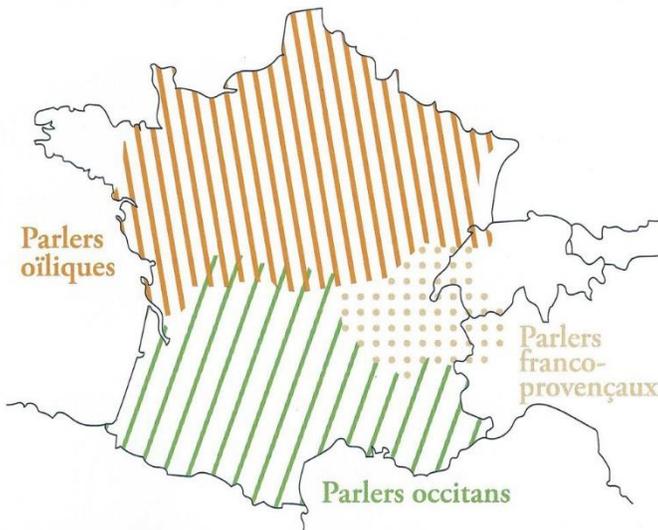
Jusqu'à l'instauration de l'instruction publique obligatoire à la fin du 19^{ème} siècle, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de la majorité de la population était souvent laissé au bon vouloir du curé ou du pasteur local. Le statut social déterminait le niveau d'éducation et d'instruction. Dans les familles très modestes, la fréquentation de l'école passait en deuxième priorité puisqu'il était primordial de mettre tout le monde au travail pour pouvoir survivre, comme le confirment pour la Savoie les remarques concernant l'illettrisme de certains protagonistes sur nombre de documents d'état civil de l'époque¹¹⁸.

¹¹⁸ Voir par exemple la naissance de Françoise Court, p. 131.

Lingue parlée et langue écrite

L'EXPANSION DE L'EMPIRE ROMAIN dans l'ancienne Gaule dès le 1^{er} siècle avant J.-C. eut pour conséquence l'adoption de la langue latine par les populations locales.

Les dialectes utilisés au 17^{ème} siècle en Savoie, à Genève et dans une bonne partie de la Suisse romande faisaient partie du franco-provençal, ensemble d'idiomes intermédiaires entre les parlers occitans du sud et ceux dérivés de la langue d'oïl du nord de la France¹¹⁹.



Les paroles des chants folkloriques fribourgeois ou genevois, tels le *Ranz des Vaches* ou le *Cé qu'é Laino*¹²⁰, sont des témoignages des langues parlées dans nos régions au 17^{ème} siècle.

¹¹⁹ *Passer Simple*, n° 84, 2023.

¹²⁰ Voir pp. 15 et 25.

Les conflits religieux du 16^{ème} siècle provoquèrent des évolutions linguistiques différentes dans nos régions :

— Fribourg rejeta la Réforme et le pouvoir resta en mains d'un patriarcat laissant la gestion et l'instruction du bas peuple au clergé. Les registres d'état civil n'étaient tenus qu'au niveau des paroisses et en latin. Le patois resta très généralement parlé jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, pour finalement voir son usage interdit formellement dans les écoles en 1886¹²¹. Mon père et ses frères et sœurs avaient encore quelques souvenirs du patois qu'ils entendaient du côté d'Estavayer dans leur jeunesse.

— Genève interdit formellement le patois en 1688 déjà. Les pasteurs réformateurs, souvent d'origine française, tenaient à ce que leurs prêches soient compris et écoutés¹²². Dès l'adoption de la Réforme le latin des registres fut remplacé par le français.

— La Savoie suivit un parcours légèrement différent. Lorsqu'il occupa le duché de 1536 à 1559, le roi François 1^{er} imposa le français dans les actes d'administration de justice et dans les registres paroissiaux, et le duc de Savoie confirma l'usage de cette langue lorsqu'il récupéra ses états vingt ans plus tard¹²³.

En Savoie la mise en pratique des nouvelles règles dut rencontrer une certaine résistance et prit du temps à s'établir dans quelques paroisses, comme à Arbusigny, où l'acte de mariage des ancêtres Joseph Laverrière (1732–1796) et Claude Philiberte Sage (1735–1786) est rédigé en latin en 1761, mais celui de naissance de leur fille Françoise (1762–1840) est écrit en français en 1762.

¹²¹ [2020.02.dossier-L'interdiction du patois en Suisse romande-Christian Yerly.pdf \(le-ser.ch\)](#)

¹²² [Le souvenir du patois dans le Canton de Genève - Persée \(persee.fr\)](#)

¹²³ [La langue savoyarde \(ou patois\) | Savoyards du Monde \(savoyards-du-monde.org\)](#)

Balade généalogique familiale

Laverrière et Sage.
Die trigesima, mensis junii anni
millesimi septingentesimi sexagesimi primi
matrimonii vinculo adstricti sunt
nullo obstante impedimento

Oppositione nulla, et factis (ut mos est)
proclamationibus, Josephus filius Francisci
Laverrière, et Jacobina Berchet, et
Philiberta filia Joannis Claudii Sage,
et ~~Jacqueline~~ Albert ex. parochia
Rambou, testibus D. Josepho Cellaria,
Collomb, ~~Francisco~~ Josepho Grassy,
Bonastex et Rousset. Diemonal Vus

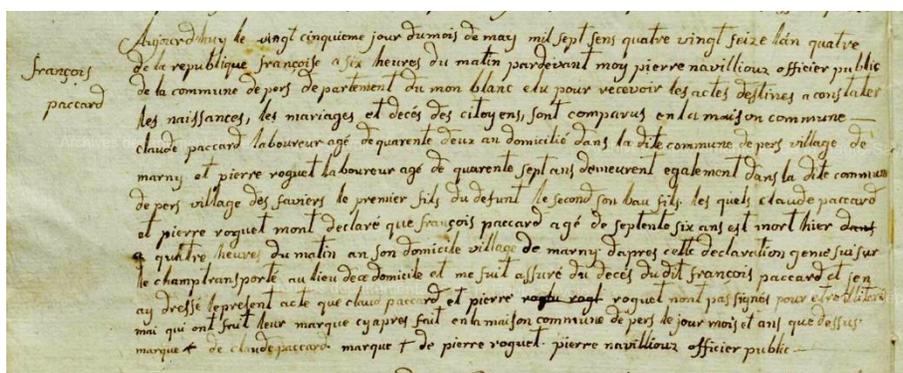
Joseph LAVERRIERE et Claude Philiberte SAGE
Mariage Arbusigny 30.06.1761

francoise Laverrière. Le vingt-huitième de Mai l'an mille sept cent soixante-deux
est née et a été baptisée francoise fille de Joseph Laverrière
et de Philiberte Sage mariés. Le Parrain a été André
Gillet et la Marraine francoise Sage. Dalachinal Curé.

Françoise LAVERRIERE - Naissance Arbusigny 28.05.1762

L'annexion de la Savoie par la France en 1792 provoqua l'installation d'un état civil officiel structuré avec la création du Département du Mont-Blanc. Alors que jusque-là les documents paroissiaux étaient très succincts, l'administration de la République imposa de préciser beaucoup de détails sur les personnes mentionnées dans les actes, avec informations sur leur âge, leur profession, leur lieu d'habitation, leurs liens éventuels. Suivant le niveau d'instruction du préposé, l'orthographe restait parfois un peu approximative.

A la chute de Napoléon la structure des actes se simplifia, aussi bien dans les documents d'état civil que dans les registres paroissiaux.



François PACCARD - Décès Pers-Jussy 24.05.1796

A noter l'utilisation dans les premières années de l'occupation française de la juxtaposition du calendrier géorgien et du calendrier révolutionnaire et l'abandon rapide des vocables d'origine franco-provençale comme *huitante* — ce dernier encore largement utilisé aujourd'hui dans les cantons de Vaud et Fribourg — et *nonante*, au profit de *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*.

Écriture

LE DECHIFFRAGE DES ECRITS disponibles en latin ou français au début du 17^{ème} siècle est difficile. Au fil du temps l'écriture s'approchera de la graphie actuelle et dès le début du 18^{ème} siècle les documents sont mieux lisibles¹²⁴.

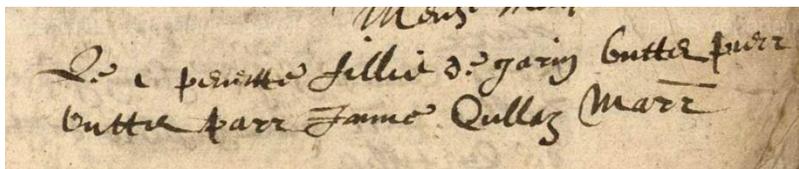
	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}
A	Ɑ	Ɱ	A	A
B	B	3	B	B
C	C	C	C	C
D	Ɽ	ⱥ	D	D
E	ⱦ	Ⱨ	E	E
F	ⱨ	Ⱪ	F	F
G	ⱪ	Ⱬ	G	G
H	ⱬ	Ɑ	H	H
I	Ɱ	Ɐ	I	I
J	Ⱳ	ⱳ	J	J
K	Ⱶ	ⱶ	K	K
L	ⱷ	ⱸ	L	L
M	ⱹ	ⱺ	M	M
N	ⱻ	ⱼ	N	N
O	ⱽ	Ȿ	O	O
P	Ɀ	Ⳁ	P	P
Q	Ⳃ	ⳃ	Q	Q
R	ⳅ	Ⳇ	R	R
S	Ⳉ	ⳉ	S	S
T	ⳋ	Ⳍ	T	T
U	Ⳏ	ⳏ	U	U
V	ⳑ	Ⳓ	V	V
W	Ⳕ	ⳕ	W	W
X	ⳗ	Ⳙ	X	X
Y	ⳙ	Ⳛ	Y	Y
Z	Ⳝ	ⳝ	Z	Z

	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}
a	ⱪ	Ⱬ	a	a
b	ⱬ	Ɑ	b	b
c	Ɱ	Ɐ	c	c
d	Ɽ	ⱥ	d	d
e	ⱦ	Ⱨ	e	e
f	ⱨ	Ⱪ	f	f
g	ⱪ	Ⱬ	g	g
h	ⱬ	Ɑ	h	h
i	Ɱ	Ɐ	i	i
j	Ⱳ	ⱳ	j	j
k	Ⱶ	ⱶ	k	k
l	ⱷ	ⱸ	l	l
m	ⱹ	ⱺ	m	m
n	ⱻ	ⱼ	n	n
o	ⱽ	Ȿ	o	o
p	Ɀ	Ⳁ	p	p
q	Ⳃ	ⳃ	q	q
r	ⳅ	Ⳇ	r	r
s	Ⳉ	ⳉ	s	s
t	ⳋ	Ⳍ	t	t
u	Ⳏ	ⳏ	u	u
v	ⳑ	Ⳓ	v	v
w	Ⳕ	ⳕ	w	w
x	ⳗ	Ⳙ	x	x
y	ⳙ	Ⳛ	y	y
z	Ⳝ	ⳝ	z	z

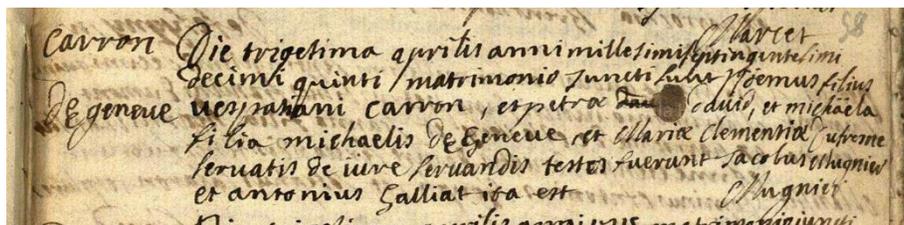
Evolution de l'alphabet du 16 au 19^{ème} siècle

¹²⁴ [Alphabet de paléographie - Genea-Logiques](#)

En illustration quelques références à de lointains ancêtres de Haute-Savoie :



Pernette BUTTET - Naissance Saint-Jean-d'Aulps 12.04.1615



Noémi CARRON et Michelle DEGENEVE
Mariage Thonon-les-Bains 30.04.1715

En Suisse et jusqu'au début du 20^{ème} siècle les écrits manuscrits en langue allemande étaient rédigés dans l'écriture cursive dite *Kurrentschrift*¹²⁵, très différente de l'écriture latine, et difficile à transcrire. Les textes imprimés l'étaient en écriture gothique dite *Fraktur*, qui fut abandonnée dès la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale¹²⁶.

¹²⁵ [Alphabet allemand Kurrent — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alphabet_allemand_Kurrent)

¹²⁶ [Fraktur \(rédaction\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fraktur)

Balade généalogique familiale

Königreich Preußen
 A. Verzeichniß aller in der Nacht vom 30. Nov. auf den 1. Dez. 1870
 in der Wohnung des Haushaltungsvorstandes anwesenden Personen.

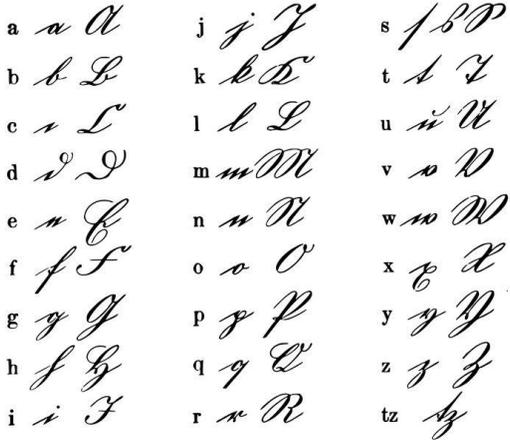
Der Wohnung kein Geschäft für was gross die Hälfte der Person und hochsteigendes im Jahre.
 Was nicht bezieht, soll die für einjährige Person jährliche Matrikulargebühren auf der gleichen Höhe gesetzt werden, auf welcher die Kam. liegt.

Name: Schmid
 Beruf: Landw.
 Gewerbe: Landw.
 Cirkel: Landw.
 Canton: Kreis Landw.
 Straße oder Hof: ...
 Meier: ...
 Wirt: ...

Geburtsort (und über Wohnort bei der Geburt gebührenfreies Wohnort)	Geburtsdatum	Religion	Stand	Militär- und Polizeistatus	Dienstverhältnis	Ehestand	Geburtsort	Geburtsdatum	Geburtsort	Geburtsdatum	Religionszugehörigkeit		Militär- und Polizeistatus	Dienstverhältnis	Geburtsort	Geburtsdatum	Geburtsort	Geburtsdatum	
											Evangelisch	Katholisch							
1. Schmid, A.	18. März 1838	Katholisch	Landw.			verheiratet	Landw.	18. März 1838	Landw.	18. März 1838	Evangelisch	Katholisch							
2. Schmid, E.	12. März 1838	Katholisch	Landw.			verheiratet	Landw.	12. März 1838	Landw.	12. März 1838	Evangelisch	Katholisch							
3. Schmid, E.	12. März 1838	Katholisch	Landw.			verheiratet	Landw.	12. März 1838	Landw.	12. März 1838	Evangelisch	Katholisch							

1870 - Recensement des SCHMID à Tourtemagne

*Ecriture cursive allemande
Kurrentschrift*

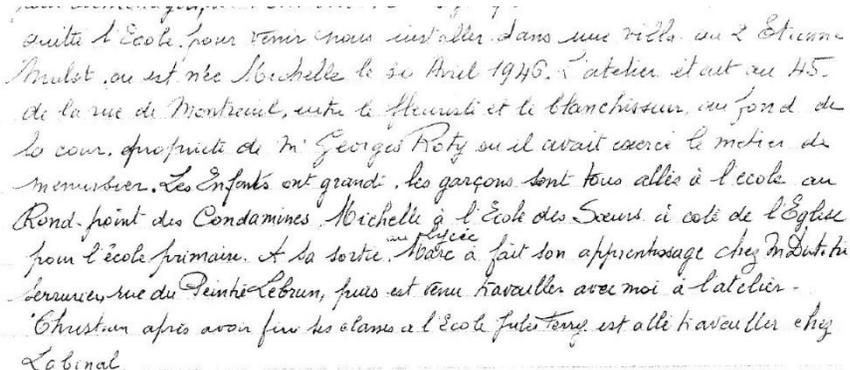


*Ecriture imprimée allemande
Fraktur gothique*

Instruction et orthographe

LONGTEMPS BIAISÉE au niveau des cantons vers un enseignement visant avant tout à la bonne assimilation du catéchisme protestant ou catholique, l’instruction publique suisse ne devint vraiment obligatoire et confessionnellement neutre qu’avec la Constitution fédérale de 1874¹²⁷. En France, ce sont les *lois de Jules Ferry* qui imposèrent l’instruction primaire obligatoire en 1881 et 1882¹²⁸.

Dans les deux pays le matériel de base était fourni par l’Etat et l’accent mis avant tout sur l’orthographe et le calcul. Mon beau-père André Schmid avait une belle écriture et faisait très peu de fautes d’orthographe, quand bien même il avait obtenu son certificat d’études à 14 ans et donc quitté l’école à cet âge-là¹²⁹.



suite à l'école pour venir nous installer dans une villa au 2 Étienne
Mulet, au 1^{er} étage Rochelle le 31 Août 1946. L'atelier est au 45
de la rue de Montreuil, entre la Menuiserie et le Blanchisseur, au fond de
la cour, propriété de M. Georges Rety où il avait exercé le métier de
menuisier. Les enfants ont grandi, les garçons sont tous allés à l'école au
Rond-point des Condamines Michelle à l'École des Sœurs à côté de l'Église
pour l'école primaire. À la sortie, ^{ma sœur} Marie a fait son apprentissage chez Industrielle
Serrures, rue du Pointe-Lebrun, puis est venue travailler avec moi à l'atelier -
Christiane après avoir fait ses classes à l'École Jules Ferry est allée travailler chez
Labinal.

Extrait manuscrit des Mémoires d'André SCHMID

¹²⁷ [Instruction publique \(hls-dhs-dss.ch\)](https://hls-dhs-dss.ch)

¹²⁸ [Histoire de l'éducation en France — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27%C3%A9ducation_en_France)

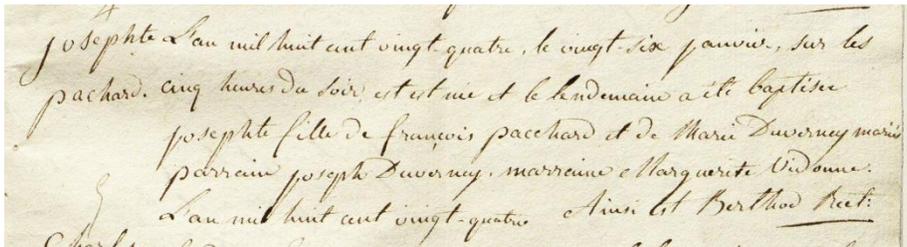
¹²⁹ Voir pp. 154 et 157–159.

Balade généalogique familiale

En ce qui me concerne, je me souviens des dictées journalières que nous subissions à l'école primaire au milieu des années 1950. A l'école secondaire nous passions beaucoup d'heures à apprendre les subtilités de l'orthographe du français, à vérifier notre connaissance des règles de conjugaison, des accords des participes passés et des subtilités des « *quelque, même et tout* ».

Jusqu'au début des années 1950, il n'était question en Suisse d'études secondaires et supérieures que pour les enfants des familles aisées. Les choses ont changé sous l'impulsion de quelques politiciens éclairés, comme André Chavanne à Genève et Pierre Oguey pour le canton de Vaud, qui ont œuvré pour mettre en place des structures permettant à chaque enfant d'accéder à une formation de haut niveau, quel que soit son milieu socio-culturel. Grâce à la démocratisation des études, c'est ainsi que moi-même j'ai pu faire des études secondaires, puis supérieures, ce qui n'était pas envisageable pour mon demi-frère et mes demi-sœurs, nés une bonne dizaine d'années avant moi.

Pour les noms de famille, l'orthographe s'est globalement stabilisée au 19^{ème} siècle. En Savoie, on note quelques variantes de *Paccard* dans les actes de Pers-Jussy, avec souvent un seul « c ». Le mariage de l'ancêtre genevois François Paccard¹³⁰ avec Marie Duvernay en 1822 y est reporté comme *Pacard* en 1822, nom qui se transforme en *Pacchard* pour la naissance d'une de leur fille Josette en 1824 :



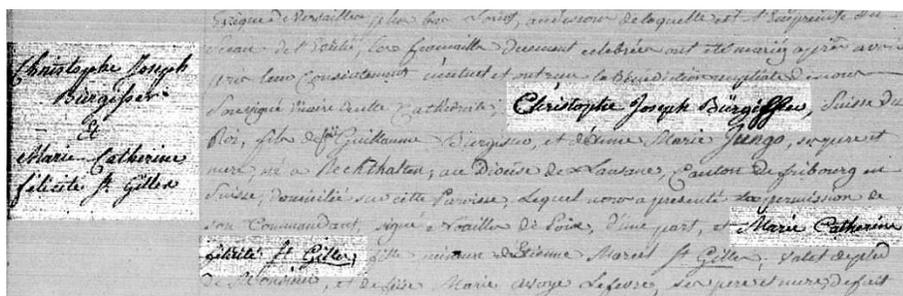
Josette PACCARD - Naissance Pers-Jussy 27.01.1824

¹³⁰ Voir p. 87.

Du côté de ma grand-mère maternelle, l'orthographe a hésité entre *Grevaz* et *Grevat*, mais finalement la finale avec « t » s'est imposée.

Pour les Singy, les variantes ont été plus multiples. A Estavannens on trouve toutes les déclinaisons entre *de Siensiez* dans les années 1500 et *Singy* dans les années 1800, avec beaucoup de *Desinsy* dans les années 1750. C'est à cette époque que des porteurs de ces patronymes les ont sans doute exportés du côté d'Estavayer. *Dessingis* est resté très usité dans les archives de Murist/Franex et de Bussy/Morens jusqu'au recensement de 1811 ordonné par Napoléon dans toute la République Helvétique, mais ensuite le nom *Singy* s'est imposé.

Certains des serviteurs des rois de France n'hésitèrent pas à apporter une touche aristocratique à leur nom. Le nom gruyérien *Dessingis* a peu à peu évolué dans certaines branches vers une graphie plus prestigieuse, se transformant en *de Saintgy* ou *de Saint Gy*, voire *de Saint-Gilles*. C'est ainsi que l'on trouve par exemple qu'une Marie Catherine Félicité *Saint Gilles* (1769–1855) a épousé le 7 mai 1792 en l'église Notre-Dame de Versailles un Christophe Joseph Burgisser de Rechthalten/FR, suisse du Roi tué quelques mois plus tard aux Tuileries. Il est très probable que Marie Catherine ait été une lointaine parente d'un Singy fribourgeois, et son mari un distant cousin de l'une de mes ancêtres paternelles¹³¹.



Christophe Joseph BURGISSER et Marie Catherine SAINT GILLES
Mariage Versailles 07.05.1792

¹³¹ Voir p. 48.

Balade généalogique familiale

Remerciements

UN GRAND MERCI A PATRICK qui a corrigé avec patience et professionnalisme ma prose pendant les nombreux mois de sa rédaction, tout en suggérant de bonnes idées de développement au fil de son élaboration.

Les diverses Archives Cantonales officielles, qu'elles soient fribourgeoises, genevoises ou vaudoises, et les Archives Départementales de la Haute-Savoie m'ont apporté la substantifique moelle de cet ouvrage et j'ai toujours été reçu dans leurs locaux avec une amabilité et une disponibilité sans réserve.

Grâce à *Geneanet* et aussi aux données très bien organisées des sociétés généalogiques régionales j'ai pu découvrir bon nombre d'ancêtres des siècles passés. Que le Centre Généalogique de Savoie, les Marmottes de Savoie et la Société Genevoise de Généalogie trouvent ici toute ma reconnaissance.

Evidemment Internet m'a aidé à consolider les dates et résumés des événements historiques que j'ai cités et développés tout au long de ce texte. Je ne regrette pas ma contribution financière modeste à *Wikipedia*, et ne peux que féliciter les auteurs du *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* pour la haute tenue des sujets qui touchent la Confédération.